

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 146 (2013)

**Artikel:** La villa romaine du Prieuré à Pully et ses peintures murales : fouilles 1971-1976 et 2002-2004  
**Autor:** May Castella, Catherine / Broillet-Ramjoué, Evelyne / Freudiger, Sébastien  
**Kapitel:** VIII: Vers une restitution  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-835663>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VIII

## Vers une restitution

## Villa : un terme, de nombreuses formes architecturales

Sandrine Reymond

L'analyse du développement architectural et social d'une villa, celle de son rôle social et politique, de son organisation, du statut de son propriétaire et de l'ensemble des habitants restent difficiles ; en effet, dans le cas de la villa de Pully, à l'instar des autres villae des provinces romaines, le plan complet nous échappe : seule la partie résidentielle a été fouillée – et partiellement seulement –, nous empêchant de connaître l'étendue, et donc l'organisation exacte de l'établissement.

La majorité des synthèses réalisées sur les villae portent sur des éléments tronqués. De fait, les études portent généralement sur l'établissement d'une classification des seules parties résidentielles ; ces typologies, souvent très ramifiées en raison de la grande variété de plans, restent artificielles<sup>1</sup> et ne tiennent pas compte du développement particulier que chaque villa peut avoir en fonction de sa situation géographique, de son histoire ou du statut de son propriétaire.

Un certain nombre de caractéristiques générales récurrentes permettent toutefois de répartir les villae en quelques grands groupes.

## Définition de la villa : état de la question

Chez les auteurs antiques<sup>2</sup>, le mot villa désigne une exploitation agricole, par opposition à une maison d'une ville ou d'un village (*domus*). Au sein des villae antiques, on distingue généralement deux grandes catégories : la villa rustica, domaine agricole à proprement parler, et la villa suburbana, maison de plaisance à la campagne, dont la forme architecturale se rapproche des luxueuses maisons urbaines.

Les villae rusticae sont le plus souvent composées de deux groupes de bâtiments, les constructions réservées à l'exploitation agricole d'une part (*pars rustica*) et la maison du maître d'autre part (*pars urbana*), qui, comme nous le verrons, prend parfois l'apparence d'un véritable « palais », terme qu'il convient d'ailleurs de définir afin d'éviter de l'utiliser de façon abusive<sup>3</sup>.

## Les villae rusticae

Deux types se dessinent dans les provinces nord-occidentales :

- la villa à disposition éparse, caractérisée par « la dispersion des bâtiments agricoles autour de la maison du maître, le tout étant parfois entouré d'un mur de clôture »<sup>4</sup> ; en Suisse romaine, les villae de Laufon-Müschhag (BL), Boécourt (JU), Sargans (SG), Alpnach (OW), Schleithelm (SH) sont des bons exemples de ce type (fig. 344) ;
- la villa à plan axial, exploitation d'une certaine envergure, caractérisée « par une séparation nette – souvent un mur – entre la pars urbana et la pars rustica »<sup>5</sup> ; on peut citer, parmi les exemples dont le plan est bien connu (fig. 345), Winkel-Seeb (ZH) et Orbe-Boscéaz (VD), mais aussi Neftenbach, Dietikon, Buchs, Kloten ou Mur, dans le canton de Zurich, Oberentfelden, Möhlin et Zofingue (AG), Liestal-Munzach (BL), Yvonand-Mordagne (VD) ou Vicques (JU)<sup>6</sup>.

Les partes urbanae de ces villae offrent une diversité de plan qui les rend difficiles à classer : chacune a ses particularités, accentuées par les nombreuses transformations qu'elles subissent

1 Voir les ouvrages de Smith 1997, Fellmann 1992, pp. 148-162, Ferdière 1988, et Percival 1976, dont les classifications reposent sur des critères différents : la même villa rentre dans une catégorie différente selon l'auteur. Cf. également Gros 2006, pp. 324ss.

2 Tite-Live, *Histoire romaine*, livre II, 62, 4 ; Tacite, *Histoire*, IV, 67, 1 ; V, 23, 3 ; *Annales*, III, 46, 4 ; en revanche, César (*Guerre des Gaules*, I, 5) emploie le terme *aedificia*, sans doute pour parler des fermes gauloises, réservant le mot *villa* aux exploitations latines.

3 Cf. *infra*, p. 288.

4 Fellmann 1992, p. 149.

5 Fellmann 1992, pp. 150-152.

6 Mur : Käch D. et Motschi A., Um Turicum herum, in : *Stadt Zürich, Archäologie und Denkmalpflege 2006-2008*, Zürich, 2008, p. 18. Winkel-Seeb : Drack 1990 ; Orbe : Lugnbühl, Monnier et Dubois 2001 ; Neftenbach : Rychener 1999 ; Dietikon : Ebnöther 1995 ; Buchs : Horisberger 2004 ; Kloten : Matter 2009 ; Oberentfelden : SPMV, p. 142 ; Möhlin : Fellmann 1992, p. 152 ; Zofingue : Drack et Fellmann 1988, p. 569 ; Liestal-Munzach : Fellmann 1992, pp. 150-151 ; Yvonand : Dubois, Paratte et Ebbutt 2003, p. 133 ; Vicques : Demarez 2001, p. 110.

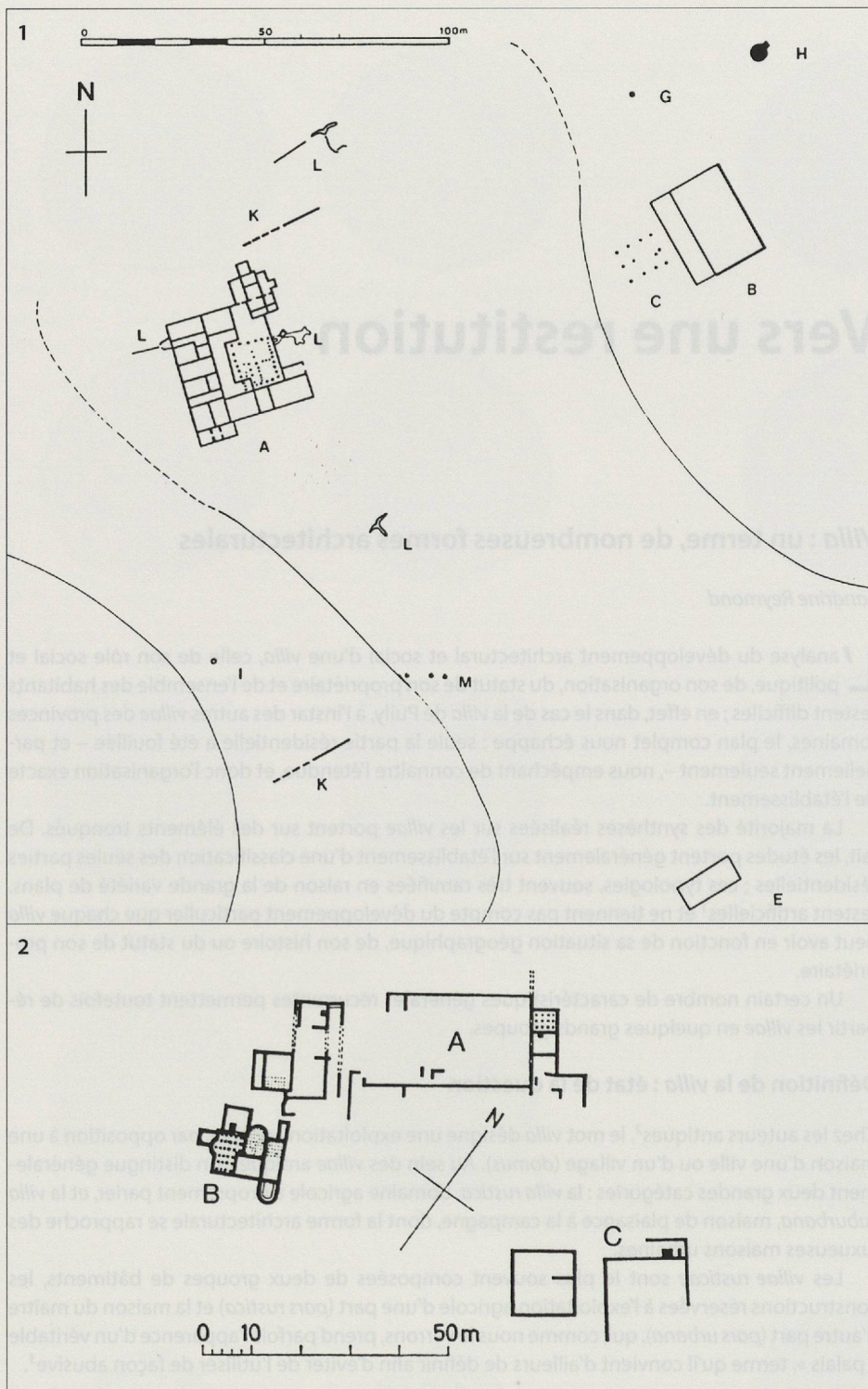


Fig. 344

*Villae rusticae* de type « à plan épars ».

1. Laufon-Müschgag (BL)

- A Maison de maître avec traces des constructions en bois de la maison de la première période
- B et E Bâtiments de l'exploitation agricole
- C Construction en bois de la première période
- K Mur de clôture

2. Sargans (SG)

- A Maison de maître
- B Bains
- C Bâtiments de l'exploitation agricole

Tiré de : Fellmann 1992, pp. 155 et 157.

au fil des générations. Cependant, lorsque la fouille permet de mettre en évidence plusieurs phases de construction, un schéma évolutif commun semble se dessiner pour bon nombre de *villae*. Le premier état a souvent la forme d'une simple halle, continuité de l'habitat protohistorique constitué de maisons quadrangulaires à deux ou trois nefs : c'est le cas de la villa de Laufon-Müschgag<sup>7</sup> qui, dans sa première phase (1<sup>er</sup> s. de notre ère), est construite en bois sur poteaux plantés.

Des *villae* comme celles de Winkel-Seeb<sup>8</sup>, dont le premier état remonte à la première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C, et d'Hölstein<sup>9</sup>, en Suisse, ou encore de Lalouette<sup>10</sup> en France et de Mayen-im-Brasil en Allemagne<sup>11</sup> (fig. 346) mettent clairement en évidence l'évolution suivante : division de la halle principale par l'installation de cloisons intérieures (destinées à séparer l'étable de la salle commune ?), adjonction d'un portique de façade, flanqué à ses extrémités de pavillons,

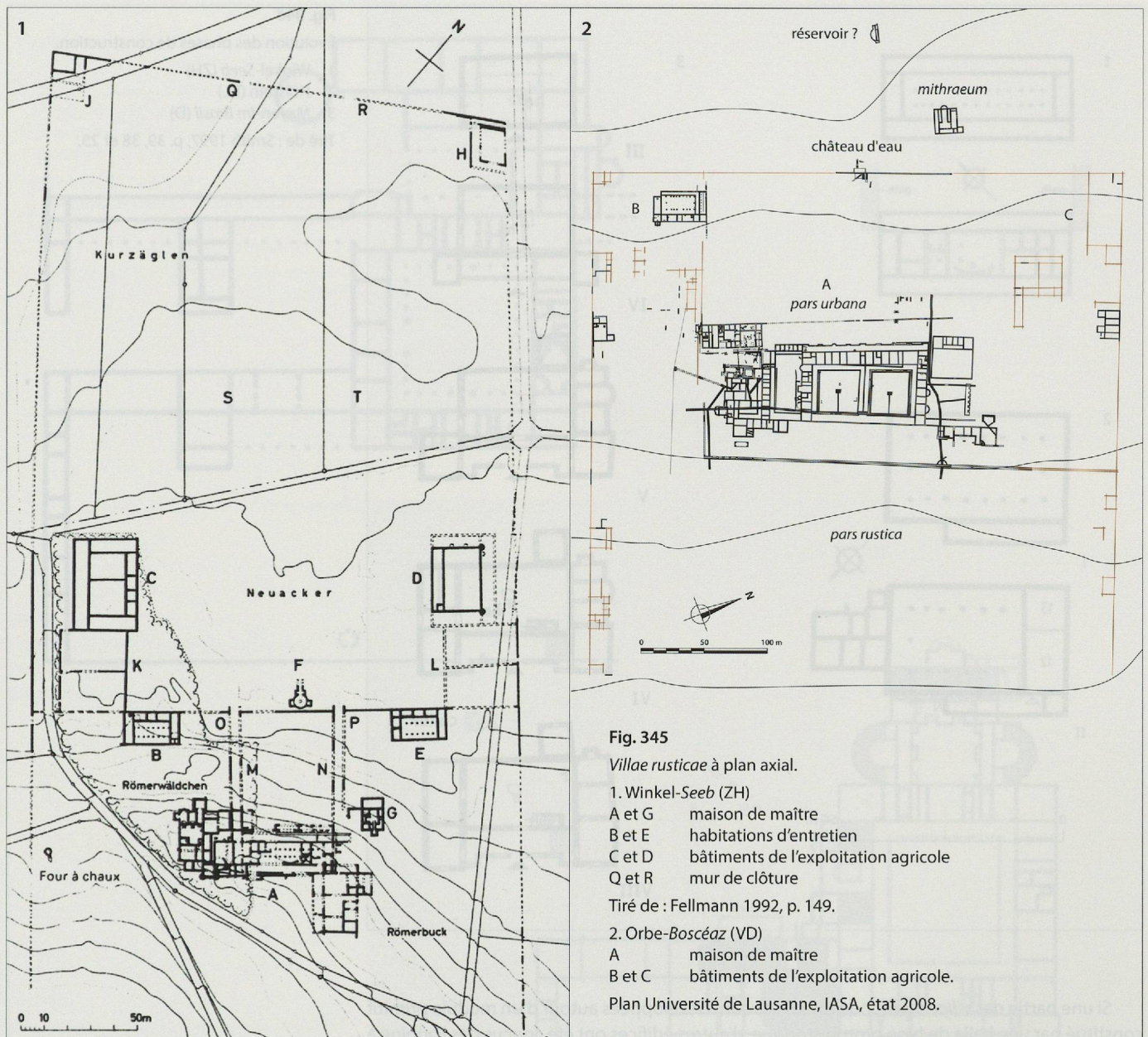
7 Paunier 1996, p. 262 et fig. p. 263, Fellmann 1992, p. 160, et Gerster 1978.

8 Cf. Drack 1990.

9 Smith 1997, pp. 38, 40-41, 93 et 249.

10 Smith 1997, pp. 184-188.

11 Smith 1997, p. 25, et DUBY/Wallon 1975, pp. 253-255.



agrandissement des pièces déjà existantes et adjonction de différents locaux et d'annexes, pour aboutir finalement à une luxueuse maison, avec bains et peintures murales ; relevons, en outre, qu'à travers toute l'époque romaine, on voit dans la majorité des *villae* la persistance de la pièce principale qui était, plusieurs générations auparavant, la salle commune de la maison indigène. Ainsi, la *villa* de Meikirch (BE), qui présente dans sa première phase maçonnée (vers 100 apr. J.-C.) une version monumentale de la halle (15x16 m, sur 12 m de hauteur), sera flanquée, cent ans après, de deux ailes, pour former une longue demeure de 80 m de façade<sup>12</sup>.

Cette évolution architecturale – passage de maisons quadrangulaires de une à trois pièces abritant des cellules familiales au sens large du terme à une *villa* de plan romain – est liée à l'émergence de nouvelles règles sociales et économiques suite à la conquête romaine.

Au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., l'aristocratie indigène se compose de grands propriétaires fonciers entretenant déjà des rapports avec le monde romain. Au contact de celui-ci, le remplacement progressif de l'économie de subsistance ancestrale par une économie de marché induit un nouveau mode d'exploitation rurale : c'est dans cette perspective que l'on doit comprendre d'une part la présence de luxueuses *villae* qui représentent « un régime de grande propriété terrienne de type capitaliste, et d'autre part l'installation de villae moyennes, qui, d'ailleurs, par l'importance des bâtiments d'exploitation sont assez proches des grandes fermes « industrielles » que nous connaissons aujourd'hui »<sup>13</sup>.

12 Suter et al. 2004.

13 Duby/Wallon 1975, p. 234. Cf. également Lafon 2007.

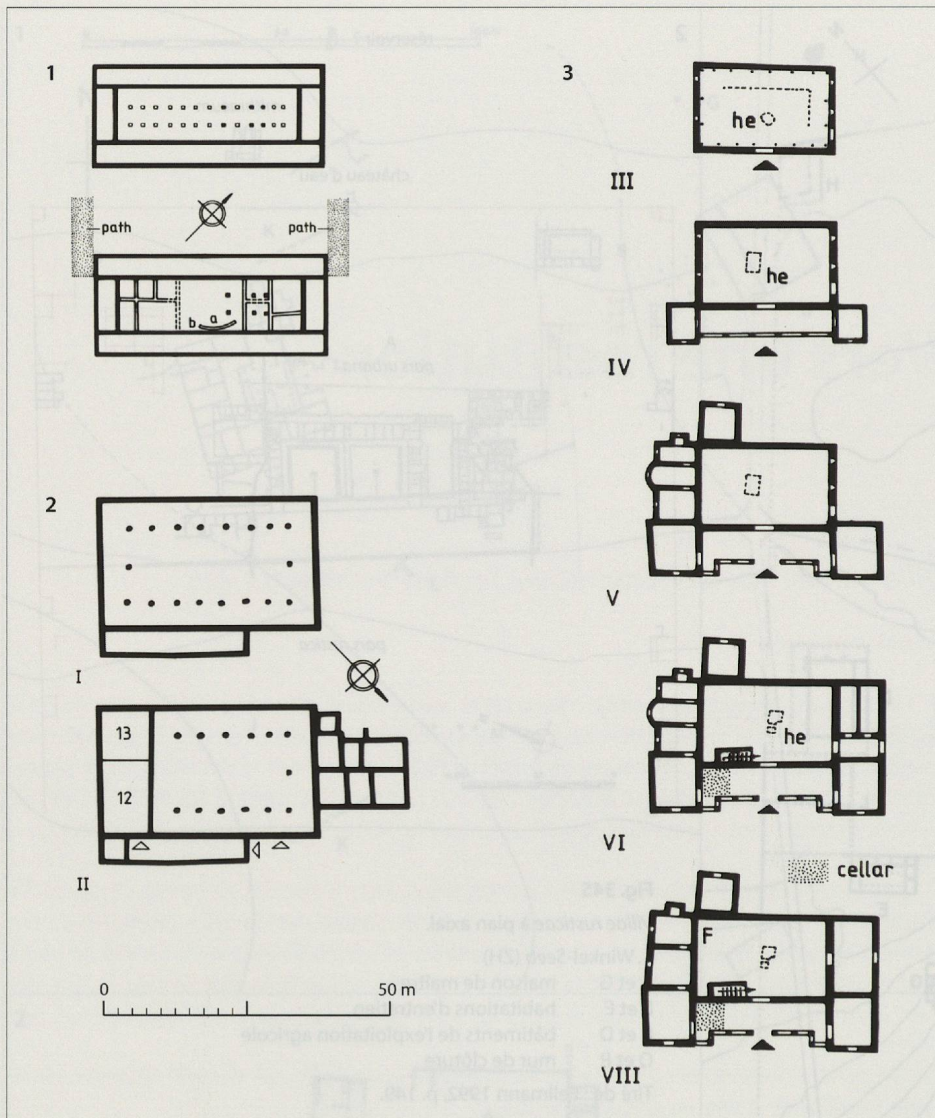


Fig. 346

Évolution des phases de construction.

- 1 Winkel-Seeb (ZH)
- 2 Hölstein (BL)
- 3 Mayen-im Brasil (D)

Tiré de : Smith 1997, p. 39, 38 et 25.

Si une partie des *villae* du monde romain se sont développées autour d'un module primitif constitué par une halle de type protohistorique, d'autres édifices ont été conçus dès l'origine à l'image des luxueux modèles méditerranéens à péristyle. L'exemple de Montmaurin<sup>14</sup> (France) est exceptionnel à ce titre : la *villa*, fouillée complètement, est construite dès l'origine avec un plan à péristyle (fig. 347). D'autres *villae* présentent bien sûr de tels plans dans leur développement final, mais en l'absence de fouilles exhaustives qui auraient pu révéler plusieurs phases, il reste impossible de déterminer si la *villa* romaine a été construite *ex nihilo* ou si elle a succédé à une ferme indigène.

De plus, l'état actuel de la recherche montre que dans certains cas, les grandes fermes indigènes (les *aedificia* de César ?) ont été abandonnées, sans donner naissance à des *villae* : c'est le cas de Pomy-Cuarny (VD) où l'habitat de l'âge du Fer est déplacé à l'époque romaine<sup>15</sup>, Courgevau (FR), où la ferme datée de La Tène D est abandonnée à la fin du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère<sup>16</sup> ; ou celui de Condé-Folio (France, Somme) où un grand bâtiment quadrangulaire, daté de la fin de l'âge du Fer, possédant déjà une galerie d'inspiration méditerranéenne, fut simplement abandonné sans donner naissance à une *villa*, alors que dans la même région, certaines maisons indigènes sont devenues des *villae*, parfois de grande envergure.

#### Les *villae suburbanae* ou « d'agrément »

Contrairement aux *villae rusticae* dont la vocation première est agricole, les *villae suburbanae* sont entièrement consacrées à l'agrément et au loisir ; ainsi, leur organisation est conçue de manière à exploiter au maximum le paysage, la nature, tout en se rapprochant par ses éléments de décors « des raffinements de la ville, c'est-à-dire le luxe et surtout l'empreinte de la culture et de l'hellénisme »<sup>17</sup>.

14 Smith 1997, pp. 188-190.

15 Nuoffer et Menna 2001.

16 Paunier 1996, p. 261.

17 Grimal 1984, p. 444.

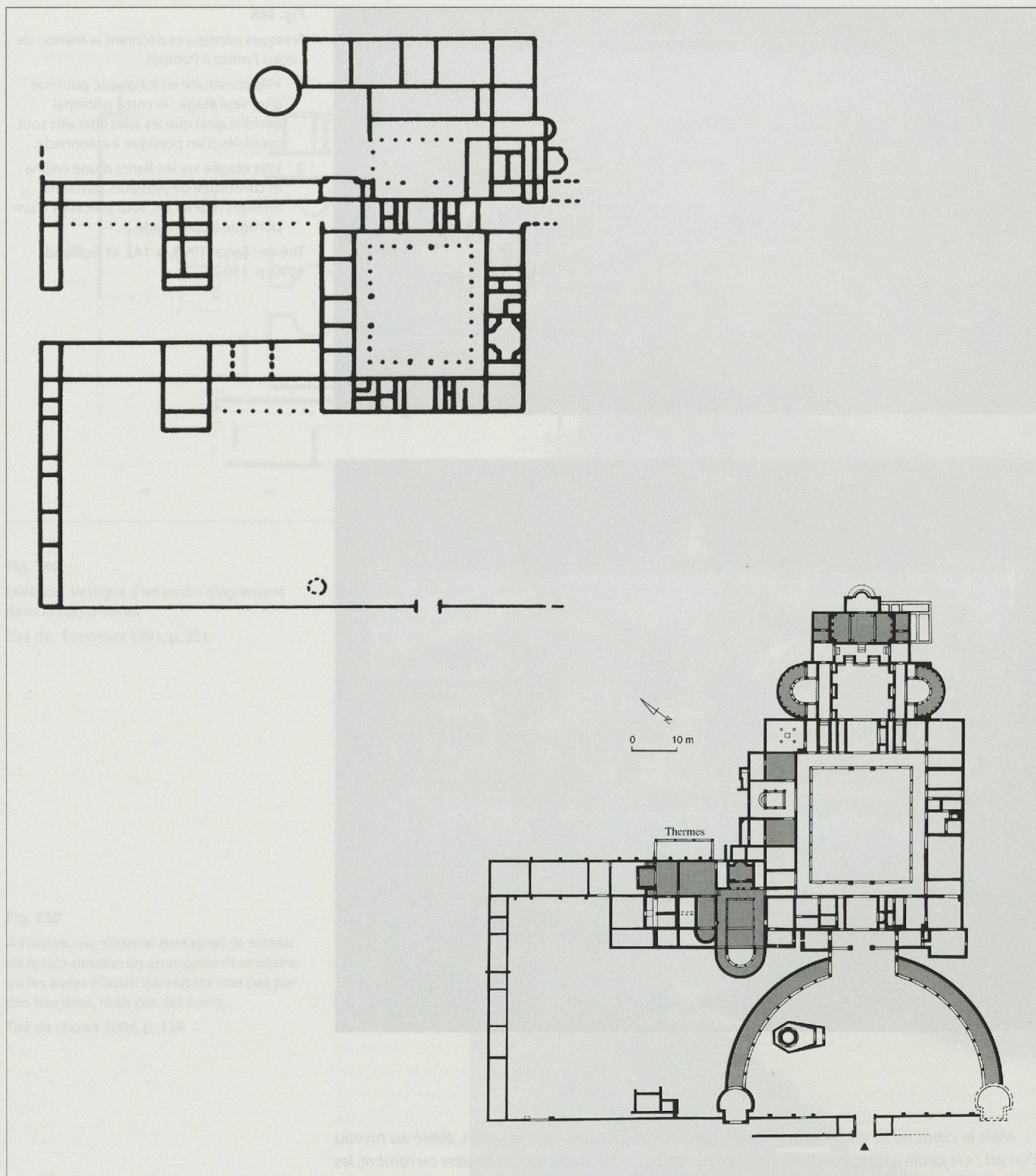


Fig. 347

Évolution des phases de construction de la villa de Montmaurin (Haute-Garonne).

Tiré de : Smith 1997, p. 188, et Balmelle 2001, fig. 342.

Les exemples les plus nets nous sont donnés par les *villae* d'Italie, notamment au travers des textes des auteurs latins et des fresques de Pompéi et *Herculaneum* : d'après le texte de Pline décrivant sa *villa* des Laurentes<sup>18</sup>, et d'après les fresques qui décoraient à Pompéi la demeure de M. Lucretius Fronto (fig. 348), il ressort que ces maisons semblent construites en longueur, avec au maximum un étage, de manière à ce que les pièces principales bordées de portiques soient orientées et largement ouvertes sur le paysage.

La recherche du luxe transparait au travers des différents éléments constitutifs de la *villa* : thermes, piscine, portiques, salles à manger d'hiver et d'été, bibliothèque, jeu de paume, galeries de sculpture, pièces décorées de mosaïques et peintures murales souvent très élaborées, pavages en marbre, autant de manifestations évidentes d'un niveau de vie élevé.

18 Pline le Jeune, *Lettres*, II, 17.



Fig. 348

Fresques miniatures décorant la maison de Lucius Fronto à Pompéi.

- 1 Villa construite en longueur, pourvue d'un seul étage ; le corps principal absidial ainsi que les ailes latérales sont précédés d'un portique à colonnade.
- 2 Villa étagée sur les flancs d'une colline et constituée de plusieurs pavillons orientés face au lac, tous précédés d'un portique à colonnade.

Tiré de : Farrar 1998, p. 142, et Guillaud 1990, p. 150.



Mais le cœur de la villa, sa partie principale et indispensable est le jardin, élevé au niveau d'un art : « le jardin n'est pas seulement le lieu où l'on trouvait la fraîcheur, la lumière ou l'ombre, les couleurs et les parfums, tout ce qui pouvait le mieux satisfaire la sensualité italienne, il était aussi le lieu idéal qui parlait à l'esprit et aussi à l'imagination »<sup>19</sup>.

Les textes antiques, les peintures de Pompéi et, dans une moindre mesure, les vestiges archéologiques nous fournissent des informations sur l'agencement de ces jardins : les fouilles effectuées Dietikon (ZH) et à Fishbourne (Angleterre) ont ainsi livré les vestiges d'allées délimitées par des haies arborisées – repérées sous forme de fossés – à l'ordonnance géométrique copiée sur les jardins d'Italie, avec un réseau de canalisations en terre cuite servant à alimenter bassins et jets d'eau ainsi qu'à irriguer les plantes (fig. 349).

Les pièces d'eau étaient largement présentes, simples fontaines, bassins ou nymphées. Dans plusieurs luxueuses villae d'Italie, certains bassins ont été identifiés comme des viviers, reflétant ainsi cet engouement des riches propriétaires à contrôler la nature et à l'inclure dans le sein même de la villa sous toutes ses formes : rochers et grottes, plantes, animaux, poissons<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> Grimal 1984, p. 441.

<sup>20</sup> Au sujet des viviers en relation avec une villa, voir Higginbotham 1997.

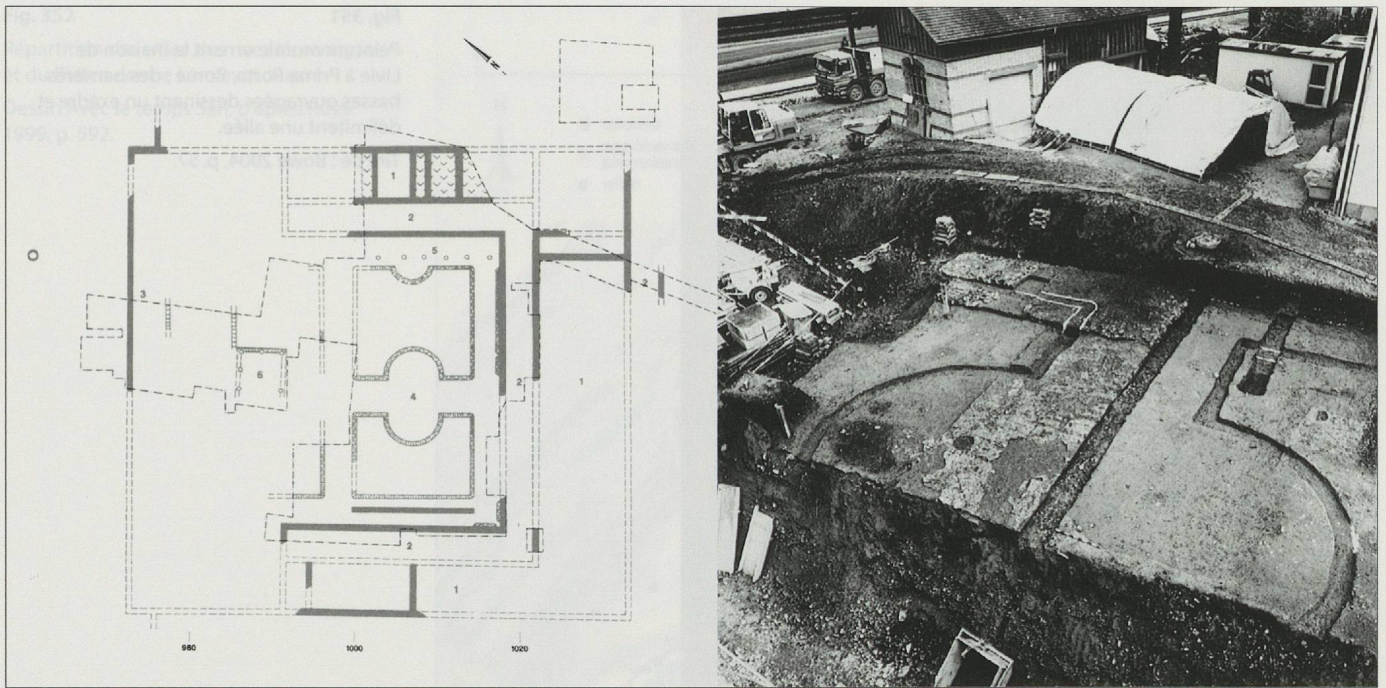


Fig. 349

Dietikon. Vestiges d'un jardin d'agrément dans la *pars urbana*.

Tiré de : Ebnöther 1991, p. 251.

Un autre élément, le pavillon isolé, apparaît dans les textes et les peintures : de forme circulaire ou carrée, cet élément peut parfois prendre la forme de tourelles à plusieurs étages. Il peut aussi devenir une sorte de *villa* au sein de la *villa*, avec différentes pièces, son propre péristyle et son jardin particulier<sup>21</sup>.

Le thème du jardin est souvent repris dans l'ornementation architecturale elle-même : sur les fresques, les allusions aux jardins sont multiples ; mieux, le monde de pergolas, de pavillons et d'arbres que la peinture suggère se voit réalisé au-delà des murs par le jardin. Parfois, la suggestion immédiate du jardin fait place à des symbolismes plus complexes comme le culte des dieux, des héros, des morts ; là-aussi, le thème abordé sur la peinture est développé de manière réelle dans le jardin.

Au fil du temps, la demeure, dans son décor comme dans son plan, réserve une place toujours grande au jardin, dont les rythmes architecturaux peuvent reproduire la perspective de la façade. Le jardin se retrouve partout, de manière réelle, imaginaire et symbolique (fig. 350 et 351).

Fig. 350

À Fishbourne (Grande-Bretagne), le réseau de fossés dessine un arrangement similaire, où les allées étaient délimitées non pas par des barrières, mais par des haies.

Tiré de : Bowe 2004, p. 139.



21 Pline le Jeune, *Lettres*, II, 17, 20-24.



Fig. 351

Peinture murale ornant la maison de Livie à Prima Porta, Rome ; des barrières basses ouvragées dessinent un exèdre et délimitent une allée.

Tiré de : Bowe 2004, p. 57.

### Les palais

Bien que l'usage en soit courant dans la littérature secondaire, c'est en général à tort que l'on applique le terme de « palais » aux *villae* luxueuses.

Dans son sens formel, ce terme implique une fonction politique : même si un palais tient lieu de résidence privée, il est avant tout le siège d'un gouvernement, que ce soit l'empereur ou le gouverneur d'une province ; bien entendu, le rang élevé du propriétaire du palais requiert automatiquement la présence d'éléments luxueux et de nombreux espaces, mais la fonction politique de cette demeure implique la présence de locaux caractéristiques – hall d'audience, basilique, *triclinium*, logements officiels – ainsi que des séparations bien nettes entre les parties officielles et privées, ce que l'on n'observe pas forcément dans les riches *villae*.

Il n'est pas impossible que plusieurs des riches *villae* de Suisse soient formellement des palais : en effet, à côté des grands propriétaires terriens issus de l'ancienne aristocratie gauloise, plusieurs notables d'origine romaine devaient également être basés en terres conquises afin d'y exercer des fonctions politiques et juridiques. En l'absence d'éléments attestant un tel rôle – on pense surtout à des inscriptions –, nous nous refusons toutefois à qualifier de palais les imposants édifices d'Orbe-Boscéaz (VD), de Vallon (FR), de Meikirch (BE). De même, en France, pour Chiragan ou Montmaurin (Haute-Garonne) qui, malgré le luxe de leur agencement, ne différaient guère des maisons de plaisance construites dans le Latium ou la Campanie.

### Les *villae* de l'arc lémanique

En raison de sa position privilégiée au carrefour de nombreuses voies terrestres, des commodités des déplacements par voies d'eau, des possibilités de pêche et, pourquoi pas de navigation de plaisance, et de son climat tempéré, le lac Léman a de tous temps été un endroit attrayant. De fait, les données archéologiques révèlent la présence de nombreuses *villae* sur ses pourtours (fig. 352), même si peu d'entre elles ont fait l'objet de véritables fouilles ou de publications détaillées<sup>22</sup>.

Si les connaissances archéologiques sont limitées sur la côte française – l'existence de *villae* est présumée à Nernier, Massongy, Ripaille et Yvoire<sup>23</sup> –, plusieurs grandes *villae* sont en revanche attestées sur le rivage suisse, dont les mieux connues, hormis celle de Pully, sont celles

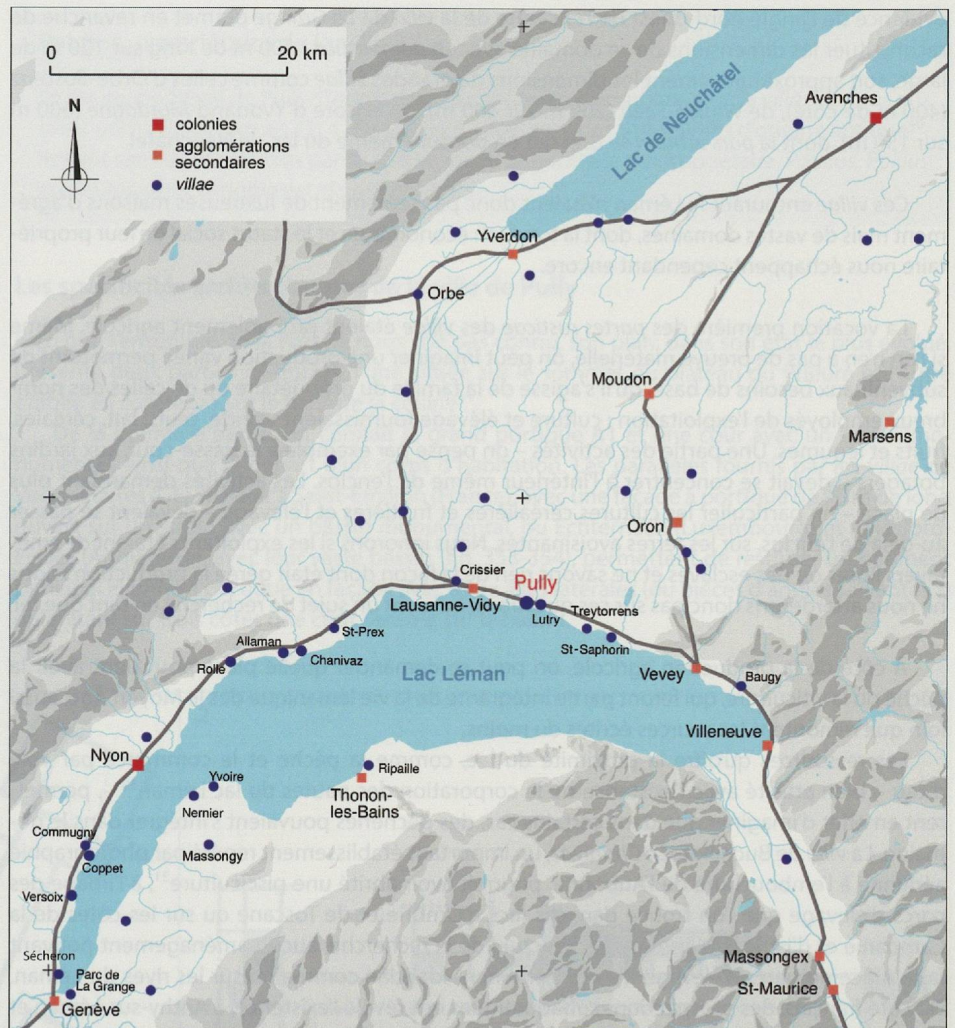
22 La carte archéologique du Canton de Vaud recense une douzaine d'établissements importants jouissant de la « vue sur le lac et son paysage » : *villae* de Commugny, Rolle-La Combe, Buchillon-En Chanivaz, St-Prex-En Marcy et Les Iles, Crissier-Montassé, Joux-tens-Mézery-Bossonat, Lausanne-Contigny, Pully, Puidoux-Treytorrens, St-Saphorin, Montreux-Baugy et Villeneuve-La Muraz.

23 Bertrand F., Chevrier M. et Serralongue J., *La Haute-Savoie, Carte archéologique de la Gaule (CAG) 74*, Paris, 1999.

Fig. 352

Répartition des *villae* des rives lémaniques et du Plateau entre Léman et Jura.

Dessin Avec le temps Sàrl, d'après Rossi 1999, p. 592.



de Montreux-Baugy, Lausanne-Contigny et Commugny en territoire vaudois, et celle du Parc de La Grange à Genève.

Établies sur les terrasses dominant le Léman, elles offraient une vue remarquable sur le lac et les Alpes. La proximité de grandes voies de circulation est pour bonne part dans leur construction ou, en tout cas, leur essor. En ce qui concerne Pully, le développement de la voie routière Martigny-Lousonna, reliant, par le Grand-Saint-Bernard, l'Italie à Lyon d'une part, via la rive nord du Léman, et à Avenches d'autre part, par Puidoux et Moudon, a certainement joué dans la création de la villa du Prieuré<sup>24</sup>, de même que plus à l'est, de celle de Saint-Saphorin<sup>25</sup>.

Leur plan comme leur décor dénotent l'aisance de leur propriétaire : la villa de Montreux-Baugy, qui connaît son apogée dans la deuxième moitié du 2<sup>e</sup> s. de notre ère, comprenait un complexe thermal avec des pièces hypocaustées décorées de fresques, des mosaïques, et un riche mobilier d'apparat<sup>26</sup> ; la *pars urbana* de La Grange, construite entre 10 et 40 apr. J.-C. sur des bâtiments en bois remontant à la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., et agrandie au fil des siècles pour former au 4<sup>e</sup> s. un ensemble monumental, est une somptueuse résidence<sup>27</sup>, dont la qualité de l'ornementation est attestée par des enduits peints et des fragments de mosaïque ; la *pars urbana* de Lausanne-Contigny<sup>28</sup>, dont le plan n'est connu que très partiellement, est surtout célèbre pour ses peintures murales : les premières situent une importante phase d'aménagement de la villa entre 60 et 80 apr. J.-C., alors que les deuxièmes datent probablement du règne de Trajan ; également ornée de splendides peintures murales et de mosaïques, la villa de Commugny<sup>29</sup>, a été occupée entre le deuxième quart du 1<sup>er</sup> et le début du 3<sup>e</sup> s. ; de son plan encore largement incomplet, on ne connaît qu'un corps de bâtiment principal, deux cours et des thermes.

À l'exception de la villa de Contigny, dont le plan est trop mal connu, on sait que ces établissements possédaient une *pars rustica*. Dans le cas de Montreux-Baugy, des locaux à fonction rurale sont clairement attestés, alors que la *pars rustica* de la villa de Commugny ne se manifeste que par quelques murs situés au nord de l'ensemble résidentiel. La mise en

24 Dans le secteur de Pully, plusieurs variantes de tracés sont connues pour cette voie de première importance : cf. *infra*, p. 297 et fig. 362, p. 298.

25 Une villa romaine y est attestée : Wüthrich et Weidmann 1995. Une borne milliaire y a en outre été découverte, dont l'inscription remonte à l'an 47 de notre ère : cf. Eggenberger et Auberson 1992, pp. 27-29.

26 Morel 1988.

27 Haldimann et Zoller 1997 et 1998.

28 Rapin 1982 ; Fuchs et Dubois 1997.

29 Fuchs et Ramjoué 1994.

évidence de l'angle nord-ouest de l'enceinte de la villa de La Grange permet en revanche de reconstituer les dimensions de ce domaine avec sa *pars rustica* : 400 m de long sur 120 m de large, soit approximativement les dimensions de grandes villae comme celles d'Orbe-Boscéaz (400 m de côté), de Winkel-Seeb (200 m sur 400 m), ou encore d'Yvonand-Mordagne (600 m sur 150 m), dont la *pars urbana* se dressait en bordure même du lac de Neuchâtel.

Ces villae entourant le Léman n'étaient donc pas seulement de luxueuses maisons d'agrément mais de vastes domaines, dont la fonction économique et le statut social de leur propriétaire nous échappent cependant encore.

La vocation première des *partes rusticae* des villae étaient probablement agricole. Même si l'on n'en a pas de preuve matérielle, on peut imaginer une production variée permettant de subvenir aux besoins de base, qu'il s'agisse de la famille du propriétaire ou de celles des nombreux employés de l'exploitation : culture et élevage fournissaient viande, œufs, lait, céréales, fruits et légumes. Une partie des activités – on pense par exemple à la basse-cour, aux jardins potagers – devait se concentrer à l'intérieur même de l'enclos. Les activités demandant plus de place – en particulier les cultures céréalières et fruitières et l'élevage – devaient se passer au-delà de l'enclos, sur les terres avoisinantes. Nous ignorons si les exploitants étaient des métayers libres ou des esclaves et ne savons rien de la façon dont était gérée la production : nous ne nous attarderons donc pas sur ces questions, qui sont un sujet de recherche en tant que tel.

À côté de la production agricole, on peut se demander quelle place pouvaient avoir la pêche ou la viticulture, qui feront partie intégrante de la vie lémanique dès le Moyen Âge, aussi loin que remontent les sources écrites du moins.

Les ressources qu'offre la proximité du lac, comme la pêche et le commerce par voie d'eau – bien attesté avec l'existence de la corporation des nautes du lac Léman<sup>30</sup> –, permettent en effet d'imaginer que dans certains cas, des pêcheries pouvaient s'intégrer dans le domaine. La villa de Buchillon-En Chanivaz, un important établissement repéré par photographie aérienne à l'embouchure de l'Aubonne, pourrait avoir abrité une pisciculture<sup>31</sup>, à l'image des parcs d'élevage que l'on trouve dans les lacs d'Ombrie et de Toscane ou sur les côtes de la Campanie et d'Istrie<sup>32</sup>. Mais dans l'état actuel de la recherche, aucun aménagement pouvant faire office de parcs d'élevage n'a été clairement identifié comme tel sur les rives du Léman. Du côté français, des prospections subaquatiques ont révélé l'existence, à Anthy-sur-Léman et Nernier, de pilotis d'époque romaine<sup>33</sup>, mais on doit sans doute y reconnaître des installations portuaires de type débarcadère ou ponton ; à Nernier, un débarcadère en relation avec la villa romaine permettrait l'exportation des productions du domaine, comme l'importation de produits méditerranéens, par voie lacustre.

Les coteaux du Léman étaient-ils occupés par des vignes à l'époque romaine ? On sait que la viticulture, à partir de la Narbonnaise où elle fut introduite dès 120 av. J.-C., s'est diffusée dans toute la Gaule dans le courant du 1<sup>er</sup> s. de notre ère ; les productions gauloises étaient distribuées jusqu'en Italie. Des exploitations vinicoles ont été identifiées en Provence, en Dordogne<sup>34</sup>, en région mosellane. Dans la Drôme, les alignements de *dolia* pouvant contenir 2500 hl trouvés dans le domaine de Donzère constitue un exemple particulièrement intéressant<sup>35</sup>.

Qu'en est-il de la Suisse romaine ? D'après un texte de Pline, on trouve chez les Helvètes un même plant de vigne que chez les Arvernes et les Séquanais<sup>36</sup>, mais actuellement on ne connaît aucun pressoir à vin d'époque romaine ; de même, les pépins de raisin découverts dans les fouilles peuvent peut-être provenir de vignes cultivées dans la région, mais cela n'implique pas forcément une viticulture intensive : ainsi, on peut imaginer dans le cadre des domaines de l'arc lémanique une viticulture destinée non pas à l'exportation, mais aux seuls besoins locaux<sup>37</sup>.

Les importations de vin en Helvétie sont clairement mises en évidence par la présence d'amphores, gauloises le plus souvent, et parfois orientales, comme celles trouvées par exemple dans les villae de Baugy ou de La Grange<sup>38</sup>.

La continuité d'occupation que l'on observe souvent sur les sites de villae antiques a vraisemblablement donné naissance à certains de nos villages, dont le nom même peut perpétuer, de manière plus ou moins altérée, le nom du propriétaire ; ainsi, le toponyme de Contigny est d'origine antique – il apparaît pour la première fois en 1182 sous la forme *Quintignie* – et est « vraisemblablement issu du nom de famille (nomen) du propriétaire romain du domaine, *Quintinius* »<sup>39</sup>. Même schéma dans le cas de Commugny : le nom *Communiacum* apparaît dans une notice au 12<sup>e</sup> s., dérivé par le suffixe *-acus* du gentilice *Com(m)inius* ou *Communis*, d'origine latine.

Fig. 351  
 322 p. 61  
 323 p. 62  
 324 p. 63  
 325 p. 64  
 326 p. 65  
 327 p. 66  
 328 p. 67  
 329 p. 68  
 330 p. 69  
 331 p. 70  
 332 p. 71  
 333 p. 72  
 334 p. 73  
 335 p. 74  
 336 p. 75  
 337 p. 76  
 338 p. 77  
 339 p. 78  
 340 p. 79  
 341 p. 80  
 342 p. 81  
 343 p. 82  
 344 p. 83  
 345 p. 84  
 346 p. 85  
 347 p. 86  
 348 p. 87  
 349 p. 88  
 350 p. 89  
 351 p. 90  
 352 p. 91  
 353 p. 92  
 354 p. 93  
 355 p. 94  
 356 p. 95  
 357 p. 96  
 358 p. 97  
 359 p. 98  
 360 p. 99  
 361 p. 100  
 362 p. 101  
 363 p. 102  
 364 p. 103  
 365 p. 104  
 366 p. 105  
 367 p. 106  
 368 p. 107  
 369 p. 108  
 370 p. 109  
 371 p. 110  
 372 p. 111  
 373 p. 112  
 374 p. 113  
 375 p. 114  
 376 p. 115  
 377 p. 116  
 378 p. 117  
 379 p. 118  
 380 p. 119  
 381 p. 120  
 382 p. 121  
 383 p. 122  
 384 p. 123  
 385 p. 124  
 386 p. 125  
 387 p. 126  
 388 p. 127  
 389 p. 128  
 390 p. 129  
 391 p. 130  
 392 p. 131  
 393 p. 132  
 394 p. 133  
 395 p. 134  
 396 p. 135  
 397 p. 136  
 398 p. 137  
 399 p. 138  
 400 p. 139  
 401 p. 140  
 402 p. 141  
 403 p. 142  
 404 p. 143  
 405 p. 144  
 406 p. 145  
 407 p. 146  
 408 p. 147  
 409 p. 148  
 410 p. 149  
 411 p. 150  
 412 p. 151  
 413 p. 152  
 414 p. 153  
 415 p. 154  
 416 p. 155  
 417 p. 156  
 418 p. 157  
 419 p. 158  
 420 p. 159  
 421 p. 160  
 422 p. 161  
 423 p. 162  
 424 p. 163  
 425 p. 164  
 426 p. 165  
 427 p. 166  
 428 p. 167  
 429 p. 168  
 430 p. 169  
 431 p. 170  
 432 p. 171  
 433 p. 172  
 434 p. 173  
 435 p. 174  
 436 p. 175  
 437 p. 176  
 438 p. 177  
 439 p. 178  
 440 p. 179  
 441 p. 180  
 442 p. 181  
 443 p. 182  
 444 p. 183  
 445 p. 184  
 446 p. 185  
 447 p. 186  
 448 p. 187  
 449 p. 188  
 450 p. 189  
 451 p. 190  
 452 p. 191  
 453 p. 192  
 454 p. 193  
 455 p. 194  
 456 p. 195  
 457 p. 196  
 458 p. 197  
 459 p. 198  
 460 p. 199  
 461 p. 200  
 462 p. 201  
 463 p. 202  
 464 p. 203  
 465 p. 204  
 466 p. 205  
 467 p. 206  
 468 p. 207  
 469 p. 208  
 470 p. 209  
 471 p. 210  
 472 p. 211  
 473 p. 212  
 474 p. 213  
 475 p. 214  
 476 p. 215  
 477 p. 216  
 478 p. 217  
 479 p. 218  
 480 p. 219  
 481 p. 220  
 482 p. 221  
 483 p. 222  
 484 p. 223  
 485 p. 224  
 486 p. 225  
 487 p. 226  
 488 p. 227  
 489 p. 228  
 490 p. 229  
 491 p. 230  
 492 p. 231  
 493 p. 232  
 494 p. 233  
 495 p. 234  
 496 p. 235  
 497 p. 236  
 498 p. 237  
 499 p. 238  
 500 p. 239  
 501 p. 240  
 502 p. 241  
 503 p. 242  
 504 p. 243  
 505 p. 244  
 506 p. 245  
 507 p. 246  
 508 p. 247  
 509 p. 248  
 510 p. 249  
 511 p. 250  
 512 p. 251  
 513 p. 252  
 514 p. 253  
 515 p. 254  
 516 p. 255  
 517 p. 256  
 518 p. 257  
 519 p. 258  
 520 p. 259  
 521 p. 260  
 522 p. 261  
 523 p. 262  
 524 p. 263  
 525 p. 264  
 526 p. 265  
 527 p. 266  
 528 p. 267  
 529 p. 268  
 530 p. 269  
 531 p. 270  
 532 p. 271  
 533 p. 272  
 534 p. 273  
 535 p. 274  
 536 p. 275  
 537 p. 276  
 538 p. 277  
 539 p. 278  
 540 p. 279  
 541 p. 280  
 542 p. 281  
 543 p. 282  
 544 p. 283  
 545 p. 284  
 546 p. 285  
 547 p. 286  
 548 p. 287  
 549 p. 288  
 550 p. 289  
 551 p. 290  
 552 p. 291  
 553 p. 292  
 554 p. 293  
 555 p. 294  
 556 p. 295  
 557 p. 296  
 558 p. 297  
 559 p. 298  
 560 p. 299  
 561 p. 300  
 562 p. 301  
 563 p. 302  
 564 p. 303  
 565 p. 304  
 566 p. 305  
 567 p. 306  
 568 p. 307  
 569 p. 308  
 570 p. 309  
 571 p. 310  
 572 p. 311  
 573 p. 312  
 574 p. 313  
 575 p. 314  
 576 p. 315  
 577 p. 316  
 578 p. 317  
 579 p. 318  
 580 p. 319  
 581 p. 320  
 582 p. 321  
 583 p. 322  
 584 p. 323  
 585 p. 324  
 586 p. 325  
 587 p. 326  
 588 p. 327  
 589 p. 328  
 590 p. 329  
 591 p. 330  
 592 p. 331  
 593 p. 332  
 594 p. 333  
 595 p. 334  
 596 p. 335  
 597 p. 336  
 598 p. 337  
 599 p. 338  
 600 p. 339  
 601 p. 340  
 602 p. 341  
 603 p. 342  
 604 p. 343  
 605 p. 344  
 606 p. 345  
 607 p. 346  
 608 p. 347  
 609 p. 348  
 610 p. 349  
 611 p. 350  
 612 p. 351  
 613 p. 352  
 614 p. 353  
 615 p. 354  
 616 p. 355  
 617 p. 356  
 618 p. 357  
 619 p. 358  
 620 p. 359  
 621 p. 360  
 622 p. 361  
 623 p. 362  
 624 p. 363  
 625 p. 364  
 626 p. 365  
 627 p. 366  
 628 p. 367  
 629 p. 368  
 630 p. 369  
 631 p. 370  
 632 p. 371  
 633 p. 372  
 634 p. 373  
 635 p. 374  
 636 p. 375  
 637 p. 376  
 638 p. 377  
 639 p. 378  
 640 p. 379  
 641 p. 380  
 642 p. 381  
 643 p. 382  
 644 p. 383  
 645 p. 384  
 646 p. 385  
 647 p. 386  
 648 p. 387  
 649 p. 388  
 650 p. 389  
 651 p. 390  
 652 p. 391  
 653 p. 392  
 654 p. 393  
 655 p. 394  
 656 p. 395  
 657 p. 396  
 658 p. 397  
 659 p. 398  
 660 p. 399  
 661 p. 400  
 662 p. 401  
 663 p. 402  
 664 p. 403  
 665 p. 404  
 666 p. 405  
 667 p. 406  
 668 p. 407  
 669 p. 408  
 670 p. 409  
 671 p. 410  
 672 p. 411  
 673 p. 412  
 674 p. 413  
 675 p. 414  
 676 p. 415  
 677 p. 416  
 678 p. 417  
 679 p. 418  
 680 p. 419  
 681 p. 420  
 682 p. 421  
 683 p. 422  
 684 p. 423  
 685 p. 424  
 686 p. 425  
 687 p. 426  
 688 p. 427  
 689 p. 428  
 690 p. 429  
 691 p. 430  
 692 p. 431  
 693 p. 432  
 694 p. 433  
 695 p. 434  
 696 p. 435  
 697 p. 436  
 698 p. 437  
 699 p. 438  
 700 p. 439  
 701 p. 440  
 702 p. 441  
 703 p. 442  
 704 p. 443  
 705 p. 444  
 706 p. 445  
 707 p. 446  
 708 p. 447  
 709 p. 448  
 710 p. 449  
 711 p. 450  
 712 p. 451  
 713 p. 452  
 714 p. 453  
 715 p. 454  
 716 p. 455  
 717 p. 456  
 718 p. 457  
 719 p. 458  
 720 p. 459  
 721 p. 460  
 722 p. 461  
 723 p. 462  
 724 p. 463  
 725 p. 464  
 726 p. 465  
 727 p. 466  
 728 p. 467  
 729 p. 468  
 730 p. 469  
 731 p. 470  
 732 p. 471  
 733 p. 472  
 734 p. 473  
 735 p. 474  
 736 p. 475  
 737 p. 476  
 738 p. 477  
 739 p. 478  
 740 p. 479  
 741 p. 480  
 742 p. 481  
 743 p. 482  
 744 p. 483  
 745 p. 484  
 746 p. 485  
 747 p. 486  
 748 p. 487  
 749 p. 488  
 750 p. 489  
 751 p. 490  
 752 p. 491  
 753 p. 492  
 754 p. 493  
 755 p. 494  
 756 p. 495  
 757 p. 496  
 758 p. 497  
 759 p. 498  
 760 p. 499  
 761 p. 500  
 762 p. 501  
 763 p. 502  
 764 p. 503  
 765 p. 504  
 766 p. 505  
 767 p. 506  
 768 p. 507  
 769 p. 508  
 770 p. 509  
 771 p. 510  
 772 p. 511  
 773 p. 512  
 774 p. 513  
 775 p. 514  
 776 p. 515  
 777 p. 516  
 778 p. 517  
 779 p. 518  
 780 p. 519  
 781 p. 520  
 782 p. 521  
 783 p. 522  
 784 p. 523  
 785 p. 524  
 786 p. 525  
 787 p. 526  
 788 p. 527  
 789 p. 528  
 790 p. 529  
 791 p. 530  
 792 p. 531  
 793 p. 532  
 794 p. 533  
 795 p. 534  
 796 p. 535  
 797 p. 536  
 798 p. 537  
 799 p. 538  
 800 p. 539  
 801 p. 540  
 802 p. 541  
 803 p. 542  
 804 p. 543  
 805 p. 544  
 806 p. 545  
 807 p. 546  
 808 p. 547  
 809 p. 548  
 810 p. 549  
 811 p. 550  
 812 p. 551  
 813 p. 552  
 814 p. 553  
 815 p. 554  
 816 p. 555  
 817 p. 556  
 818 p. 557  
 819 p. 558  
 820 p. 559  
 821 p. 560  
 822 p. 561  
 823 p. 562  
 824 p. 563  
 825 p. 564  
 826 p. 565  
 827 p. 566  
 828 p. 567  
 829 p. 568  
 830 p. 569  
 831 p. 570  
 832 p. 571  
 833 p. 572  
 834 p. 573  
 835 p. 574  
 836 p. 575  
 837 p. 576  
 838 p. 577  
 839 p. 578  
 840 p. 579  
 841 p. 580  
 842 p. 581  
 843 p. 582  
 844 p. 583  
 845 p. 584  
 846 p. 585  
 847 p. 586  
 848 p. 587  
 849 p. 588  
 850 p. 589  
 851 p. 590  
 852 p. 591  
 853 p. 592  
 854 p. 593  
 855 p. 594  
 856 p. 595  
 857 p. 596  
 858 p. 597  
 859 p. 598  
 860 p. 599  
 861 p. 600  
 862 p. 601  
 863 p. 602  
 864 p. 603  
 865 p. 604  
 866 p. 605  
 867 p. 606  
 868 p. 607  
 869 p. 608  
 870 p. 609  
 871 p. 610  
 872 p. 611  
 873 p. 612  
 874 p. 613  
 875 p. 614  
 876 p. 615  
 877 p. 616  
 878 p. 617  
 879 p. 618  
 880 p. 619  
 881 p. 620  
 882 p. 621  
 883 p. 622  
 884 p. 623  
 885 p. 624  
 886 p. 625  
 887 p. 626  
 888 p. 627  
 889 p. 628  
 890 p. 629  
 891 p. 630  
 892 p. 631  
 893 p. 632  
 894 p. 633  
 895 p. 634  
 896 p. 635  
 897 p. 636  
 898 p. 637  
 899 p. 638  
 900 p. 639  
 901 p. 640  
 902 p. 641  
 903 p. 642  
 904 p. 643  
 905 p. 644  
 906 p. 645  
 907 p. 646  
 908 p. 647  
 909 p. 648  
 910 p. 649  
 911 p. 650  
 912 p. 651  
 913 p. 652  
 914 p. 653  
 915 p. 654  
 916 p. 655  
 917 p. 656  
 918 p. 657  
 919 p. 658  
 920 p. 659  
 921 p. 660  
 922 p. 661  
 923 p. 662  
 924 p. 663  
 925 p. 664  
 926 p. 665  
 927 p. 666  
 928 p. 667  
 929 p. 668  
 930 p. 669  
 931 p. 670  
 932 p. 671  
 933 p. 672  
 934 p. 673  
 935 p. 674  
 936 p. 675  
 937 p. 676  
 938 p. 677  
 939 p. 678  
 940 p. 679  
 941 p. 680  
 942 p. 681  
 943 p. 682  
 944 p. 683  
 945 p. 684  
 946 p. 685  
 947 p. 686  
 948 p. 687  
 949 p. 688  
 950 p. 689  
 951 p. 690  
 952 p. 691  
 953 p. 692  
 954 p. 693  
 955 p. 694  
 956 p. 695  
 957 p. 696  
 958 p. 697  
 959 p. 698  
 960 p. 699  
 961 p. 700  
 962 p. 701  
 963 p. 702  
 964 p. 703  
 965 p. 704  
 966 p. 705  
 967 p. 706  
 968 p. 707  
 969 p. 708  
 970 p. 709  
 971 p. 710  
 972 p. 711  
 973 p. 712  
 974 p. 713  
 975 p. 714  
 976 p. 715  
 977 p. 716  
 978 p. 717  
 979 p. 718  
 980 p. 719  
 981 p. 720  
 982 p. 721  
 983 p. 722  
 984 p. 723  
 985 p. 724  
 986 p. 725  
 987 p. 726  
 988 p. 727  
 989 p. 728  
 990 p. 729  
 991 p. 730  
 992 p. 731  
 993 p. 732  
 994 p. 733  
 995 p. 734  
 996 p. 735  
 997 p. 736  
 998 p. 737  
 999 p. 738  
 1000 p. 739

30 Les *nautae lacus Lemanni*, établis à Loussonna (inscriptions Howald-Meyer 92, 152, 153, 154). Cf. Luginbühl 1999 ; à Genève, on trouve les *ratiarii superiores* (Howald-Meyer 108), les radeleurs du haut Rhône, qui devaient naviguer en direction de Lyon.

31 Rossi 1999, pp. 596-601.

32 Higginbotham 1997. Schrunk et Begovic 2000 pour la villa maritime de Val Catena.

33 *Op. cit.* n. 23, pp. 190 et 281.

34 Voir l'exemple d'Allas-les-Mines où une base de pressoir est attestée : Ferdière 1988, t. 2, pp. 88-89.

35 Laubenheimer 1990, p. 79.

36 Pline, *Histoire naturelle*, XIV, 3, 18.

37 Des amphores vinaires Dressel 2-4 de factures provinciales (indigènes ?) trouvées à Augst et à Mougou (Indre-et-Loire) pourraient être destinées à une consommation locale (Martin-Kilcher 1990, p. 176).

38 Martin-Kilcher 1990, pp. 186-187.

39 Fuchs et Dubois 1997, p. 184. Les auteurs mettent en évidence l'origine indigène – formation typiquement gallo-romaine – du gentilice *Quintinius* aussi bien que du surnom (*cognomen*) *Quintinus*.

### Paulius, propriétaire de la villa ?

Le bourg médiéval de Pully s'inscrit dans la continuité d'occupation de la villa. Ses plus anciens noms, *Pulliacum* au 12<sup>e</sup> s., *Poilliaco* en 1369, sont des toponymes d'origine antique<sup>40</sup>. Ils sont sans doute dérivés par le suffixe *-acus* du gentilice du propriétaire, *Paulius*, *Pollius* ou *Paulus*, dont l'origine est clairement latine.

### Les spécificités architecturales de la villa de Pully

Bien que l'ensemble de la villa ne nous soit pas connu, son plan, dans son état le plus évolué, présente deux parties distinctes, l'une située sur le sommet du plateau du Prieuré et l'autre établie en contrebas sur le flanc de la colline<sup>41</sup>.

De la première partie, on connaît le grand portique A1 et une cour avec un bassin monumental, ainsi que le départ d'un corps d'habitation. Les parallèles fournis par les *villae* de Vandoeuvres (GE), le *Palat* à Saint-Émilion (France), avec une façade à portique de 90 m de long ouvert sur un jardin avec un bassin monumental, ou Echternach (Luxembourg) et Aylesford-Eccles (Angleterre), avec leur vaste bassin (fig. 353-354), permettent de restituer un bâtiment principal allongé à portique en façade avec deux ailes latérales (ou pièces d'angles saillantes ?) délimitant sur trois côtés une cour centrée sur le bassin.

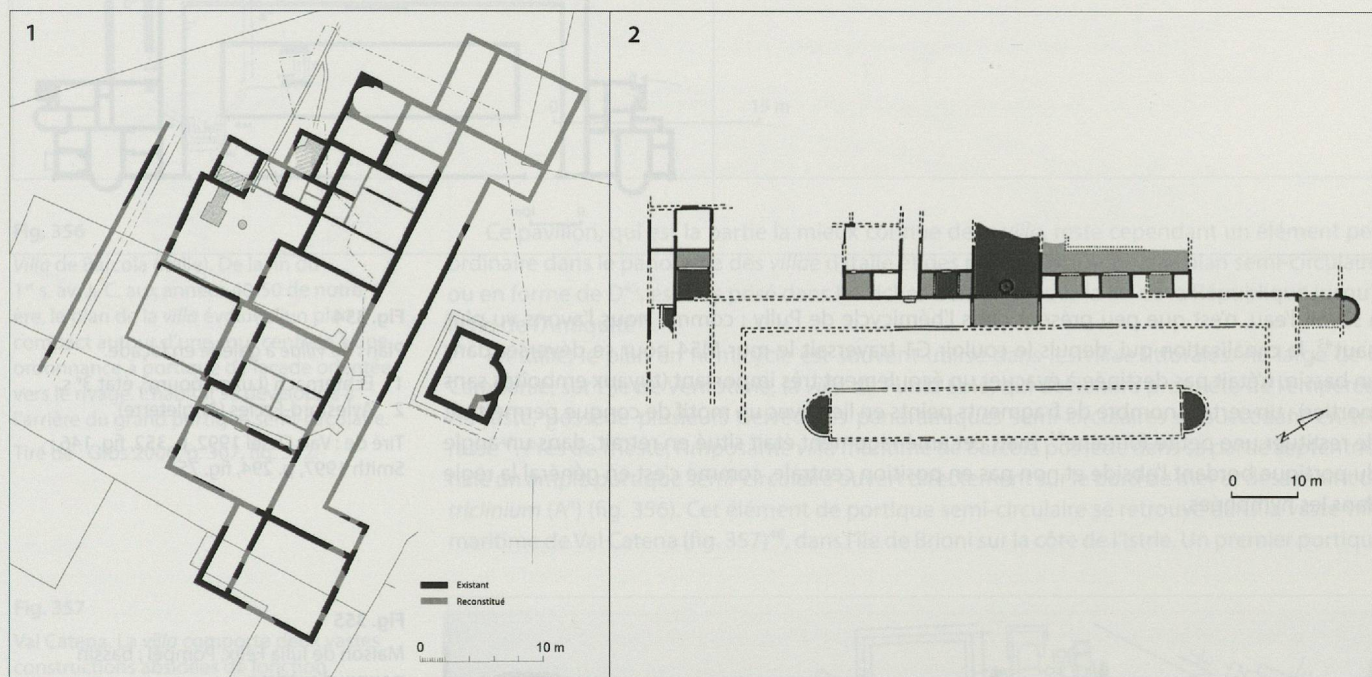


Fig. 353

Plans de villae à galerie en façade.

- 1 Vandoeuvres (GE)
- 2 Saint-Émilion (France)

Tiré de : [www.geneve.ch/patrimoine/sca](http://www.geneve.ch/patrimoine/sca) ; Balmelle 2001, p. 452, fig. 34.

Les demeures d'*Herculanium* et de Pompéi – villae des *Papyri*, de Diomède et de Iulia Felix notamment (fig. 355), possédant toutes trois un bassin avec le même type d'exèdres que celui de Pully – évoquent une autre possibilité de restitution, i.e. un plan à péristyle avec une cour entourée sur les quatre côtés par des corps de bâtiments et/ou des portiques.

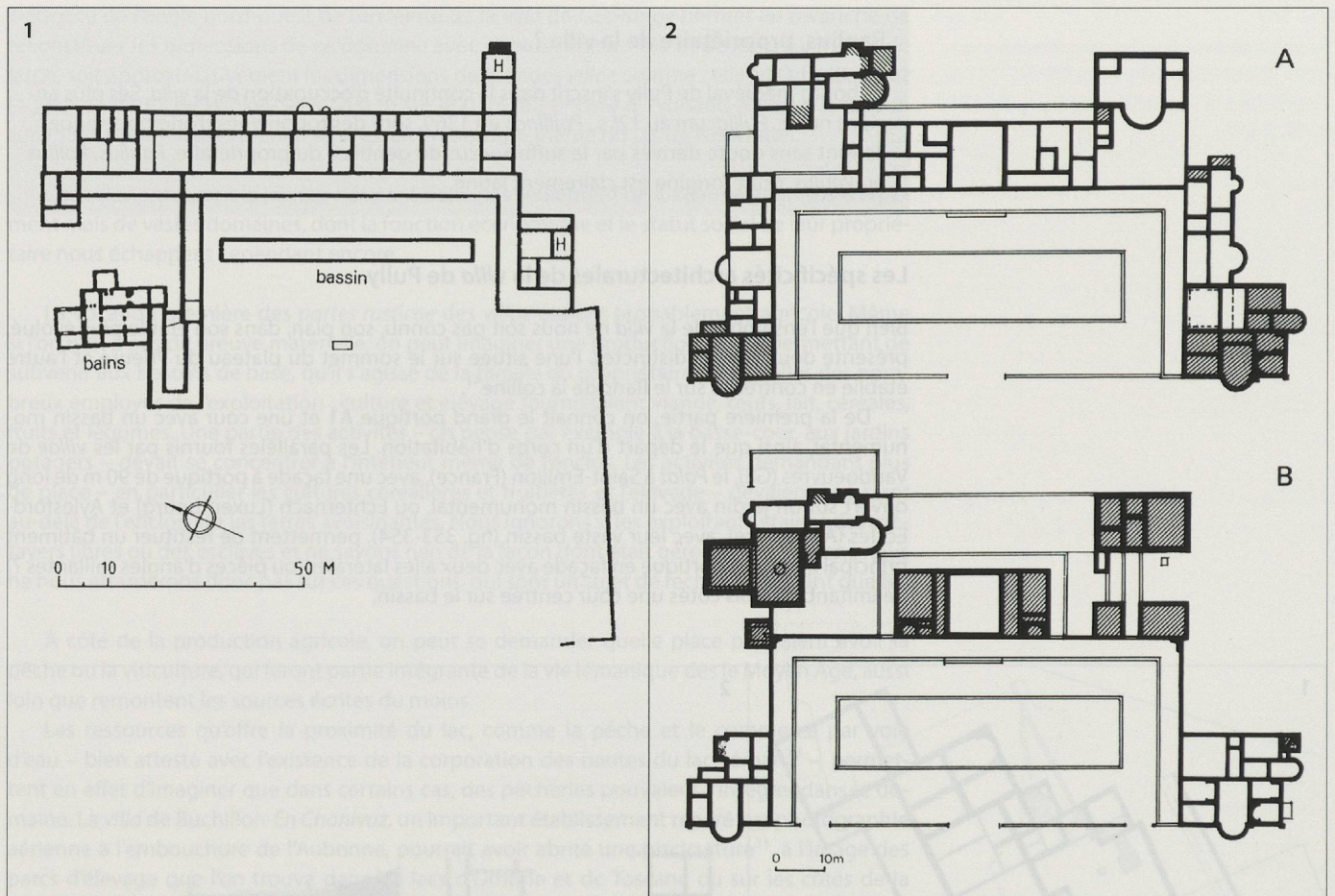
La seconde partie, la mieux connue, est constituée des deux ensembles absidés situés sur le versant sud-est de la colline. Ces pièces en hémicycle devaient fonctionner comme pièces de réception, établies en contrebas de la partie principale de la villa<sup>42</sup>.

L'hémicycle situé le plus au nord ne respecte pas l'orientation du reste de la villa ; orienté vers le lac, il s'ouvre sur le paysage, rompant ainsi la structure orthogonale du plan d'ensemble. Sa fonction n'est pas clairement attestée. L'hypothèse d'un nymphée, dans le sens premier d'un monument constitué d'une abside abritant une fontaine, à fonction à la fois religieuse (sanctuaire aux Nymphes) et profane (lieu de réunion et de repos), a été soulevée : sa forme semi-circulaire – une abside qui rappelle la grotte primitive d'origine hellénistique –, sa position adossée à la pente, son ouverture sur un jardin et ses décors de peintures murales sont autant d'arguments en faveur de cette interprétation. Cependant, l'élément primordial du nymphée,

40 Mottaz 1921, p. 193.

41 Pour le plan de la villa dans son extension maximale, à l'époque antonine (état 4), cf. fig. 13, p. 28. Ces éléments sont repris de façon détaillée *infra*, pp. 296-307.

42 Cf. *infra*, fig. 363, p. 299.



à savoir l'eau, n'est que peu présent dans l'hémicycle de Pully : comme nous l'avons vu plus haut<sup>43</sup>, la canalisation qui, depuis le couloir G1 traversait le mur M54 pour se déverser dans un bassin, n'était pas destinée à évacuer un écoulement très important (tuyaux emboîtés sans mortier) ; un certain nombre de fragments peints en lien avec un motif de conque permettent de restituer une petite fontaine<sup>44</sup>, mais cet aménagement était situé en retrait, dans un angle du portique bordant l'abside et non pas en position centrale, comme c'est en général la règle dans les nymphées.

**Fig. 354**

Plans de *villae* à galerie en façade.

- 1 Echternach (Luxembourg), état 3<sup>e</sup> s.
- 2 Aylesford-Eccles (Angleterre)

Tiré de : Van Ossel 1992, p. 352, fig. 146 ;  
Smith 1997, p. 294, fig. 75.



**Fig. 355**

Maison de Iulia Félix, Pompéi ; bassin pourvu d'exèdres.

Tiré de : Bowe 2004, p. 80.

43 Cf. *supra*, pp. 84-87, St.100.

44 Cf. *supra*, pp. 144-146.

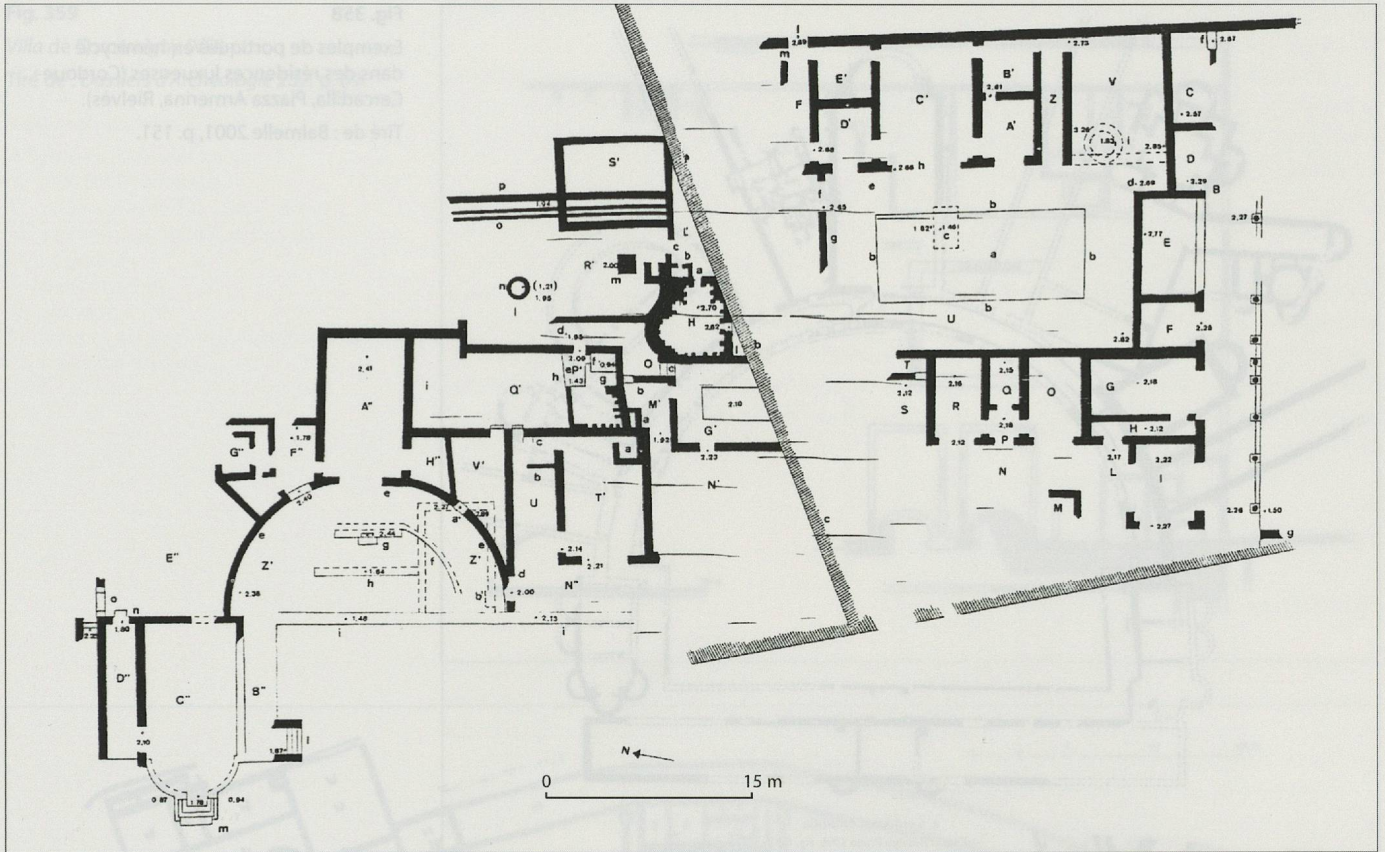


Fig. 356

Villa de Barcola (Italie). De la fin du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. aux années 40-50 de notre ère, le plan de la villa évolue d'un plan compact autour d'une cour centrale à une ordonnance à portique de façade orientée vers le rivage. L'habitat se développe à l'arrière du grand portique semi-circulaire.

Tiré de : Gros 2006, p. 307, fig. 332.

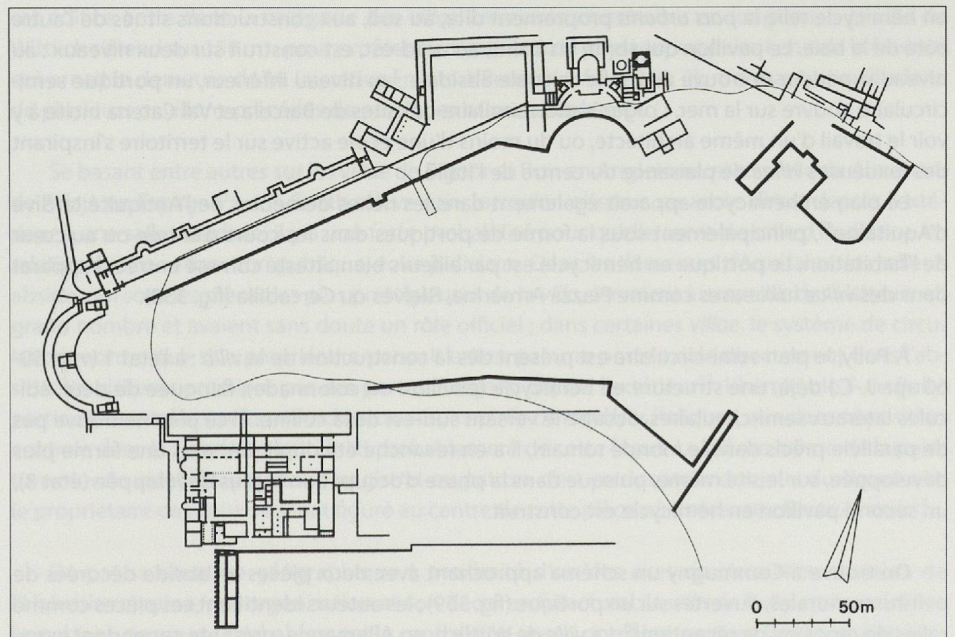
Ce pavillon, qui est la partie la mieux connue de la villa, reste cependant un élément peu ordinaire dans le panorama des villae d'Italie et des provinces, même si le plan semi-circulaire, ou en forme de D<sup>45</sup>, est très prisé dans les riches demeures, dès la fin de la République jusqu'à la fin de l'Antiquité<sup>46</sup>.

En Italie, le plan en hémicycle est souvent utilisé dans les villae littorales. Au large de la Campanie, sur l'île de Ventotene, la villa de Punta Eolo, qui deviendra propriété de l'empereur Auguste, possède plusieurs belvédères panoramiques semi-circulaires se succédant en terrasse<sup>47</sup>. Près de Trieste, l'imposante villa maritime de Barcola possède dans sa partie septentrionale un ample portique semi-circulaire ouvert directement sur le bord de mer et desservant un triclinium (A'') (fig. 356). Cet élément de portique semi-circulaire se retrouve dans la vaste villa maritime de Val Catena (fig. 357)<sup>48</sup>, dans l'île de Brioni sur la côte de l'Istrie. Un premier portique

Fig. 357

Val Catena. La villa comporte deux vastes constructions absidées de fonction différente : à l'ouest, le portique sert à relier trois petits temples. Au nord, il s'intègre dans l'ensemble thermal de la villa.

Tiré de : Ackermann 1997, p. 74.



45 Pline le Jeune, *Lettres*, 2.17.4.

46 Balmelle 2001, pp. 149-152.

47 Gros 2006, p. 309, fig. 335.

48 Donderer 1986, pp. 207-214 et Roffia 1997, pp. 64-67.

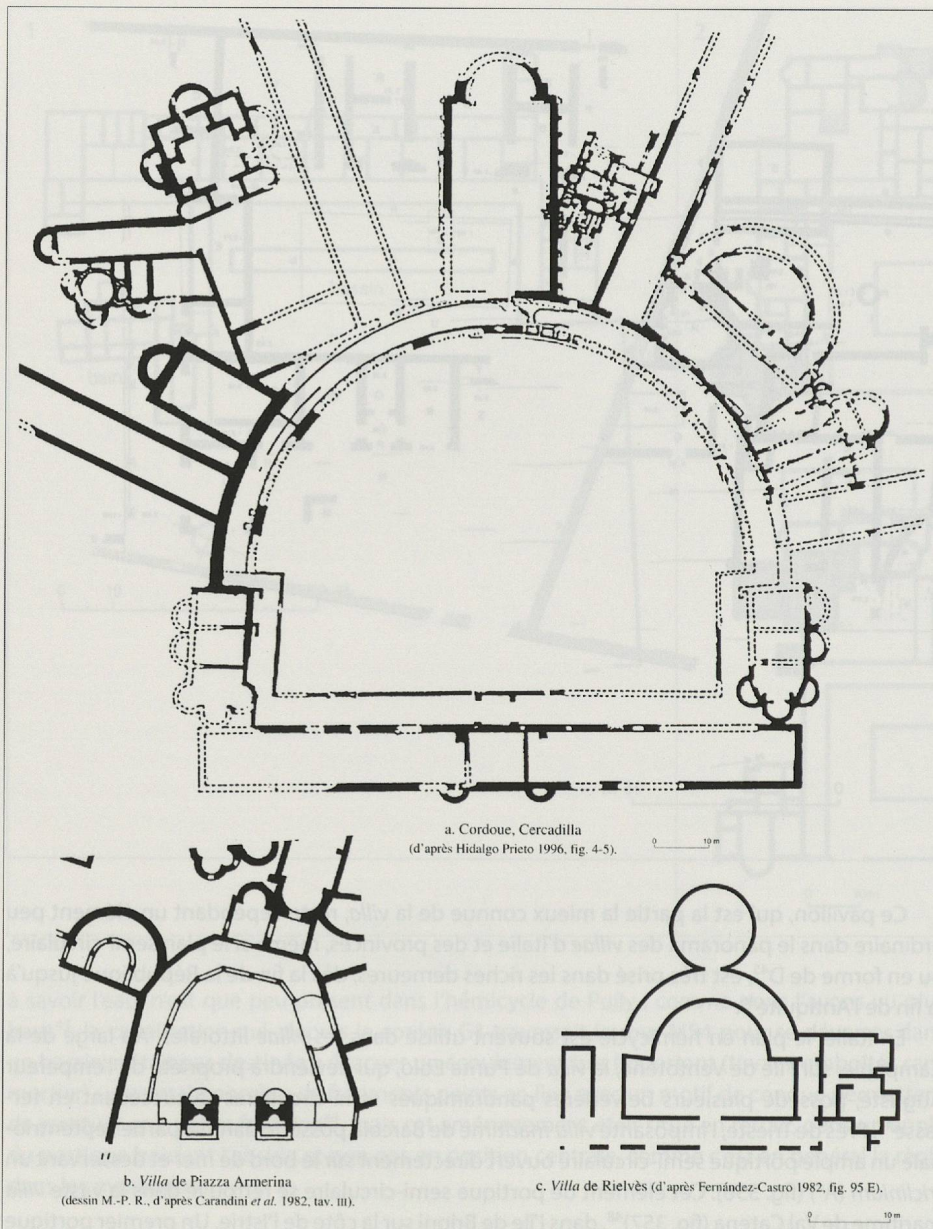


Fig. 358

Exemples de portiques en hémicycle dans des résidences luxueuses (Cordoue-Cercadilla, Piazza Armerina, Rielvès).

Tiré de : Balmelle 2001, p. 151.

en hémicycle relie la *pars urbana* proprement dite, au sud, aux constructions situés de l'autre côté de la baie. Le pavillon qui abrite les bains, au nord-est, est construit sur deux niveaux : au niveau supérieur se trouve une salle centrale absidale ; au niveau inférieur, un portique semi-circulaire s'ouvre sur la mer. L'organisation similaire des sites de Barcola et Val Catena incite à y voir le travail d'un même architecte, ou du moins d'une école active sur le territoire s'inspirant des luxueuses *villae* de plaisance du centre de l'Italie.

Le plan en hémicycle apparaît également dans les riches demeures de l'Antiquité tardive d'Aquitaine<sup>49</sup>, principalement sous la forme de portiques dans les cours d'entrée ou au cœur de l'habitation. Le portique en hémicycle est par ailleurs bien attesté comme entrée d'apparat dans des *villae* luxueuses comme Piazza Armerina, Rielvès ou Cercadilla (fig. 358).

À Pully, le plan semi-circulaire est présent dès la construction de la *villa* : à l'état 1 (vers 50-60 apr. J.-C.) déjà, une structure en hémicycle (pavillon ou colonnade), flanquée de deux édifices latéraux semi-circulaires, occupe le versant sud-est de la colline. Si ce plan ne trouve pas de parallèle précis dans le monde romain, il a en revanche été dupliqué, sous une forme plus développée, sur le site même, puisque dans la phase d'occupation la plus développée (état 3), un second pavillon en hémicycle est construit.

On trouve à Commugny un schéma approchant avec deux pièces en abside décorées de peintures murales, ouvertes sur un portique (fig. 359) ; les auteurs identifient ces pièces comme salles de repos ou de réception<sup>50</sup>. La *villa* de Wittlich, en Allemagne, présente cependant le pa-

49 *Villae* de Valentine, Montmaurin, Lescar ou Jurançon : Balmelle 2001, fig. 333-34, 342 et 346.

50 Fuchs et Ramjoué 1994.

Fig. 359

Villa de Commugny (VD).

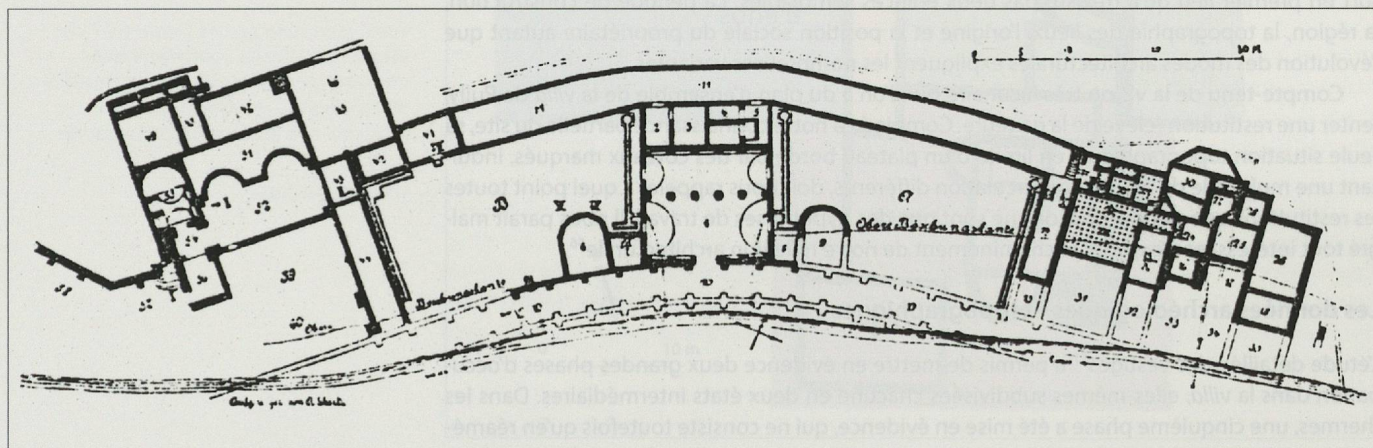
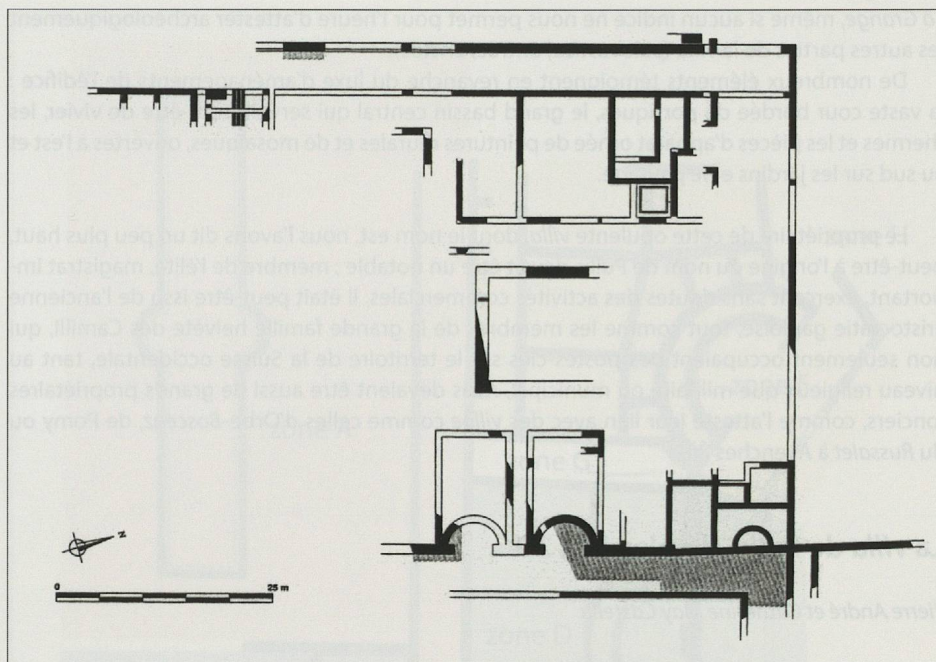
Tiré de : *Dossiers d'Archéologie* 232, p. 69.

Fig. 360

Villa de Wittlich (Allemagne).

Tiré de : Swoboda 1969, p. 56.

rallèle le plus proche avec deux pièces avec abside flanquant de part et d'autre le corps principal d'habitation et s'ouvrant sur un portique, face à la rivière (fig. 360) ; d'après J. T. Smith<sup>51</sup>, cet édifice entre dans la catégorie des *villae* luxueuses, construites en longueur – la villa de Wittlich s'étend sur 150 m – pour profiter au maximum du paysage, rappelant en cela la fresque qui ornait la demeure de M. Lucretius Fronto à Pompéi (cf. fig. 348, 2), montrant une villa faite de plusieurs pavillons précédés de portiques ouverts sur la mer.

Se basant entre autres sur les *villae* de Bignor et Box, en Angleterre, et sur celle de Almenara de Adaja en Espagne<sup>52</sup>, J. T. Smith relève que, lorsqu'on observe un accès direct depuis l'extérieur à une salle absidiale, il y a une forte probabilité pour qu'elle serve de salle d'audience, en relation avec une fonction publique, voire judiciaire. Dans les demeures d'Aquitaine, les salles à abside, qui sont les pièces les plus prestigieuses de la villa, servaient à accueillir des visiteurs en grand nombre et avaient sans doute un rôle officiel ; dans certaines *villae*, le système de circulation montre que si le propriétaire pouvait entrer par une porte axiale directement dans l'abside, les visiteurs entraient par des portes latérales, depuis l'extérieur<sup>53</sup>. L'hémicycle F de Pully, particulier tant dans sa forme architecturale, inspirée de modèles italiques, que dans sa position centrale dans la façade, fonctionnait probablement de cette façon. Le thème même de la peinture murale vient l'étayer : haut magistrat ou patron, c'est en donateur des jeux du cirque que le propriétaire des lieux se serait figuré au centre de cette pièce où il recevait clients et amis<sup>54</sup>.

De par sa situation géographique à proximité d'un des axes de circulation majeurs de l'Helvétie romaine, son organisation et son décor architectural, la villa de Pully était un édifice important, occupant probablement le centre d'un grand domaine, comme la villa de Genève-

51 Smith 1997, pp. 190-191.

52 Smith 1997, pp. 178-181.

53 Balmelle 2001, pp. 176-177.

54 Fuchs 1990, p. 101 ; cf. *supra*, pp. 151-153, en partic. fig. 154.

La Grange, même si aucun indice ne nous permet pour l'heure d'attester archéologiquement les autres parties de la villa (*pars rustica*, entrée, enclos).

De nombreux éléments témoignent en revanche du luxe d'aménagements de l'édifice : la vaste cour bordée de portiques, le grand bassin central qui servait peut-être de vivier, les thermes et les pièces d'apparat ornées de peintures murales et de mosaïques, ouvertes à l'est et au sud sur les jardins et le paysage.

Le propriétaire de cette opulente villa, dont le nom est, nous l'avons dit un peu plus haut, peut-être à l'origine du nom de Pully, devait être un notable ; membre de l'élite, magistrat important, exerçant sans doute des activités commerciales, il était peut-être issu de l'ancienne aristocratie gauloise, tout comme les membres de la grande famille helvète des Camilli, qui non seulement occupaient des postes-clés sur le territoire de la Suisse occidentale, tant au niveau religieux que militaire ou municipal, mais devaient être aussi de grands propriétaires fonciers, comme l'atteste leur lien avec des villae comme celles d'Orbe-Boscéaz, de Pomy ou du Russalet à Avenches<sup>55</sup>.

## La villa de Pully, du plan à la 3D

Pierre André et Catherine May Castella

Du tour d'horizon succinct sur les villae de l'Empire dressé dans les pages qui précèdent ressort en premier lieu qu'il n'existe pas deux édifices semblables. La période de construction, la région, la topographie des lieux, l'origine et la position sociale du propriétaire autant que l'évolution des modes architecturaux expliquent les nombreuses variantes.

Compte-tenu de la vision très lacunaire que l'on a du plan d'ensemble de la villa de Pully, tenter une restitution relève de la gageure. Combinée à notre connaissance partielle du site, sa seule situation topographique, en limite d'un plateau bordé par des coteaux marqués, induisant une multitude de niveaux de circulation différents, doit nous rappeler à quel point toutes les restitutions que nous proposons ne sont que des hypothèses de travail. Il nous paraît malgré tout intéressant d'exposer le cheminement de notre réflexion architecturale<sup>56</sup>.

### Les données archéologiques et topographiques

L'étude détaillée des vestiges<sup>57</sup> a permis de mettre en évidence deux grandes phases d'occupation dans la villa, elles-mêmes subdivisées chacune en deux états intermédiaires. Dans les thermes, une cinquième phase a été mise en évidence, qui ne consiste toutefois qu'en réaménagements ponctuels. La restitution que nous proposons porte sur l'état le mieux connu de la villa, à savoir l'état 3, daté de l'époque hadrianeenne (fig. 361).

Les thermes (zone secteur C) et les deux hémicycles (zones D et F) dessinent l'angle sud-est de la villa, le seul qui ait été fouillé. Au sud et à l'est, la pente naturelle du terrain définit la limite des corps de bâtiments, ce qui n'exclut pas des aménagements extérieurs recherchés, terrasses, jardins, jeux d'eau, s'étalant particulièrement en direction de l'est, où la pente est beaucoup plus douce qu'au sud. Il est probable qu'un chemin devait relier le bord du lac à cette partie méridionale de la villa : dans les textes médiévaux, dès les premières mentions, il est question d'une part du village, sur la colline, et d'autre part du hameau du port. Cet élément mérite d'être relevé, puisqu'à l'époque romaine également, une installation portuaire privée desservait très probablement la villa.

La présence d'un couvercle de sarcophage dans le site indique en outre la probable existence d'un mausolée dans le domaine de la villa.

On ignore tout de l'extension de l'établissement vers le nord. Aucun mur n'a été signalé lors de la creuse de la tranchée CFF<sup>58</sup> et l'on serait dès lors tenté de dire que la villa ne s'étendait pas au-delà. Mais ces travaux remontent à une époque où il n'y avait pas encore de surveillance organisée et l'absence de vestiges peut être simplement liée à une lacune d'observation.

Quant à la partie occidentale de la villa maintenant recouverte par la maison communale, les terrassements brutaux qui ont eu lieu en 1951, sans la moindre surveillance archéologique, nous ont privé à tout jamais de la moindre indication<sup>59</sup>. C'est pourtant bien là, sur le replat sommital de la colline du Prieuré, que devaient se développer les principaux corps de bâtiments de la villa.

55 Van Berchem 1994.

56 Ce chapitre est le fruit d'une réflexion collective menée par Pierre André, architecte français spécialiste de l'Antiquité, des archéologues spécialistes de la peinture murale (Evelyne Broillet, Yves Dubois et Michel Fuchs) et les archéologues responsables des fouilles et de l'élaboration (Max Klausener, Catherine May Castella, Sandrine Reymond et Denis Weidmann). La réflexion métrique et stylistique, de même que les reconstitutions graphiques qui ont servi de base à la modélisation 3D, sont l'œuvre de Pierre André. Nous renvoyons le lecteur au chapitre introductif pour le crédit des illustrations détaillées.

57 Cf. *supra*, fig. 14, p. 29.

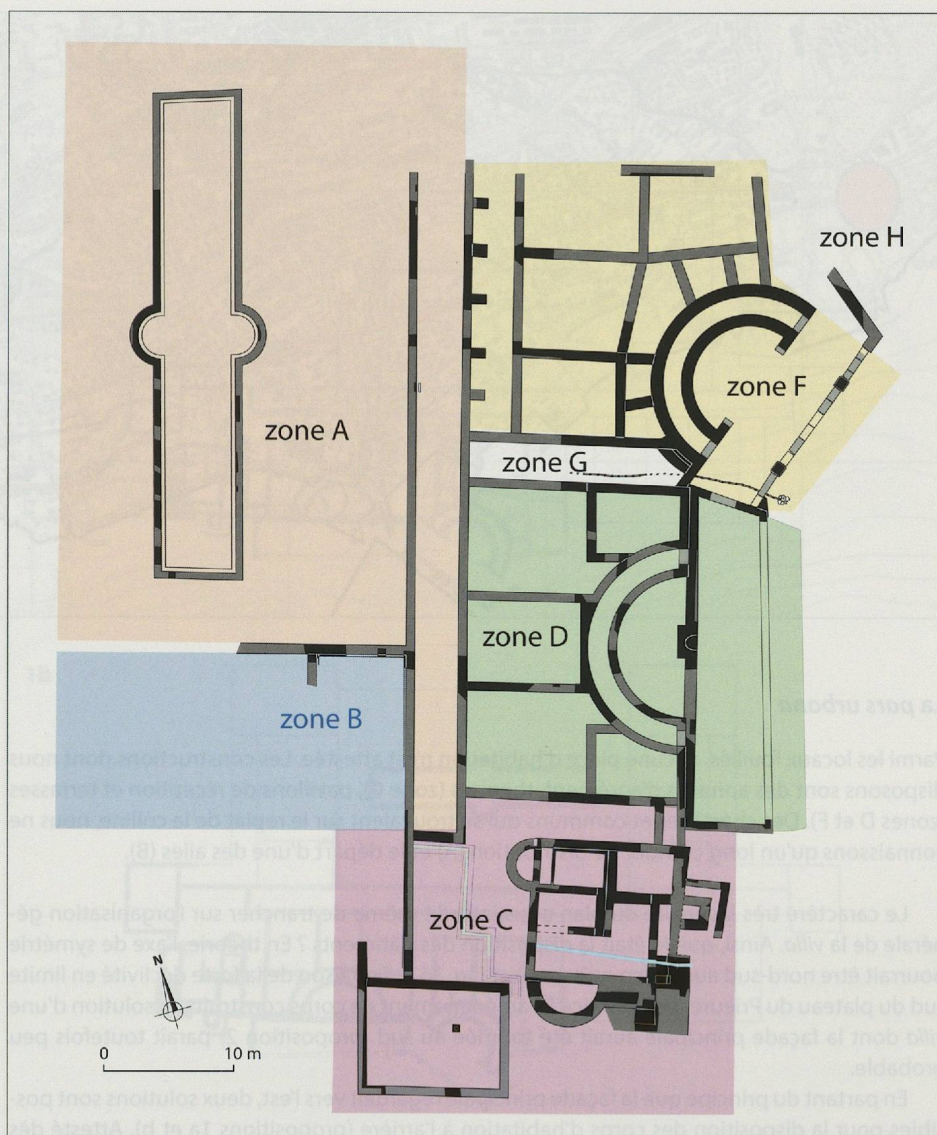
58 Cf. *supra*, pp. 15-16.

59 Seuls quelques témoignages écrits ou oraux glanés au hasard de nos recherches nous apprennent que la quantité de moellons et parfois même de sections de murs visibles dans l'excavation ne laissent aucun doute sur la densité des constructions dans cette zone.

Fig. 361

Plan de la villa de Pully dans sa phase de monumentalisation, au début du 2<sup>e</sup> s. (état 3) : les lettres désignent les différentes zones structurales identifiées.

- A cour intérieure et bassin
- B aile d'habitation sud
- C secteur thermal et « tour » d'angle
- D pavillon d'agrément, pièces de réception et portique
- F pavillon étagé
- G corridor
- H zone où un système de rampes sera aménagé à l'état 4.



De même, nous n'avons aucune idée de l'organisation possible de la *pars rustica*, si tant est qu'il y en ait eu une. À cette question, nous sommes tentés de répondre affirmativement, bien que nous n'ayons pas de preuve archéologique de son existence. Les palais suburbains, par définition, s'inscrivent en périphérie des agglomérations : le site de Pully, éloigné de plusieurs kilomètres du *vicus* de *Lousonna*, ne s'intègre pas dans cette catégorie. Par ailleurs, la topographie des lieux, même si elle est relativement accidentée sur les côtés sud et est, permet toutes les extensions à l'ouest et au nord, les coteaux méridionaux ou orientaux ayant pu être mis à profit pour la culture de la vigne (cf. p. 290).

À l'est de la villa, des tranchées effectuées au printemps 2011 en face du parking, sans résultat, indiquent que les pavillons du flanc oriental constituent bien la limite de la *pars urbana* de ce côté-ci.

La villa du Prieuré était accessible depuis l'axe routier Lausanne-Vevey-Martigny, attesté dès l'Antiquité<sup>60</sup>. Le tracé qui semble avoir la plus grande permanence est celui qui, remontant de *Lousonna* à la sortie est de l'agglomération (fig. 362), longeait ensuite à flanc de coteau la terrasse morainique inférieure par l'avenue de Cour, avant de redescendre vers le lac à la hauteur du ruisseau de la Vuachère, puis de filer sur Paudex, Pully, Vevey, Villeneuve et enfin, Martigny<sup>61</sup>.

Un tracé parallèle est attesté un kilomètre environ au nord, signalé sur les cartes et atlas du 19<sup>e</sup> s. Commencant un peu à l'ouest de la Vuachère, ce tracé passe sous le bourg de Pully, avant de redescendre ensuite vers le tracé principal en se divisant en deux chemins passant de part et d'autre de la parcelle de vigne située à l'est de la villa romaine, au-delà du parking. L'un de ces deux passages pourrait-il être la survivance d'un axe antique reliant le domaine au lac ? Même si elle n'est pas attestée, une liaison, pédestre ou carrossable, au tracé similaire, existait selon toute vraisemblance.

60 Il s'agit de l'axe VD 4 de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, qui comporte plusieurs variantes de tracé entre Vidy et Lutry. Cf. <http://ivs-gis.admin.ch/>.

61 Variante VD 4.1.



### La pars urbana

Parmi les locaux fouillés, aucune pièce d'habitation n'est attestée. Les constructions dont nous disposons sont des annexes d'agrément, thermes (zone C), pavillons de réception et terrasses (zones D et F). Des chambres et communs qui se trouvaient sur le replat de la colline, nous ne connaissons qu'un long corridor de distribution (A) et le départ d'une des ailes (B).

Le caractère très lacunaire du plan nous interdit même de trancher sur l'organisation générale de la villa. Ainsi, quelle était la disposition des bâtiments ? En théorie, l'axe de symétrie pourrait être nord-sud aussi bien qu'est-ouest (fig. 363). En raison de la forte déclivité en limite sud du plateau du Prieuré, peu propice à l'aménagement de corps construits, la solution d'une villa dont la façade principale aurait été tournée au sud (proposition 2) paraît toutefois peu probable.

En partant du principe que la façade principale regardait vers l'est, deux solutions sont possibles pour la disposition des corps d'habitation à l'arrière (propositions 1a et b). Attesté dès l'état 1, le corridor-portique A1 reliait clairement l'aile B à un corps symétrique situé au nord de la cour. Mais ces deux corps étaient-ils les corps principaux, ou seulement des ailes donnant accès à un grand corps central fermant la cour A à l'ouest ?

Bien que nous ne puissions valider notre choix archéologiquement, nous retenons la seconde solution, pour différentes raisons. D'abord, l'orientation du bassin monumental, qui donne structurellement plus de poids à ce qui se trouve sur son long côté. Ensuite, des contingences climatiques : à l'ensemble de couloirs et annexes constituant la façade orientale de la villa répond un corps d'habitation principal occidental tournant le dos aux intempéries venues de l'ouest. Enfin, le problème des portiques : l'espace très restreint entre la façade nord de B et l'extrémité sud du bassin interdit d'y restituer une colonnade qui aurait bordé la cour intérieure au sud. Cela semble peu compatible avec l'organisation classique de ce type d'édifices où les portiques ont un rôle architectural prédominant. C'est donc à l'ouest que nous proposons de restituer le corps principal (proposition 1a).

### Proposition de restitution (fig. 364)

Haut de deux étages, le corps de bâtiment principal était précédé d'un portique qui faisait le lien entre les ailes sud et nord. La présence d'un départ de portique au sud de l'aile sud donne à penser que c'est par l'extérieur qu'étaient desservis les locaux subdivisant ces ailes, peut-être des appartements indépendants pour les hôtes<sup>62</sup>. Toute cette partie devait se trouver au même niveau de circulation : la cote moyenne du fond du bassin étant connue (426.30), en admettant une profondeur d'une septantaine de centimètres, on peut restituer dans la cour un niveau de circulation moyen d'au minimum 427.00 m (fig. 365).

Le couloir A1, fermé à l'est par un mur en élévation, comme en témoignent d'imposants contreforts, dessinait la limite orientale de la partie haute de la villa. On ignore de quelle façon il s'ouvrait côté cour, sous forme de colonnade ou de baies vitrées. Pour gérer la dénivellation

Fig. 362

Carte du secteur sud de Lausanne-Pully, avec les principales voies historiques attestées ou restituées. Les deux pastilles matérialisent, à gauche le forum de Lousonna et à droite, la villa romaine de Pully.

© IVS et Swisstopo.

62 De tels appartements ont été mis en évidence dans la villa romaine d'Orbe-Boscéaz : Luginbühl, Monnier et Dubois 2001, pp. 40-45.

Fig. 363

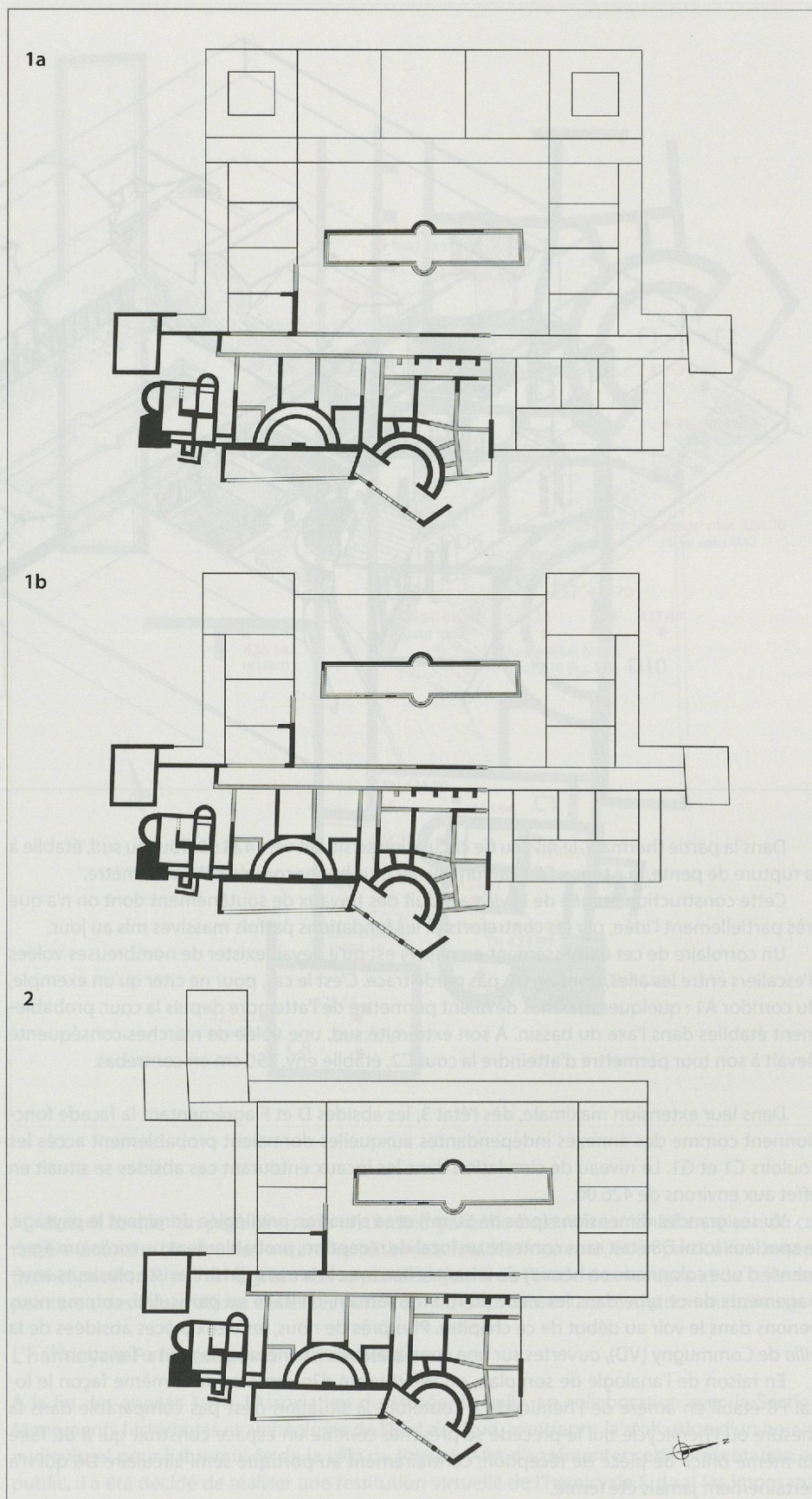
Partant du plan de l'état 3, daté du début du 2<sup>e</sup> s., on peut envisager deux grandes variantes possibles d'orientation, la première comportant deux sous-variantes. Les symétries proposées restent hypothétiques en l'absence d'une confirmation archéologique.

1a et 1b : axe de symétrie ouest-est.

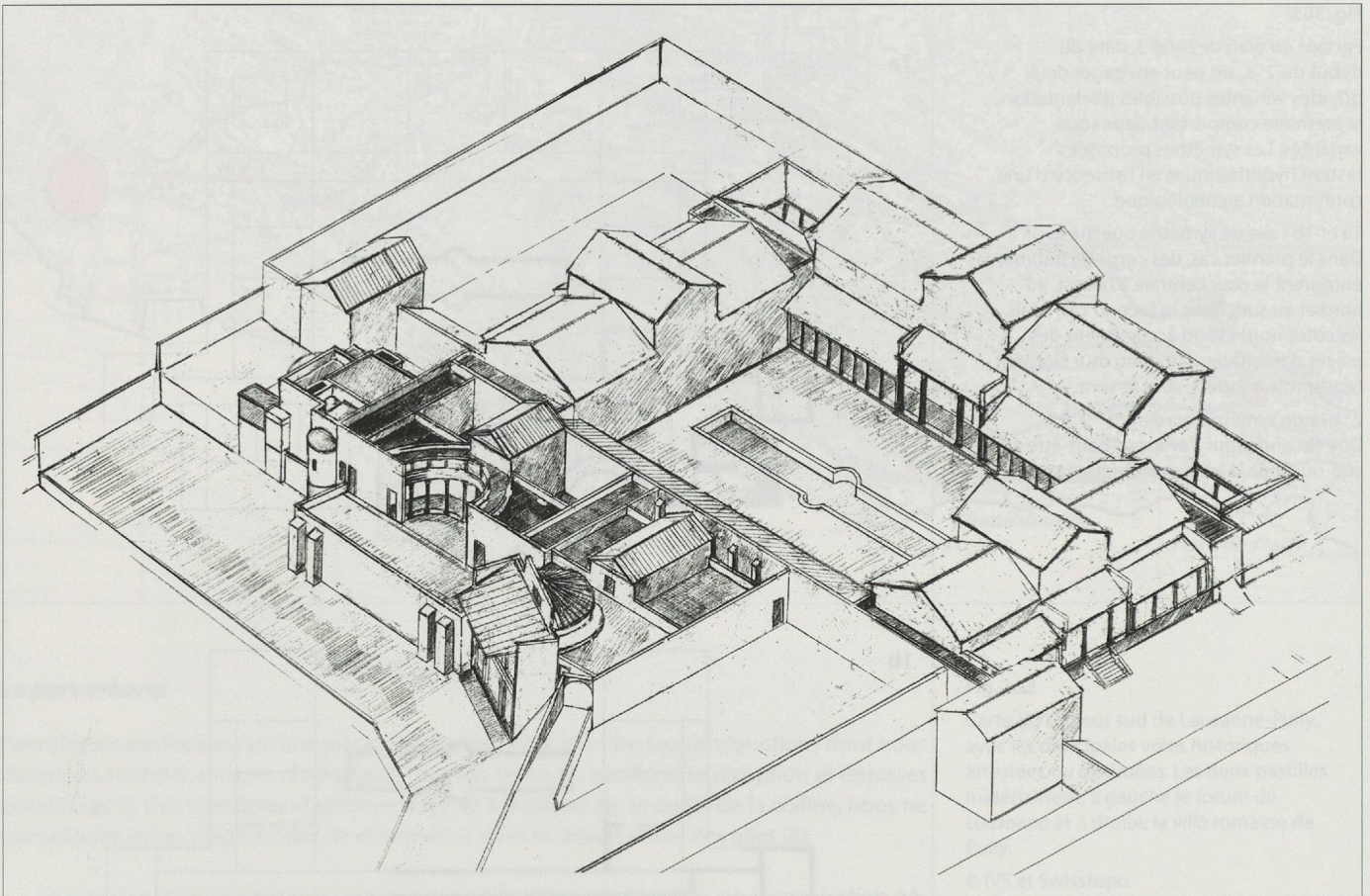
Dans le premier cas, des corps de bâtiments entourent la cour centrale à l'ouest, au nord et au sud. Dans le second cas, seuls les côtés nord et sud accueillent des pièces d'habitation. Un long mur clôturait l'ensemble à l'ouest, sous le vent.

2 : axe de symétrie nord-sud.

Une seconde tour s'avanceit peut-être au sud-ouest de la villa, symétriquement à C8.



entre la partie haute de la villa et les espaces établis à l'est, à des altitudes comprises entre 425.30 et 426.00, le niveau de marche dans A1 était probablement plus bas que dans la cour à l'ouest. Le seul indice dont on dispose est la cote minimale de 425.60, correspondant au ressaut de fondation et à la couche en lien, fonctionnant dès l'état 1.



Dans la partie thermale, le niveau de circulation se situait vers 424.50. Tout au sud, établie à la rupture de pente, la « tour » C8 avait un niveau plus bas encore de près d'un mètre.

Cette construction étagée de la villa a induit des travaux de soutènement dont on n'a que très partiellement l'idée, par les contreforts et les fondations parfois massives mis au jour.

Un corollaire de cet établissement en paliers est qu'il devait exister de nombreuses volées d'escaliers entre les ailes, dont on n'a pas gardé trace. C'est le cas, pour ne citer qu'un exemple, du corridor A1 : quelques marches devaient permettre de l'atteindre depuis la cour, probablement établies dans l'axe du bassin. À son extrémité sud, une volée de marches conséquente devait à son tour permettre d'atteindre la cour C2, établie env. 150 cm en contrebas.

Dans leur extension maximale, dès l'état 3, les absides D et F agrémentant la façade fonctionnent comme des annexes indépendantes auxquelles donnaient probablement accès les couloirs C1 et G1. Le niveau de circulation dans les locaux entourant ces absides se situait en effet aux environs de 426.00.

Vu ses grandes dimensions (près de 50 m<sup>2</sup>) et sa situation privilégiée dominant le paysage, le spacieux local D8 était sans conteste un local de réception, probablement un *triclinium* agrémenté d'une colonnade en hémicycle faisant le lien avec la terrasse D10. Il existe plusieurs aménagements de ce type dans les *villae* du monde romain, en Italie en particulier, comme nous venons dans le voir au début de ce chapitre. Plus près de nous, les deux pièces absidées de la villa de Commugny (VD), ouvertes sur une cour, avaient certainement la même fonction<sup>63</sup>.

En raison de l'analogie de son plan, on serait tenté d'interpréter de la même façon le local F8 établi en arrière de l'hémicycle F. Toutefois, la situation n'est pas comparable dans la mesure où l'hémicycle qui le précède se présente comme un espace construit qui a dû faire lui-même office de pièce de réception, contrairement au portique semi-circulaire D6 qui n'a certainement jamais été fermé.

Il n'y avait probablement pas de circulation directe entre les terrasses supérieures de D10 et F2 : en effet, l'étude architecturale et picturale détaillée de l'hémicycle F, présentée dans le chapitre suivant, nous permet de restituer le niveau de circulation de l'étage à 428.50 environ, soit deux mètres plus haut que la terrasse D10. Au niveau inférieur en revanche, les espaces D10 et F2 étaient communicants, dans l'état 3 tout au moins, puisque D10 sera plus tard condamné.

Fig. 364

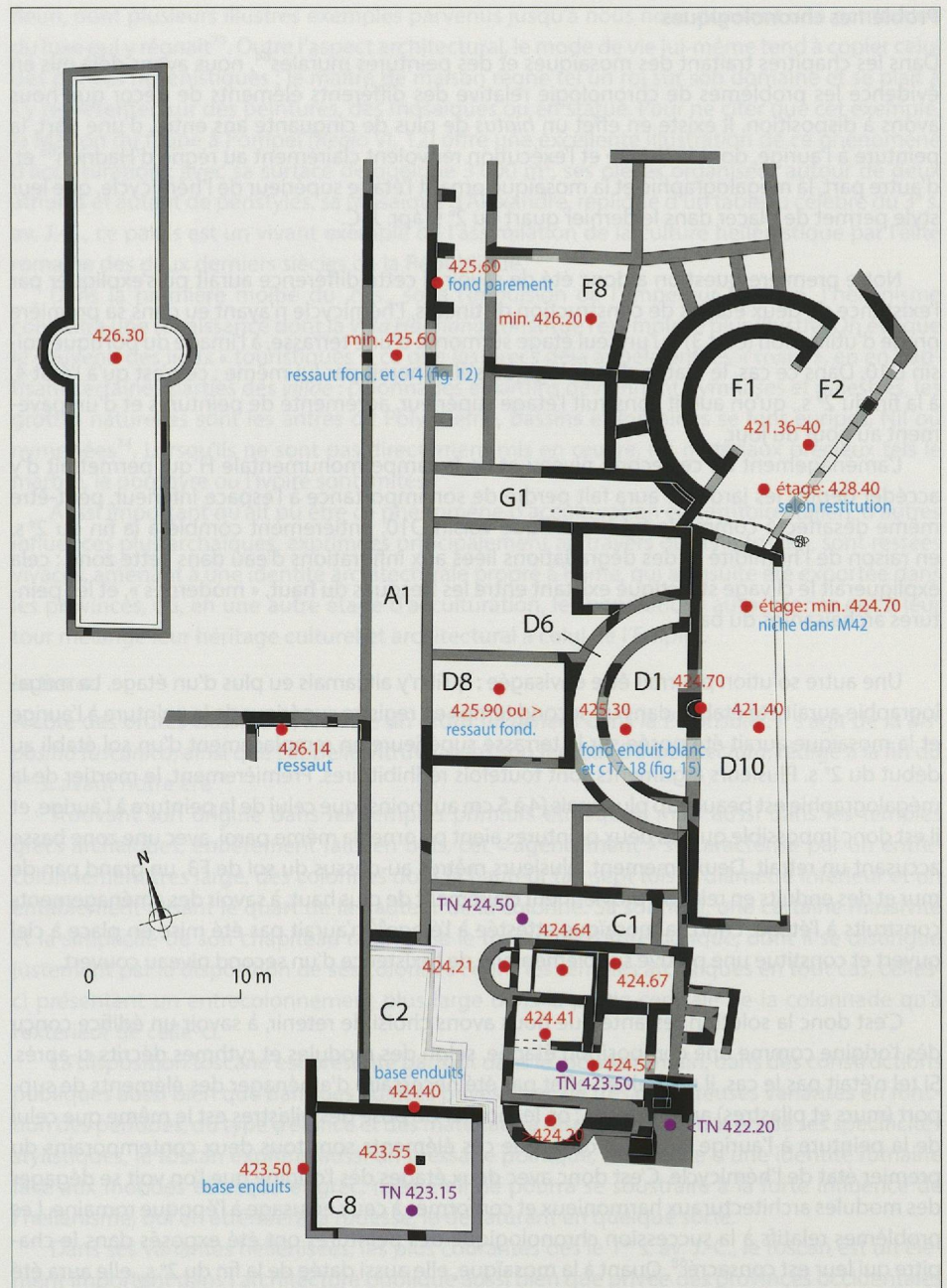
Proposition de restitution en perspective de la villa de Pully vue du nord-est, dans sa phase de monumentalisation, au début du 2<sup>e</sup> s. (état 3). Le nord est approximativement en bas à droite.

Dessin P. André.

63 Fuchs et Ramjoué 1994, en part. p. 7.

Fig. 365

État 3, plan complété de la villa avec les niveaux de circulation attestés à la fouille. TN : terrain « naturel ».



Autant ce que l'on peut dire sur la restitution générale de la villa est limité en raison du caractère lacunaire des fouilles, autant les bâtiments fouillés *in extenso*, et en particulier l'exceptionnel pavillon F, ont livré, grâce aux apports conjoints de l'étude des vestiges et de celle des peintures, des informations détaillées permettant d'en proposer une restitution minutieuse.

### L'hémicycle F : les étapes d'une restitution

À la fin des années 1990, l'Association du Musée de Pully, en collaboration avec la Section Monuments historiques et archéologie de l'État de Vaud, a entrepris la réalisation d'un nouvel audiovisuel pour l'abri-musée de la villa du Prieuré. Afin d'agrémenter cette présentation au public, il a été décidé de réaliser une restitution virtuelle de l'hémicycle F, dont les imposants vestiges occupent le cœur de l'abri-musée.

Tenter un tel travail, sur un local dont il n'existe pas de parallèle proche dans le monde romain, est un pari audacieux. Au-delà de l'aspect illustratif d'une telle restitution, il nous a cependant paru intéressant de prolonger ce travail dans cette publication en détaillant les étapes de notre réflexion, afin d'expliquer les choix que nous avons opérés en ce qui concerne la filiation stylistique de l'ouvrage, ses proportions et sa conception architecturale.

## Problèmes chronologiques

Dans les chapitres traitant des mosaïques et des peintures murales<sup>64</sup>, nous avons déjà mis en évidence les problèmes de chronologie relative des différents éléments de décor que nous avons à disposition. Il existe en effet un *hiatus* de plus de cinquante ans entre, d'une part, la peinture à l'aurige, dont le thème et l'exécution renvoient clairement au règne d'Hadrien<sup>65</sup> et, d'autre part, la mégalographie et la mosaïque ornant l'étage supérieur de l'hémicycle, que leur style permet de placer dans le dernier quart du 2<sup>e</sup> s. apr. J.-C.

Notre première question a donc été de savoir si cette différence aurait pu s'expliquer par l'existence de deux étapes de construction distinctes, l'hémicycle n'ayant eu dans sa première phase d'utilisation (état 3) qu'un seul étage surmonté d'une terrasse, à l'image du portique voisin D10. Dans ce cas, le hiatus chronologique s'éliminerait par lui-même : ce n'est qu'à l'état 4, à la fin du 2<sup>e</sup> s., qu'on aurait construit l'étage supérieur, agrémenté de peintures et d'un pavement au goût du jour.

L'aménagement de ce second niveau et de la rampe monumentale H qui permettait d'y accéder depuis les jardins<sup>66</sup> aura fait perdre de son importance à l'espace inférieur, peut-être même désaffecté comme le fut le portique voisin D10, entièrement comblé à la fin du 2<sup>e</sup> s. en raison de l'humidité et des dégradations liées aux infiltrations d'eau dans cette zone : cela expliquerait le clivage stylistique existant entre les fresques du haut, « modernes », et les peintures archaïsantes du bas.

Une autre solution pourrait être envisagée : qu'il n'y ait jamais eu plus d'un étage. La mégalographie aurait été établie dans un second temps en registre supérieur de la peinture à l'aurige et la mosaïque aurait été posée sur la terrasse supérieure en remplacement d'un sol établi au début du 2<sup>e</sup> s. Plusieurs arguments sont toutefois rédhutoires. Premièrement, le mortier de la mégalographie est beaucoup plus épais (4 à 5 cm au moins) que celui de la peinture à l'aurige, et il est donc impossible que les deux peintures aient pu orner la même paroi, avec une zone basse accusant un retrait. Deuxièmement, plusieurs mètres au-dessus du sol de F3, un grand pan de mur et des enduits en relation proviennent clairement de plus haut, à savoir des aménagements construits à l'étage. Enfin, la mosaïque attestée à l'étage<sup>67</sup> n'aurait pas été mise en place à ciel ouvert et constitue une preuve supplémentaire de l'existence d'un second niveau couvert.

C'est donc la solution restante que nous avons choisi de retenir, à savoir un édifice conçu dès l'origine comme une composition étagée, selon des modules et rythmes décrits ci-après. Si tel n'était pas le cas, il n'aurait en effet pas été nécessaire d'aménager des éléments de support (murs et pilastres) aussi massifs ; or, le mortier de pose des pilastres est le même que celui de la peinture à l'aurige, ce qui prouve que ces éléments sont tous deux contemporains du premier état de l'hémicycle. C'est donc avec deux étages dès l'origine que l'on voit se dégager des modules architecturaux harmonieux et conformes à ceux en usage à l'époque romaine. Les problèmes relatifs à la succession chronologique des peintures ont été exposés dans le chapitre qui leur est consacré<sup>68</sup>. Quant à la mosaïque, elle aussi datée de la fin du 2<sup>e</sup> s., elle aura été posée en remplacement d'un pavement d'époque hadrianéenne, dont on ignore s'il s'agissait aussi d'une mosaïque, ou plutôt d'un plancher ou d'un dallage de pierre<sup>69</sup>.

## Le contexte architectural et stylistique

Les aménagements à deux niveaux trouvent leur origine dans le monde grec, où les édifices publics – stoas, portiques, propylées, mais aussi intérieurs des *cellae* des temples – sont autant d'expression de ces superpositions. Plus tard, le thème sera repris dans les maisons privées, grecques d'abord (maison de l'Hermès à Délos<sup>70</sup>), puis romaines<sup>71</sup>, où l'étagement sera utilisé de façon privilégiée dans les *oeci* et les atriums avec l'avènement de l'hellénisme.

### L'hellénisme

La construction de l'hémicycle pulliérain s'inscrit dans l'époque hadrianéenne, qui a vu une renaissance marquée de l'hellénisme qui fit les belles heures de la société romaine dans les deux derniers siècles avant notre ère.

Avec la conquête du bassin méditerranéen, l'aristocratie romaine, qui vivait jusque là de façon sobre – archaïque, serait-on tenté de dire –, a été mise en contact avec le luxe du monde hellénistique. L'architecture intégra alors le paysage, faisant la part belle aux jardins, à l'espace, aux perspectives, en privilégiant cours intérieures et colonnades<sup>72</sup>. Cette transformation radicale de la façon d'appréhender l'extérieur a été magnifiée par la peinture du deuxième style, ses décors architectoniques et ses trompe-l'œil. Dans les campagnes, les *villae* de plaisance ont

64 Cf. *supra*, pp. 107-117, en partic. p. 117, et pp. 119-253, en partic. pp. 249-251.

65 Les rares éléments de mobilier dont nous disposons pour l'hémicycle ne sont pas en contradiction avec cette datation : cf. *supra*, pp. 34-35.

66 Pour l'analyse détaillée des travaux opérés dans la zone H, cf. *supra*, pp. 96-99.

67 Cf. *supra*, pp. 109-116.

68 À l'étage, les peintures qui ornaient initialement l'hémicycle ont dû être enlevées intégralement pour laisser place à une mégalographie, et pas seulement piquetées pour recevoir une nouvelle fresque : l'examen du verso des fragments montre en effet que le mortier était accroché directement sur un mur, et pas sur une peinture préexistante.

69 Plusieurs fragments d'un dallage en calcaire ont été retrouvés dans le comblement de l'hémicycle, pouvant, il est vrai, aussi bien être les vestiges d'un premier sol d'époque hadrianéenne que des éléments postérieurs disposés autour de la mosaïque sévérienne.

70 Lauter 1986, p. 133 : cette maison privée édifiée dans le courant du 2<sup>e</sup> s. av. J.-C. comprend un péristyle à deux étages.

71 Par exemple : le péristyle de la maison des Amants à Pompéi (*Regio I*, 10,11), cf. Adam 1984, p. 333, fig. 707.

72 Nous renvoyons à l'ouvrage récent de Pierre Gros (Gros 2006) et à sa bibliographie pour une synthèse complète sur l'architecture des maisons, palais et *villae* du Haut-Empire.

fleuri, dont plusieurs illustres exemples parvenus jusqu'à nous nous donnent une petite idée du luxe qui y régnait<sup>73</sup>. Outre l'aspect architectural, le mode de vie lui-même tend à copier celui des princes hellénistiques : le maître de maison règne tel un roi sur son domaine et se plaît à s'y représenter, sur des peintures, des mosaïques ou en statue. Pour ne citer que cet exemple, la Maison du faune à Pompéi (*Regio VI*, 12) offre une excellente illustration de ce phénomène d'acculturation : avec sa surface de quelque 3'000 m<sup>2</sup>, ses pièces organisées autour de deux atriiums et autant de péristyles, sa mosaïque d'Alexandre, réplique d'un tableau célèbre du 3<sup>e</sup> s. av. J.-C., ce palais est un vivant exemple de l'assimilation de la culture hellénistique par l'élite romaine des deux derniers siècles de la République.

Dans la première moitié du 2<sup>e</sup> s., sous l'impulsion de l'empereur Hadrien, l'hellénisme connaîtra une renaissance dont la *Villa Hadriana* constitue l'exemple le plus illustre. On évoque le souvenir des lieux « touristiques », ce que les Grecs déjà appelaient les « τοπιοι », en baptisant certaines parties des *villae* : colonnades et jardins deviennent gymnases et palestres, les grottes naturelles sont les antres de Polyphème, bassins et fontaines se font euripes, Nil ou nymphées<sup>74</sup>. Lorsqu'ils ne sont pas directement mis en œuvre, les matériaux précieux tels le marbre, le porphyre ou l'ivoire sont imités.

Aussi important qu'il ait pu être ce phénomène d'acculturation en territoire italien, d'autres influences plus archaïques, exprimées principalement au travers du style toscan, sont restées vivaces, amenant à une identité architecturale propre à Rome, qui a ensuite été exportée dans les provinces, où, en une autre étape d'acculturation, les populations autochtones ont à leur tour mélangé leur héritage culturel et architectural à celui de l'Empire.

#### Le toscan

À côté des ordres classiques, il existe un ordre *sui generis* dans la Péninsule : il s'agit de la *dispositio tuscanica*, ainsi que l'appelle Vitruve, dans son fameux *De architectura*, rédigé à la fin du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère<sup>75</sup>.

Trouvant son origine dans les temples primitifs étrusques, mais aussi dans les temples grecs archaïques, entièrement faits en bois, cet « agencement » se caractérise par un entre-colonnement très large, des colonnes dont la hauteur fait sept fois le diamètre inférieur et un entablement faisant le quart de la hauteur de la colonne. Sa sobriété, une certaine massivité et la simplicité de son chapiteau rapproche le toscan de l'ordre dorique, dont il se distingue justement par la disposition de ses colonnes : dans les temples archaïques en tout cas, celles-ci présentent un entre-colonnement plus large dans la partie centrale de la colonnade qu'à l'extérieur de celle-ci.

La disposition toscane est présente partout dans le monde romain, dans des constructions publiques aussi bien que dans des édifices privés, avec de très nombreuses variantes en fonction des périodes, du type d'édifice et des matériaux à disposition. Au travers de ses spécificités stylistiques, le toscan exprime aussi un message politique, l'existence d'une identité romaine face aux mondes étrusque et grec, même s'il ne pourra se soustraire à la forte influence de l'hellénisme, qui en atténuera la rudesse, le dénaturant en quelque sorte.

Dans ses variantes hellénisées, les plus courantes dès le 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., le toscan est un élément important dans l'architecture publique aussi bien que privée des provinces occidentales de l'Empire. C'est dans ce contexte culturel, au carrefour d'influences multiples, que s'inscrit l'hémicycle de Pully, accolé à la *villa* sous le règne d'Hadrien.

#### La restitution<sup>76</sup>

##### L'étage inférieur

Dans l'hémicycle de Pully (fig. 366), on est tout de suite frappé par les grandes dimensions des pilastres (74 sur 83 cm en moyenne) servant d'ossature à une baie d'une longueur impressionnante (près de 15 m). L'entre-axe médian est important, puisqu'il excède huit mètres, mais n'a rien d'étonnant dès lors que les piliers soient extrêmement puissants.

L'étude détaillée des nombreux fragments de peinture à disposition<sup>77</sup> permet de restituer un pilier à fût cannelé, à chapiteau à gorgerin et une base à un tore, surmontant un piédestal dont la hauteur renvoie à celles des piédestaux figurés sur la peinture à l'aurige. Ces éléments nous autorisent à dire que nous sommes en présence d'un toscan hellénisé, constat renforcé par le grand écartement des piliers qui renvoie à la *dispositio tuscanica*.

Comme nous l'avons exposé plus haut, colonnes et pilastres jouent un rôle prépondérant dans l'architecture antique, puisque ce sont eux qui dictent les règles de proportion des édifices. Pully ne devait pas déroger à la règle : notre démarche de restitution part donc des pilastres, en prenant comme module leur grand côté, celui visible en façade.

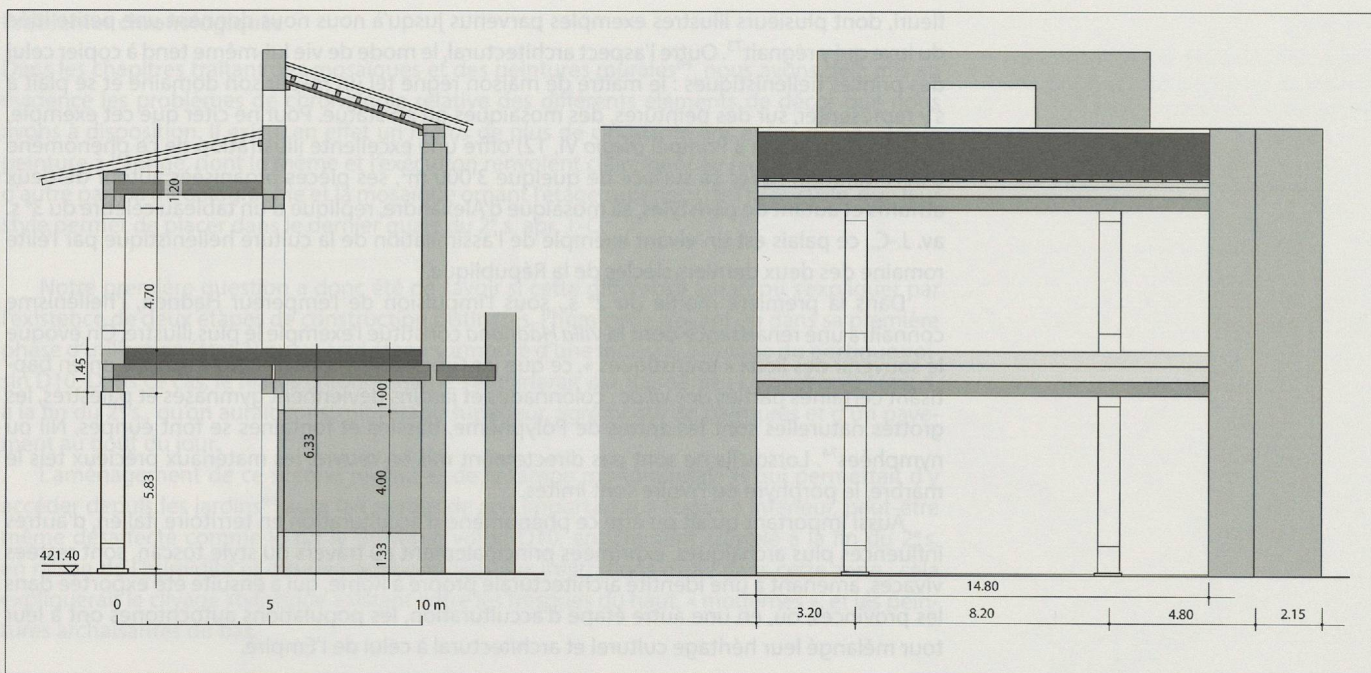
73 Oplontis, Baies, etc. Cf. *supra*, pp. 284-288.

74 Plusieurs textes antiques se font l'écho de cette mode : par ex., Cicéron, *De Leg.* II.2 ; *idem*, *ad Att.* I.1, 5 ; 4, 3 ; 5, 6 ; Varron, *Rust.* II.2.

75 Vitruve, *De Architectura*, livre IV, 6, 5 : « Nunc de tuscanicis dispositionibus quemadmodum institui oporteat dicam ». Le chapitre IV, 7 qui suit est consacré à la description de cet « ordre ».

76 Nous avons choisi de restituer l'édifice dans sa première phase d'utilisation, à l'époque hadriane (état 3), avant que n'ait lieu l'important remodelage de son extrémité nord : cf. *supra*, fig. 41, p. 65.

77 Cf. *supra*, pp. 135-140.



Sur la base des nombreux fragments mis au jour, ces piliers de briques peuvent être restitués comme suit (fig. 367) : les quatre côtés figurant des cannelures sur fond d'imitation de marbre jaune peint sont reliés par des angles coupés à 135° mesurant 2.3 cm. Les faces elles-mêmes font 70.75 cm pour la petite, et 80.2 cm pour la grande. Hors tout, les pilastres font 83.45 sur 74 cm, soit, à peu de chose près, 2½ pieds (= un grade) de Drusus<sup>78</sup> (83.35 cm), respectivement 2½ pieds (= un grade) monétaires (74 cm).

Bien que les colonnes de Pully soient des pilastres quadrangulaires et non des colonnes de section circulaire, la règle de proportion décrite ci-dessus pour l'« ordre » toscan, à savoir une hauteur faisant sept fois le module de base, peut être appliquée pour l'édifice pulliérain. Nous avons choisi comme module le grade, donné par le long côté du pilastre visible en façade.

En partant du rapport de 1:7 préconisé par Vitruve, la hauteur des pilastres peut être restituée à 5.84 m. Selon les recommandations de Vitruve toujours, un entablement correspondant à un quart de la hauteur de la colonne, soit 1.45 m, surmontait les pilastres (fig. 368). Au total, cela dégage une hauteur sous plafond de 6.33 m. Compte-tenu de la longueur du mur en hémicycle, à savoir 13.88 m, du sol au plafond, c'est un décor de 88 m<sup>2</sup> qui ornait l'abside, dont la fresque à l'aurige en zone basse constitue un remarquable témoin, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous.

Une autre solution serait qu'une demi-coupole ait surmonté l'hémicycle inférieur. Un tel « parapluie » demande évidemment plus de place pour être aménagé<sup>79</sup>. Dans ce cas, l'ensemble de l'espace doit être réhaussé, en commençant par les pilastres, qu'il faut restituer selon un rapport de 1 sur 8, pour une hauteur de 6.68 m. Dans ce scénario, à son point le plus haut, l'espace intérieur dépasserait les 7 m. Dans ce cas, la peinture n'aurait pas comporté de registre supérieur, celui étant remplacé par la demi-coupole surbaissée. Toutefois, en l'absence de tout fragment de revêtement de plafond présentant clairement une courbure, une telle restitution ne se justifie pas.

Une poutre massive reposait sur les pilastres à l'entre-axe imposant (8.20 m). De part et d'autre de cette baie centrale, deux poutres de longueur moindre (d'une moyenne de 3.50 m) poursuivaient la baie jusqu'aux têtes de murs. D'une hauteur que l'on peut restituer à environ 48.5 cm en moyenne, ces énormes poutres faisaient en même temps office de linteau et de support pour les solives du plancher de l'étage supérieur (cf. fig. 368). Elles étaient surmontées d'une seconde poutre en façade, contre l'arrière desquelles venaient buter les solives du plancher soutenant la mosaïque d'étage. Trois traces de poutres carbonisées découvertes à l'extérieur de la façade, plus ou moins perpendiculairement à celle-ci, sont peut-être les restes tenus d'éléments de huisserie permettant de fermer l'espace à la saison froide (cf. *supra*, p. 88).

En façade, ce sont ces poutres superposées qui ont reçu le décor de l'entablement, haut comme nous l'avons ci-dessus, du quart de la hauteur des pilastres, soit 1.45 m.

Fig. 366

Coupe est-ouest cotée et élévation frontale de l'hémicycle F.

Dessin P. André, M. Vacarello, Archeodunum SA, et E. Gutscher, Avec le Temps Sàrl.

78 Pour la définition des pieds, cf. *supra*, p. 135, n. 69.

79 Les exemples antiques nous montrent que l'angle inscrit minimal pour ce type de voûte est de 16°, soit, pour un rayon de 4.5 m, 1.2 m (communication de P. André).

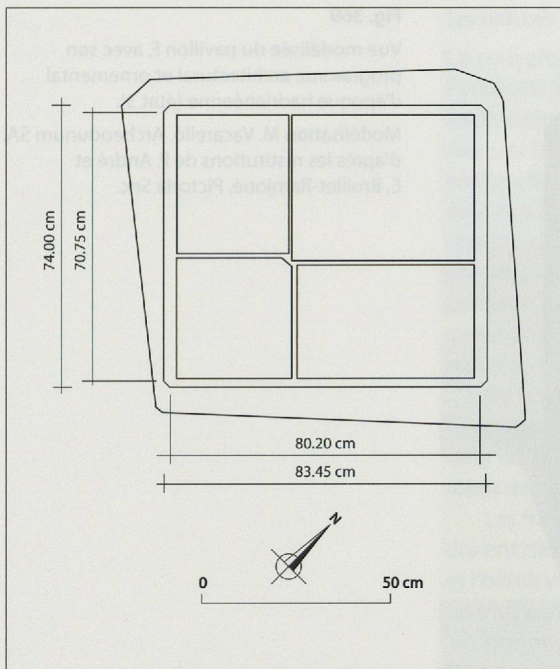


Fig. 367 (à g.)

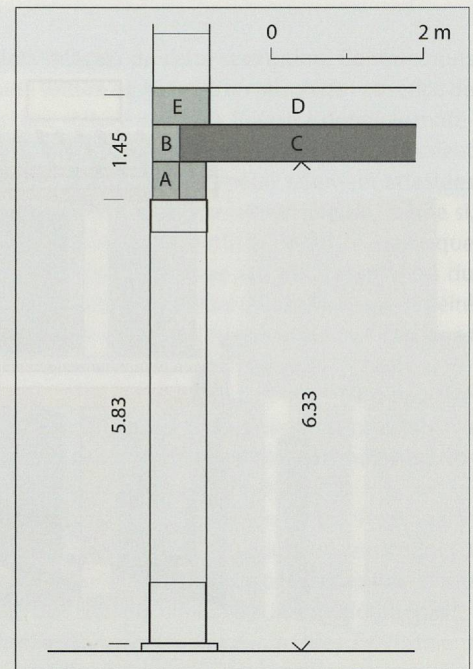
Plan de base du pilastre nord de la baie à l'est, dont le long côté a servi de module de base pour la restitution des hauteurs de l'hémicycle.

Fig. 368 (à dr.)

Étage inférieur de l'hémicycle : articulation entre le pilastre et les poutres horizontales soutenant le plancher supérieur.

A. Le linteau de la baie est constitué de deux poutres posées de chant, dont la portée excède 8 m. Une seconde poutre B ferme l'avant des poutrelles du plancher intermédiaire C. En E, une ou deux poutres servent de base à la balustrade de l'étage supérieur, en avant du revêtement de sol de l'étage (D), en partie constitué d'une mosaïque.

Dessin P. André, M. Vacarello, Archeodunum SA, et E. Gutscher, Avec le Temps Sàrl.



#### L'entablement

Les décombres de l'hémicycle n'ont livré aucun fragment d'enduit peint qui puisse être mis en relation avec l'ornementation des entablements inférieur ou supérieur. Cette absence ne signifie pas de façon indubitable que ces linteaux n'ont pas été revêtus d'enduits comme l'étaient les pilastres. D'autres types de revêtement peuvent aussi être envisagés, dont la nature expliquerait qu'ils n'aient laissé aucune trace : ces poutres ont pu être stuquées ou simplement peintes, à même le bois.

Les linteaux stuqués sont monnaie courante dans les portiques romains, comme l'illustrent de nombreux exemples pompéiens. À Pully, quelques fragments de stuc ont d'ailleurs échappé aux outrages du temps ; pour la plupart, ce sont toutefois des plafonds qu'ils ornaient, comme en témoignent plusieurs fragments encore fixés sur un mortier d'accrochage caractéristiques, portant au revers les traces des fagots de branchages qui permettaient de les fixer.

Dans un premier temps, notre proposition de restitution s'est d'ailleurs orientée vers cette solution : on pourrait imaginer un traitement de la moitié inférieure de l'entablement très sobre, avec une architrave juste rythmée de panneaux quadrangulaires en léger relief, surmontée de minces *fascies* et d'un rang d'oves<sup>80</sup>.

Au fil de l'étude, la forte filiation hellénistique s'est cependant imposée et nous nous sommes orientés vers un traitement de l'entablement plus grec. Le faux-marbre des pilastres cannelés de même que la combinaison stylistique probable d'un toscan doricié en partie basse et d'un étage en toscan ionicisé, dont nous faisons état ci-dessous, renvoient doublement à l'introduction de l'hellénisme dans la péninsule italienne.

#### L'étage supérieur

Surmontant les pilastres massifs de l'étage inférieurs, deux autres piliers délimitaient la baie supérieure. Pour des raisons d'équilibre architectural, nous proposons de restituer sur les pilastres de section quadrangulaire une colonne ionique semi-engagée peinte en trompe-l'œil, même si aucun fragment d'enduit peint ne permette de l'attester : plus conforme aux exemples qui nous sont parvenus de l'Antiquité, l'édifice gagne ainsi en légèreté.

On pourrait se demander si, à l'étage, le mur intérieur aurait pu supporter une colonnade jouant avec une peinture sur le mur du fond, plutôt qu'un mur en élévation. Le caractère massif du niveau inférieur induit cependant plus logiquement un étage couvert, construit selon le même plan que le rez-de-chaussée, avec un portique, un espace absidé et un corridor périphérique faisant office de vide sanitaire. À l'étage<sup>81</sup>, F3 était donc aussi un couloir, qui permettait, depuis la zone arrière F4-F6, d'accéder à l'étage à la mosaïque par deux portes situées aux extrémités du couloir semi-circulaire. Quelques marches devaient compenser la différence d'altitude existant entre les locaux situés autour du pavillon F (alt. probable 427.50) et l'étage de l'hémicycle (alt. restituée à 428.50), sans que l'on sache où elles se situaient : à l'extérieur de l'hémicycle, devant l'entrée qui devait exister axialement, ou dans le couloir semi-circulaire, devant les deux portes donnant accès à l'étage ?

80 Ces linteaux stuqués, dont le péristyle de la maison des Noces d'argent à Pompéi (*Regio V*, 2) fournit un excellent exemple (Adam 1984, p. 333, fig. 706), peuvent être considérés comme le prolongement des entablements toscans en calcaire tels qu'on peut les voir sur les temples de Grande-Grèce et de Sicile.

81 À l'étage inférieur, le couloir F3 n'a qu'une fonction de vide sanitaire et de contrefort et n'a donc reçu aucun revêtement.



Fig. 369

Vue modélisée du pavillon F, avec son programme architectural et ornemental d'époque hadrienne (état 3).

Modélisation M. Vacarello, Archeodunum SA, d'après les restitutions de P. André et E. Broillet-Ramjoué, Pictoria Snc.

Vu la présence de ce couloir, la mégalographie n'a donc pu orner que le mur intérieur, excluant l'idée d'une colonnade à cet endroit. Quant à la décoration initiale de ce mur, dans l'état 3, nous avons déjà traité plus haut<sup>82</sup> du problème qu'elle pose et ne nous y attarderons donc pas.

Pour ce qui est de la mosaïque, il semble logique que le tapis alvéolé mis au jour ornaît le hall rectangulaire, tandis que la partie arrière en hémicycle devait être agrémentée d'un dallage ou d'une autre mosaïque : on a retrouvé dans le comblement de l'hémicycle plusieurs fragments de dalles de calcaire de formes diverses, de même que quelques fragments de mosaïques portant d'autres motifs.

Dans le mobilier pictural ont été retrouvés quelques fragments très épais de mortier à surface blanche lissée pouvant être mis en relation avec un plafond : l'angle qu'il présente nous incite à y voir le départ d'un caisson voûté surbaissé qui a pu orner le plafond surmontant la mosaïque. Probablement avait-il les mêmes dimensions que celle-ci, dessinant dans le plafond un rectangle se faisant en quelque sorte l'écho du pavement ornant le sol.



Fig. 370

Vue modélisée du pavillon F, avec son programme architectural et ornemental d'époque hadrienne (état 3).

Modélisation M. Vacarello, Archeodunum SA, d'après les restitutions de P. André et E. Broillet-Ramjoué, Pictoria Snc.

<sup>82</sup> Cf. *supra*, pp. 177-183 et p. 302, en partic. n. 68.

Fig. 372

Exemples de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal de villa à plan allongé.

1. Suris (24)
2. Zwingen (14)

Tiré de : Drach et Feldman 1988, p. 279 et 369.

### Les toitures

La couverture du portique F2 est l'un des points délicats de cette restitution. Comme nous l'avons vu plus haut, nous avons exclu l'idée d'une toiture en terrasse en raison de l'absence de tout matériau d'étanchéité et avons donc choisi une toiture à un pan. Restait à définir le matériau : vu la portée très importante à franchir, de lourdes tuiles en terre cuite nous paraissaient moins adaptées que de minces plaques de calcaire ou des tuiles de métal, rarement attestées sous nos latitudes il est vrai<sup>83</sup>. C'est cette dernière solution que nous avons choisie, même si, une fois encore, nous ne pouvons avancer aucune preuve. Par sa plasticité, le cuivre mieux que tout autre permet de jongler avec les découpes subtiles nécessaires aux deux extrémités du portique F2, coupé selon des angles différents. Il présente par ailleurs une belle homogénéité chromatique avec les éléments verts sur les chapiteaux des pilastres, évoquant des cerclages métalliques, de même qu'avec le vert des portes intérieures copiant des portes de bronze.

De part et d'autre du portique F2, nous avons choisi de restituer des murs pare-feux en serrant la toiture, permettant de gérer au mieux le ruissellement de la pluie, en la canalisant le long de la rive du toit. Ainsi « découpé » dans l'espace, le pavillon F se détache majestueusement de l'ensemble de la villa, affirmant son caractère exceptionnel (fig. 369-370).

Les fragments de tuiles relativement nombreux trouvés en démolition (cf. fig. 91) proviendraient dès lors non pas de la toiture avant, mais seulement des toits recouvrant le corridor F3 et l'hémicycle. Pour ce dernier, nous restituons une toiture semi-conique prenant appui contre un mur pare-feu percé d'une fenêtre qui diffusait une lumière directe sur la mégalographie<sup>84</sup>.

Hormis pour l'hémicycle F, les données collectées lors des fouilles des années 1970 étaient trop lacunaires pour permettre une restitution plus détaillée que la description générale que nous proposons en préambule de ce chapitre.

L'incendie de l'église, en 2001, et les fouilles qui ont suivi, ont changé la donne en offrant l'opportunité d'étudier l'évolution architecturale du *balneum* privé de la villa, auquel est consacré la seconde partie de notre chapitre restituitif.

## Le complexe thermal

Pierre André, Sébastien Freudiger, Catherine May Castella et Sandrine Reymond

### Cadre général<sup>85</sup>

La culture thermale s'inscrit dans une tradition très ancienne, puisque la pratique est attestée dans l'est du bassin méditerranéen plusieurs millénaires avant notre ère : vers 2'000 av. J.-C., le palais crétois de Cnossos était ainsi déjà équipé de bains lustraux et de latrines. Ces premiers aménagements, privés, restaient toutefois réservés à une élite.

Dans la Grèce classique, les thermes, indissociables du gymnase, ont connu un succès croissant, offrant après l'effort sportif un cadre propice à la détente, à la discussion, aux échanges philosophiques ou aux relations d'affaires.

Il faut cependant attendre l'époque romaine pour que le concept architectural se développe, bénéficiant des innovations techniques considérables que l'on doit aux Romains, par exemple en matière de captage, d'amenée et d'évacuation de l'eau, ou de chauffage, et qui ont permis de démocratiser la pratique. Les premiers thermes publics sont apparus à la fin du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. et se sont ensuite répandus dans tout l'Empire, financés par l'empereur ou par des notables évergètes.

Tous les Romains se rendaient aux bains, sans distinction de classe sociale. Généralement gratuits, ces établissements étaient accessibles aux hommes comme aux femmes, mais n'étaient pas mixtes, les installations étant soit doublées, soit accessibles en alternance. Fréquentés pour l'hygiène corporelle et les soins complets du corps, les thermes avaient aussi une fonction sociale importante : on ne faisait pas que de s'y laver, on y devisait, on y faisait du sport, on pouvait en fréquenter les bibliothèques, y traiter des affaires, s'y restaurer, y consulter des médecins. Les grands édifices impériaux constituaient de véritables complexes de loisirs offrant jardins, salles de spectacle et bibliothèques.

### Thermes et *balnea*

*Stricto sensu*, le terme de « thermes » (*sic !*) s'applique aux seuls édifices exploitant une source d'eau chaude naturelle – du latin *thermae (aquae)*, ou « eaux chaudes », lui-même dérivé du grec *thermos*. Dans les autres cas, les installations étaient qualifiées de *balnea/balinea*, ou bains. Cette distinction continue d'avoir lieu de nos jours, la désignation de thermalisme étant

Fig. 373

Exemples de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal de villa à plan allongé.

1. Tauxac (France)
2. Colombat (14)

Tiré de : Balme 2001, pp. 384 ; Drach et Feldman 1988, p. 385.



83 Cette rareté s'explique en grande partie par la récupération quasi systématique dont elles ont dû faire l'objet : Adam 1984, pp. 231-232.

84 Pour ces raisons d'éclairage, nous proposons un plafond semi-conique au-dessus de l'hémicycle plutôt qu'un faux-plafond plane.

85 Les quelques lignes qui suivent n'ont d'autre prétention que d'offrir un survol synthétique de la question, sans souci d'exhaustivité. Nous renvoyons le lecteur à la riche bibliographie existant sur les thermes romains pour une recherche plus approfondie.

Ce chapitre a été rédigé par Sébastien Freudiger, Catherine May Castella et Sandrine Reymond, avec la collaboration architecturale de Pierre André. Les coupes et élévations restituées ont été réalisées par Pierre André, Sébastien Freudiger et Catherine May Castella (réflexion architecturale sous forme d'ébauches) et Éric Soutter, Archeodunum SA (DAO).

en principe réservée à des établissements exploitant des sources curatives, d'ailleurs généralement déjà connues, et exploitées, dans l'Antiquité : ces lieux ont à maintes reprises donné naissance à des agglomérations portant des noms en *Aquae* (devenus *Aix* ou *Ax*). Par commodité, le mot « thermes » est cependant fréquemment utilisé de façon générique, pour tous les établissements de bains.

À Rome même, les empereurs successifs ont légué plusieurs ensembles monumentaux, aujourd'hui encore dans un état de conservation remarquable. Construits en 25 av. J.-C., les thermes d'Agrippa, à l'origine privés, sont les plus anciens de Rome. C'est du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> s. de notre ère que seront édifiés les ensembles les plus colossaux : thermes de Caracalla, de Constantin et de Dioclétien. Ailleurs en Italie, de même que dans les provinces de l'Empire, les cités grandes et moyennes sont toutes dotées d'un, voire de plusieurs établissements balnéaires – indépendamment de leur statut juridique : Pompéi, *Herculaneum* en Campanie, Solin/*Salona* en Croatie, Bath/*Aquae Sulis* en Grande-Bretagne, Badenweiler/*Aqua Villae* ou Trèves/*Colonia Augusta Treverorum* en Allemagne, Lyon/*Lugdunum*, Marseille/*Massilia* ou Aix-en-Provence/*Aquae Sextiae* en France<sup>86</sup>, Lambèse/*Lambaesis* en Algérie sont autant d'exemples des aménagements balnéaires qui ont essaimé dans les colonies, les municipes, les *vici*, voire les sites d'origine militaire.

Tirant parti des avancées techniques faites dans le cadre des thermes publics, les bâtisseurs antiques ont ensuite adapté ces aménagements à la sphère privée, où ils se sont développés avec succès dans l'habitat des classes aisées – *domus* urbaines et surtout, *villae rusticae*. L'eau utilisée pour les installations privées, qui ne provenait pas de sources chaudes, était acheminée depuis l'extérieur de la *villa* par des canalisations, et/ou dispensée par des citernes collectant les eaux pluviales. Elle était ensuite tempérée dans des chaudières, autant d'aménagements en élévation dont il ne reste hélas le plus souvent rien sur le plan archéologique.

#### Les thermes dans les *villae* : localisation et signification symbolique

Les *villae* du monde romain étaient donc souvent dotées de thermes privés, qu'ils aient été aménagés dès l'origine ou dans une phase d'extension ultérieure.

Dans les *villae* à plan épars, plus modestes que celles à plan axial, les bains sont situés dans un bâtiment séparé de la maison du maître<sup>87</sup>.

L'examen du plan des grandes *villae* des provinces nord-occidentales révèle que les thermes pouvaient être soit intégrés dans le corps d'habitation principal, soit dissociés de celui-ci.

Le premier type de disposition s'observe par exemple à Cuarnens (VD), où les bains sont prévus dès l'origine (fig. 371)<sup>88</sup>, ainsi que dans des demeures à plan allongé avec portique en façade telles que Buchs (ZH), Zofingen (AG) (fig. 372), Vandœuvres (GE) (cf. fig. 353, 1), où les bains ont été rajoutés.

Dans les demeures à péristyle comme celles de Colombier (NE) ou, en France, de Plassac, Lalouette (fig. 373-374) ou Lescar, les bains sont situés dans une aile du péristyle, souvent dans un angle. À Lalouette, à l'instar de ce que l'on observe souvent dans les *villae* d'Italie centrale d'époque républicaine et augustéenne, les bains sont près des cuisines, sans doute pour faciliter le chauffage de l'eau<sup>89</sup> et rentabiliser son adduction.

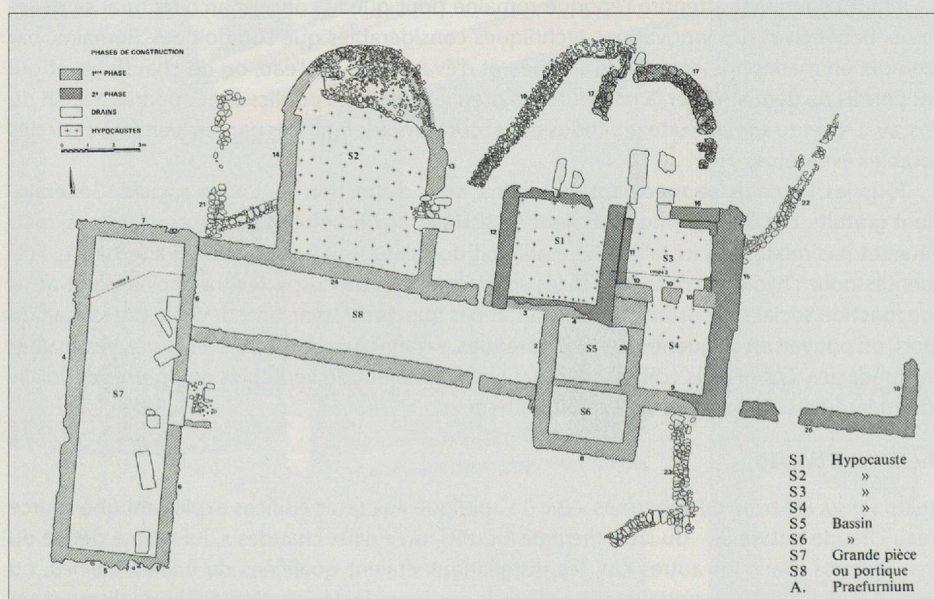


Fig. 371

Exemple de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal d'une *villa* à plan allongé : Cuarnens (VD).

Tiré de : Felka et Loi Zedda 1982, p. 51.

86 Pour la France, un récent *Dossier d'archéologie* présente l'état des dernières recherches pour plusieurs sites : *Les dossiers d'archéologie* 323, sept.-oct. 2007.

87 Cf. p. ex. les *villae* de Sargans SG, Alpnach (OW), Ferpicloz (FR) (Fellmann 1992, p. 157), Eschen (FL), Oberweningen (ZH) et Vuipens (FR) (Drack et Fellmann 1988, pp. 392, 460 et 534).

88 Felka et Loi Zedda 1982, p. 63.

89 Balmelle 2001, p. 180 ; Marzano 2007, p. 190. Vitruve recommande que les ablutions aient lieu dans l'aire de service, tout près de la cuisine (VI, 6, 1).

Fig. 372

Exemples de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal de *villae* à plan allongé.

- 1 Buchs (ZH)
- 2 Zofingen (AG)

Tiré de : Drack et Fellmann 1988, p. 375 et 569.

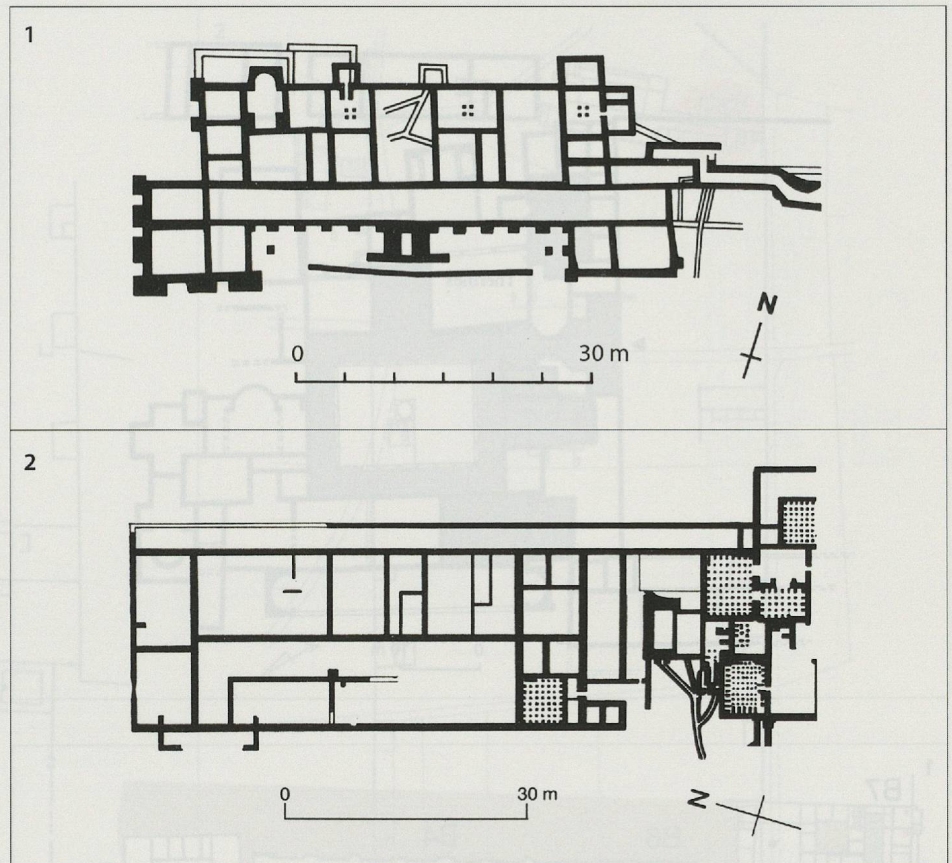


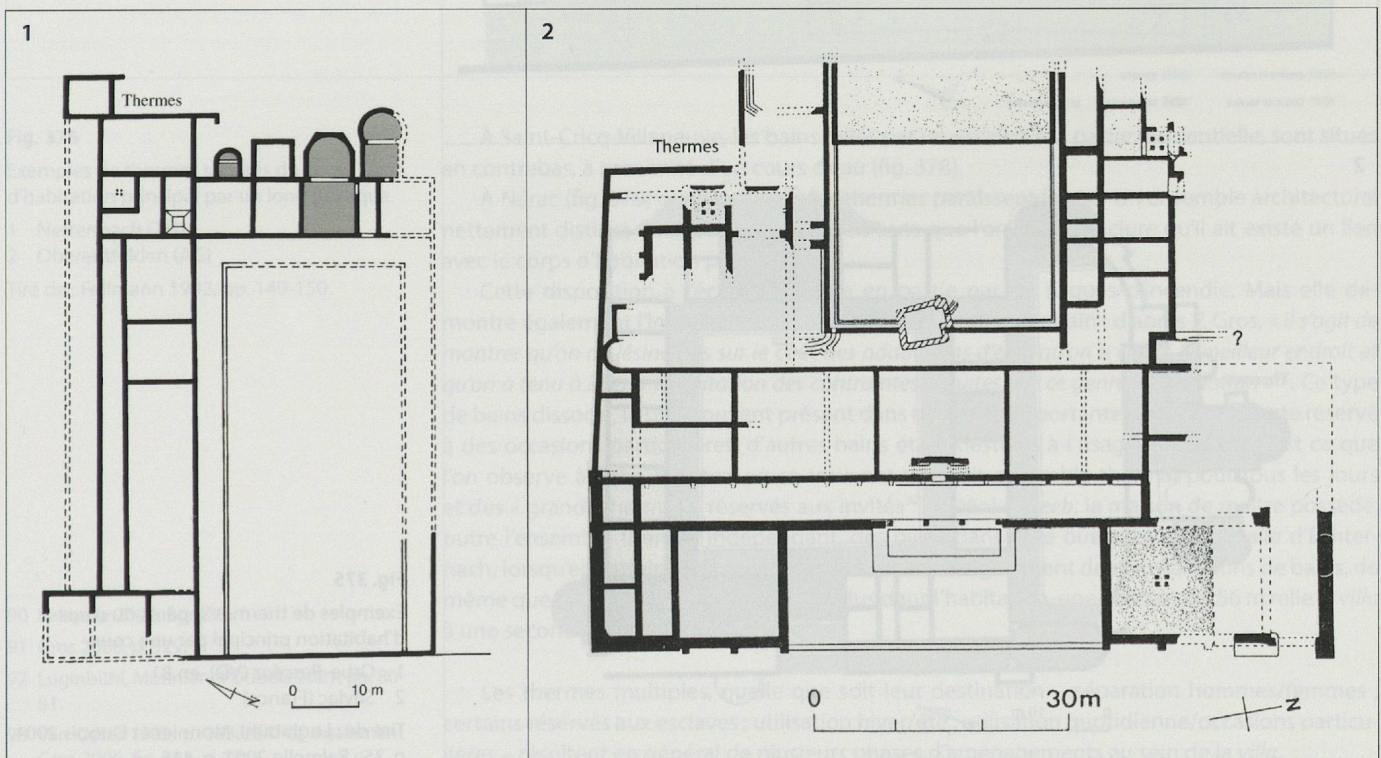
Fig. 373

Exemples de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal dans les *villae* à péristyle.

- 1 Plassac (France)
- 2 Colombier (NE)

Tiré de : Balmelle 2001, pp. 444 ; Drack et Fellmann 1988, p. 385.

Dans le second cas, les thermes sont localisés dans la *pars urbana*, mais ils forment un ensemble architectural distinct, parfois relié au corps d'habitation principal par une cour à portique, à l'exemple d'Orbe-Boscéaz (VD), Séviac (fig. 375) ou Montmaurin (cf. fig. 347), ou comme à Pully, par un long portique ou couloir, comme c'est le cas à Neftenbach (ZH), Oberentfelden (AG), Vicques (JU), Estavayer-le-Gibloux (FR) (fig. 376-377), Aylesford-Eccles (cf. fig. 354, 2), Wittlich (cf. fig. 360) et Val Catena (cf. fig. 357).



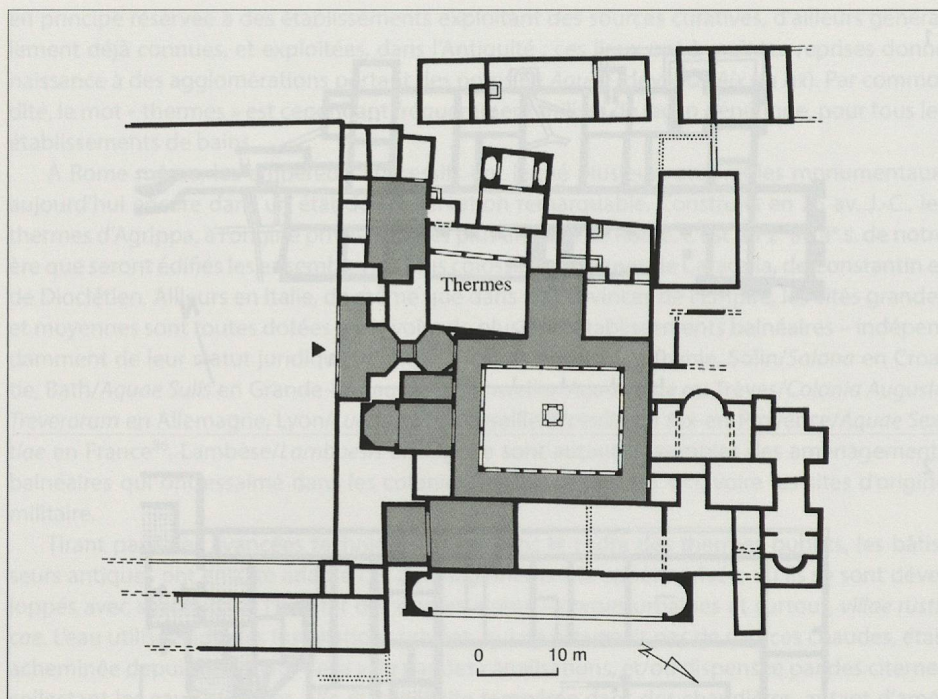


Fig. 374

Exemple de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal d'une villa à péristyle : Lalouette (France).

Tiré de : Balmelle 2001, p. 445.

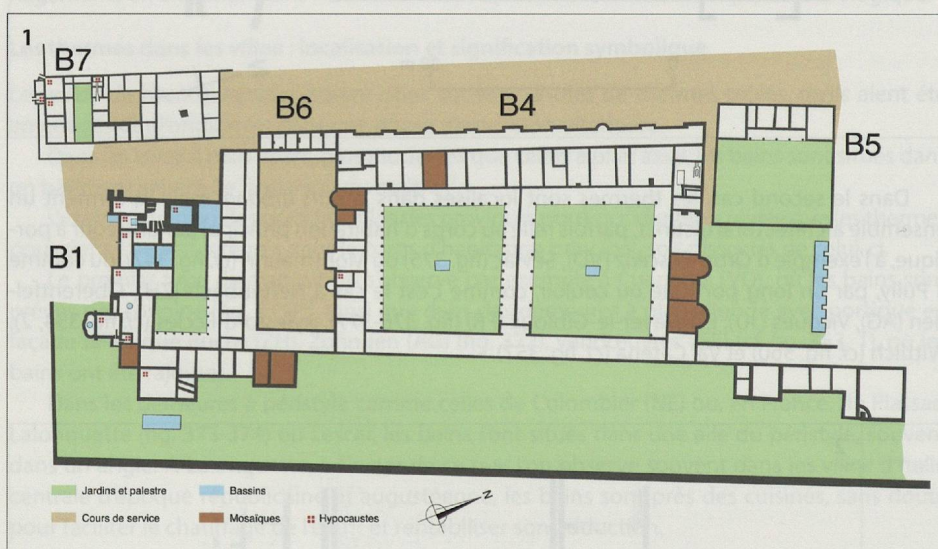


Fig. 375

Exemples de thermes intégrés dans le corps d'habitation principal dans les villas à péristyle.

1. Orbe-Boscéaz (VD), en B1  
2. Séviac (France)

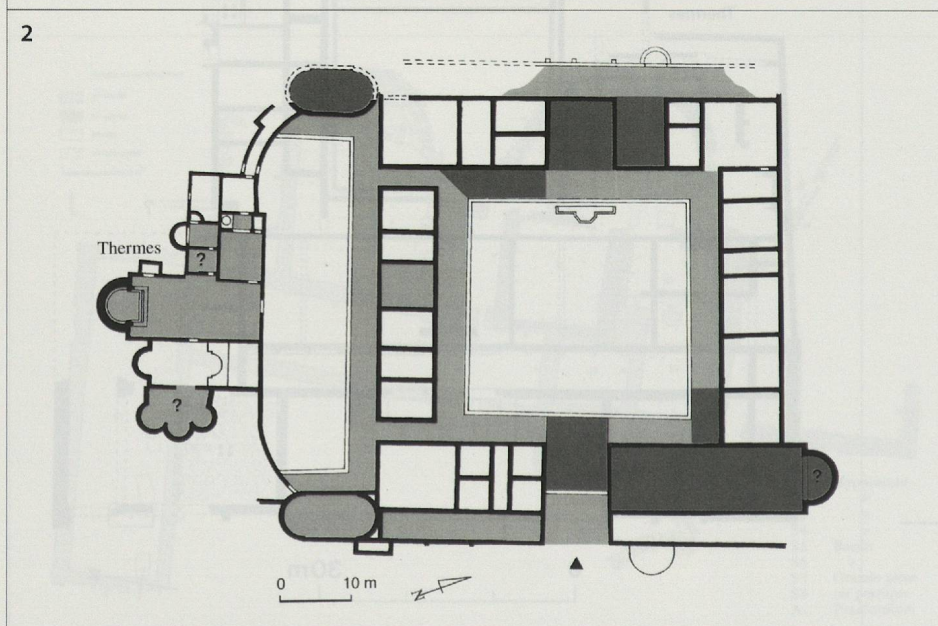


Fig. 375

Exemples de thermes séparés du corps d'habitation principal par une cour.

1. Orbe-Boscéaz (VD), en B1  
2. Séviac (France)

Tiré de : Luginbühl, Monnier et Dubois 2001, p. 35 ; Balmelle 2001, p. 446.

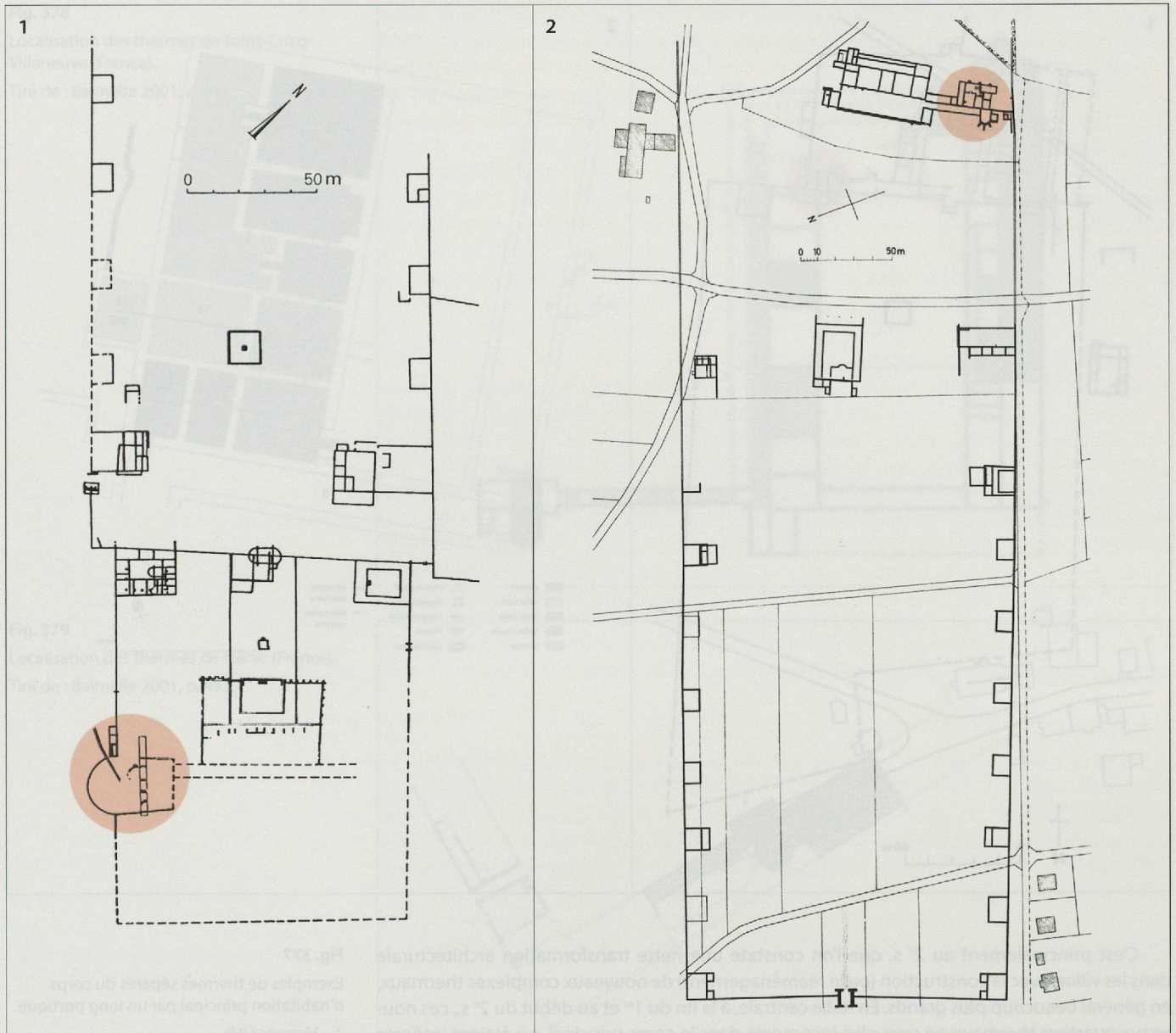


Fig. 376

Exemples de thermes séparés du corps d'habitation principal par un long portique.

- 1 Neftenbach (ZH)
- 2 Oberentfelden (AG)

Tiré de : Fellmann 1992, pp. 149-150.

À Saint-Cricq-Villeneuve, les bains reliés par un escalier à la partie résidentielle, sont situés en contrebas, à proximité d'un cours d'eau (fig. 378).

À Nérac (fig. 379) ou Valentine<sup>90</sup>, les thermes paraissent former un ensemble architectural nettement distinct de la *pars urbana*, mais sans que l'on puisse exclure qu'il ait existé un lien avec le corps d'habitation principal.

Cette disposition à l'écart s'explique en partie par les risques d'incendie. Mais elle démontre également l'importance accordée à la cérémonie du bain : d'après P. Gros, « *il s'agit de montrer qu'on ne lésine pas sur le coût des adductions d'eau, qu'on a choisi le meilleur endroit et qu'on a tenu à libérer l'habitation des contraintes induites par ce genre d'installation* »<sup>91</sup>. Ce type de bains dissocié, le plus souvent présent dans des *villae* importantes, était sans doute réservé à des occasions particulières, d'autres bains étant destinés à l'usage quotidien. C'est ce que l'on observe à Orbe-Boscéaz, où se trouvent un petit ensemble thermal pour tous les jours et des « grands thermes » réservés aux invités<sup>92</sup>. À Winkel-Seeb, la maison de maître possède, outre l'ensemble thermal indépendant, des bains dans l'aile ouest. La grande *villa* d'Echternach, lorsqu'elle atteint son apogée au 3<sup>e</sup> s., possède également deux installations de bains, de même que Nennig où, outre les bains inclus dans l'habitation, une galerie de 256 m relie la *villa* à une seconde installation balnéaire<sup>93</sup>.

Les thermes multiples, quelle que soit leur destination – séparation hommes/femmes ; certains réservés aux esclaves ; utilisation hiver/été ; utilisation quotidienne/occasions particulières – résultent en général de plusieurs phases d'aménagements au sein de la *villa*.

90 Balmelle 2001, fig. 333.

91 Gros 2006, p. 329.

92 Luginbühl, Monnier et Dubois 2001, pp. 80-81.

93 Van Ossel 1992, p. 283-284. Cf. également Gros 2006, fig. 364, p. 331.



Fig. 377

Exemples de thermes séparés du corps d'habitation principal par un long portique.

1 Vicques (JU)

2 Estavayer-le-Gibloux (FR)

Tiré de : Fellmann 1992, p. 150 ; Vauthey et Garnerie-Peyrollaz 2004, p. 172.

C'est principalement au 2<sup>e</sup> s. que l'on constate une nette transformation architecturale dans les *villae*, avec la construction (ou le réaménagement) de nouveaux complexes thermaux, en général beaucoup plus grands. En Italie centrale, à la fin du 1<sup>er</sup> et au début du 2<sup>e</sup> s., ces nouveaux quartiers thermaux ne sont plus incorporés dans le corps principal, où étaient intégrés les bains républicains et augustéens, mais sont installés en marge, souvent à côté d'une *gestatio*, tel que portique ou cour, où l'on pouvait se promener et faire de l'exercice<sup>94</sup>. Au nord des Alpes, les thermes sont l'un des secteurs de la demeure le plus remanié (parfois jusqu'à une époque avancée<sup>95</sup>), avec l'aménagement de salles au plan complexe et de taille importante.

Parallèlement à ce phénomène, on observe des travaux d'envergure dans les secteurs de réception (Pully, Orbe-Boscéaz, Colombier, Montmaurin, par exemple), illustrés tant par l'ampleur des espaces que dans le choix des formes architecturales, en particulier avec la présence de salles à abside, et de portique en hémicycle<sup>96</sup>.

Cette transformation architecturale des thermes et des salles d'apparat, souvent disproportionnés par rapport au nombre présumé d'habitants, illustre la vocation d'accueil des *villae*, qui acquièrent une dimension publique.

Quel que soit leur emplacement – module dissocié du corps d'habitation ou inclus dans le corps d'habitation –, les bains ont dans la plupart des cas un point commun : ils sont mis en valeur. De l'extérieur, avec des volumes imposants, des absides se détachant sur le parement et les émanations des chaufferies, ils sont visibles de loin et sont les premiers bâtiments que le voyageur repérait en arrivant. À l'intérieur, les plans complexes et les décors élaborés en font un espace voué à la détente et à la discussion.

L'importance accordée aux thermes, attestée par les sources littéraires<sup>97</sup> comme par les vestiges archéologiques, témoigne de leur rôle symbolique : les thermes des *villae* ont une fonction de représentation, manifestation du pouvoir social et politique du propriétaire.

94 Marzano 2007, p. 190.

95 Balmelle 2001, p. 112.

96 Cf. *supra*, pp. 293-295.

97 Balmelle 2001, p. 178 : témoignage de Sidoine sur les bains des *villae* aristocratiques de Gaule du Sud.

Fig. 378

Localisation des thermes de Saint-Cricq-Villeneuve (France).

Tiré de : Balmelle 2001, p. 445.

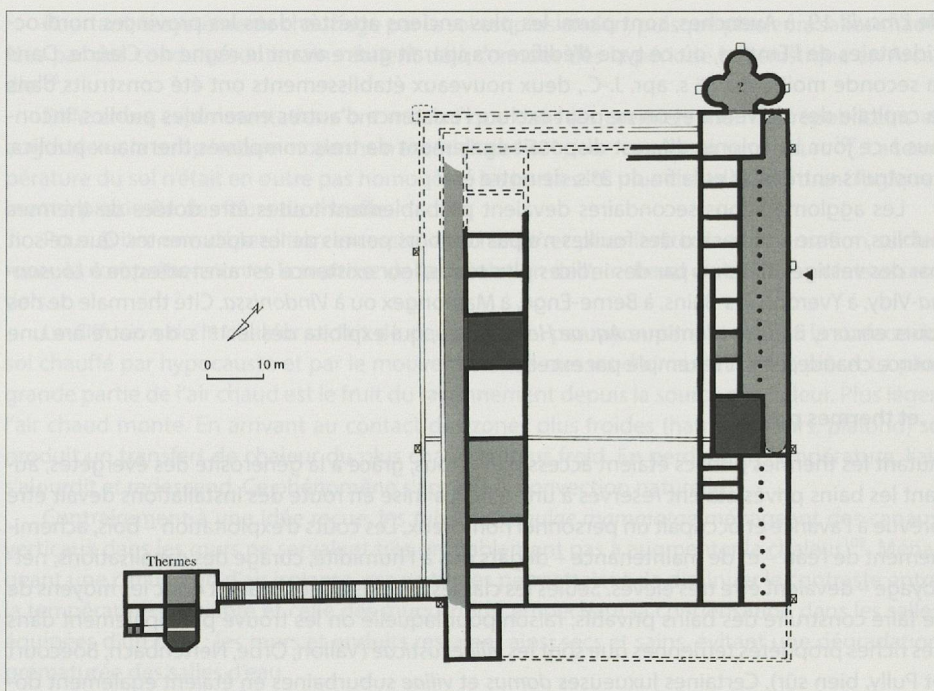
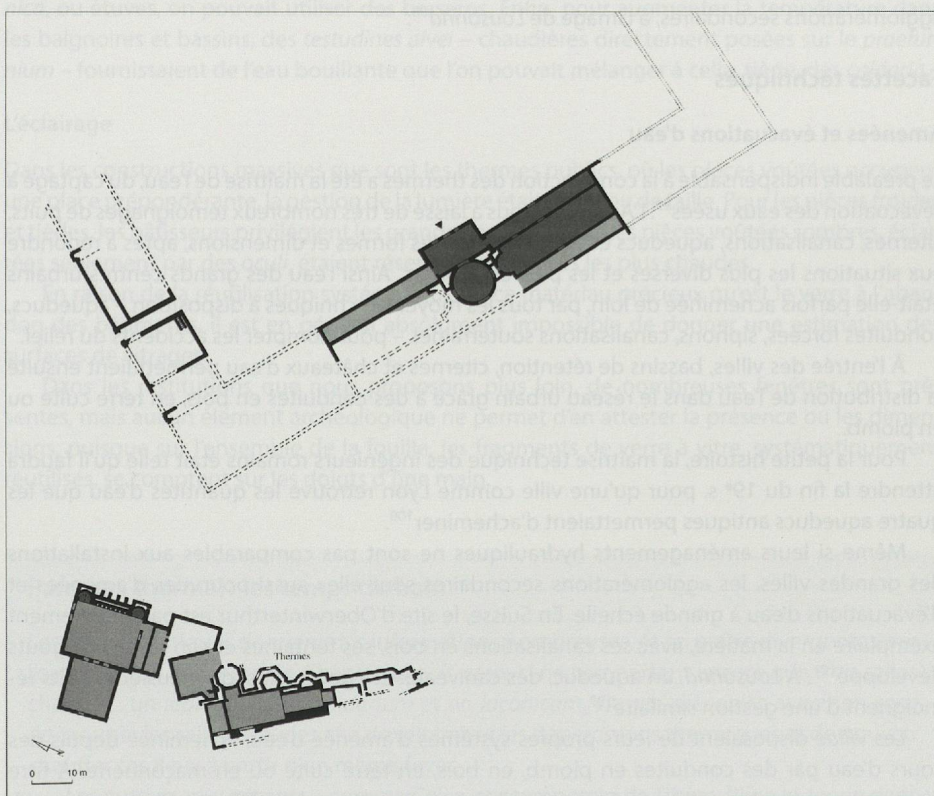


Fig. 379

Localisation des thermes de Nérac (France).

Tiré de : Balmelle 2001, p. 453.



### Les thermes en Suisse romaine

Le territoire de l'Helvétie romaine ne fait pas exception à l'engouement que connaîtra l'Empire pour les bains. Les grands ensembles thermaux aménagés dans les camps fortifiés du Rhin sont probablement en partie à l'origine du développement de ces complexes dans le monde civil, qu'il s'agisse de thermes publics ou de bains privés.

#### Thermes publics...

Les centres urbains du territoire helvète disposaient tous de thermes publics : que ce soit à Nyon, Avenches, Martigny ou Augst, un ou plusieurs complexes offraient à la population tous les aménagements nécessaires au parcours traditionnel du bain. Les thermes tibériens

de l'*insula* 19, à Avenches, sont parmi les plus anciens attestés dans les provinces nord-occidentales de l'Empire, où ce type d'édifice n'apparaît guère avant le règne de Claude. Dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., deux nouveaux établissements ont été construits dans la capitale des Helvètes, et on ne peut exclure l'existence d'autres ensembles publics, inconnus à ce jour. La colonie d'Augst disposait également de trois complexes thermaux publics, construits entre le 1<sup>er</sup> et la fin du 3<sup>e</sup> s. de notre ère.

Les agglomérations secondaires devaient probablement toutes être dotées de thermes publics, même si le hasard des fouilles n'a pas toujours permis de les documenter. Que ce soit par des vestiges clairs ou par des indices plus ténus, leur existence est ainsi attestée à *Lousonna-Vidy*, à Yverdon-les-Bains, à Berne-Enge, à Massongex ou à *Vindonissa*. Cité thermale de nos jours encore, Baden – l'antique *Aquae Helveticae* –, qui exploita dès le 1<sup>er</sup> s. de notre ère une source chaude, en est l'exemple par excellence.

### ...et thermes privés

Autant les thermes publics étaient accessibles à tous, grâce à la générosité des évergètes, autant les bains privés étaient réservés à une élite. La mise en route des installations devait être prévue à l'avance et occupait un personnel nombreux. Les coûts d'exploitation – bois, acheminement de l'eau – et de maintenance – dégâts dus à l'humidité, curage des canalisations, nettoyage – devaient être très élevés. Seules les classes les plus aisées avaient donc les moyens de se faire construire des bains privés, raison pour laquelle on les trouve principalement dans ces riches propriétés terriennes que sont les *villae rusticae* (Vallon, Orbe, Neftenbach, Boécourt et Pully, bien sûr). Certaines luxueuses *domus* et *villae* suburbaines en étaient également dotées, que ce soit dans les colonies, comme Augst ou Avenches ou, plus rarement, dans les agglomérations secondaires, à l'image de *Lousonna*<sup>98</sup>.

## Facettes techniques

### Amenées et évacuations d'eau

Le préalable indispensable à la construction des thermes a été la maîtrise de l'eau, du captage à l'évacuation des eaux usées<sup>99</sup>. L'Antiquité nous a laissé de très nombreux témoignages de puits, citernes, canalisations, aqueducs et égouts, de toutes formes et dimensions, aptes à répondre aux situations les plus diverses et les plus exigeantes. Ainsi l'eau des grands centres urbains était-elle parfois acheminée de loin, par tous les moyens techniques à disposition – aqueducs, conduites forcées, siphons, canalisations souterraines – pour dompter les accidents du relief.

À l'entrée des villes, bassins de rétention, citernes et châteaux d'eau permettaient ensuite la distribution de l'eau dans le réseau urbain grâce à des conduites en bois, en terre cuite ou en plomb.

Pour la petite histoire, la maîtrise technique des ingénieurs romains était telle qu'il faudra attendre la fin du 19<sup>e</sup> s. pour qu'une ville comme Lyon retrouve les quantités d'eau que les quatre aqueducs antiques permettaient d'acheminer<sup>100</sup>.

Même si leurs aménagements hydrauliques ne sont pas comparables aux installations des grandes villes, les agglomérations secondaires sont elles aussi pourvues d'amenées et d'évacuations d'eau à grande échelle. En Suisse, le site d'Oberwinterthur est particulièrement exemplaire en la matière, avec ses canalisations en bois, ses fontaines et son réseau d'égouts développé<sup>101</sup>. À *Lousonna*, un aqueduc, des caniveaux et égouts, ainsi que plusieurs puits témoignent d'une gestion similaire<sup>102</sup>.

Les *villae* disposaient de leurs propres systèmes d'amenée d'eau, acheminée depuis des cours d'eau par des conduites en plomb, en bois, en terre cuite ou en maçonnerie. À titre d'exemple, on peut mentionner la canalisation en bois mise au jour à Pomy-Cuarny, au nord-est d'Yverdon<sup>103</sup>.

En ville aussi bien que dans les *villae*, l'eau sous pression était stockée dans des châteaux d'eau, dont la position en hauteur permettait de relancer la pression pour la distribuer dans le quartier ou au sein de la *villa*.

### Chauffage, circulation et conservation de la chaleur

À côté de la maîtrise de l'eau, l'essor des thermes passe bien sûr aussi par celle du chauffage, nécessaire pour tempérer les pièces aussi bien que l'eau.

Traditionnellement, on situe l'invention de l'hypocauste au 1<sup>er</sup> s. avant notre ère<sup>104</sup>. Construits au 2<sup>e</sup> s. av. J.-C., puis rénovés vers 100 avant notre ère, les bains de Stabies, à Pompéi, sont parmi les plus anciens connus à ce jour ayant bénéficié de ce nouveau système dont Vitruve fait une description détaillée<sup>105</sup>.

98 C'est le cas dans l'une des *villae* de la périphérie occidentale du *vicus* : Vidy 1984, pp. 49-61.

99 Sur le parcours de l'eau et ses usages à l'époque romaine, nous renvoyons à Mallissard 1994, qui dresse un état des lieux avisé.

100 Le débit potentiel des quatre aqueducs des Monts d'Or, de l'Yseron, de la Brevenne et du Gier est évalué entre 45 000 et 60 000 m<sup>3</sup>/jour. Le débit effectif devait se situer plutôt entre 25'000 et 30'000 m<sup>3</sup>/jour. Cf. p. ex. sur ce thème : Burdy, J., *Les aqueducs romains de Lyon*, Lyon, 2002.

101 Pauli-Gabi et al. 2002, pp. 141-145.

102 *Lousonna* 8, pp. 201-204.

103 L'eau captée d'une source était acheminée sur 2 km par une conduite en bois datée de 112 apr. J.-C. Elle desservait un établissement rural voisin : Nuoffer et Menna 2001, pp. 103-118.

104 Plinius l'Ancien (*Hist. Nat.*, IX, 54) en attribue l'invention à l'homme d'affaire C. Sergius Orata, contemporain de Cicéron. Équipant d'abord des pièces de petites dimensions dans des thermes privés, parfois des baignoires dans des thermes publics, la *suspensura*, ou *balneae pensiles*, s'est ensuite développée jusqu'à équiper des pièces entières.

105 Vitruve, *De Architectura*, livre V, X.

Pourtant, le système de chauffage par le sol est plus ancien, puisque plusieurs salles chauffées par des conduits souterrains étaient déjà connues dès la période hellénistique en Arcadie<sup>106</sup>.

Différentes expérimentations ont montré que dans les premiers thermes républicains et augustéens, la température moyenne n'excédait pas 30° pour les sols sur *suspensura*<sup>107</sup>. La température du sol n'était en outre pas homogène, les parties les plus chaudes se situant logiquement à proximité des fours de chauffe.

Pour éviter une déperdition excessive de chaleur et pour limiter la condensation sur les murs, la compréhension et la maîtrise de la circulation de l'air chaud étaient des points essentiels.

La diffusion de la chaleur se fait de deux façons : par rayonnement depuis la surface du sol chauffé par hypocauste et par le mouvement des masses d'air au sein de la pièce. La plus grande partie de l'air chaud est le fruit du rayonnement depuis la source de chaleur. Plus léger, l'air chaud monte. En arrivant au contact des zones plus froides (haut des murs, plafond) se produit un transfert de chaleur du plus chaud au plus froid. En perdant en température, l'air s'alourdit et redescend. Ce phénomène s'appelle la convection naturelle.

Contrairement à une idée reçue, les *tubuli* et *tegulae mammatae* ménageant des canaux verticaux dans les murs ne servaient très probablement pas à augmenter la chaleur<sup>108</sup>. Ménageant une circulation d'air isolante, ces systèmes permettaient de diminuer le contraste entre la température ambiante et celle des murs, froids, empêchant la condensation dans les salles équipées d'un bain : les murs et enduits restaient ainsi secs et sains, évitant une dégradation prématurée des salles d'eau.

Comme chauffage d'appoint, par exemple dans les pièces très chaudes comme les *laconica*, ou étuves, on pouvait utiliser des braseros. Enfin, pour augmenter la température dans les baignoires et bassins, des *testudines alvei* – chaudières directement posées sur le *praefurnium* – fournissaient de l'eau bouillante que l'on pouvait mélanger à celle, tiède, des *caldaria*.

### L'éclairage

Dans les constructions massives que sont les thermes publics, où les pièces voûtées occupent une place prépondérante, la gestion de la lumière était un enjeu de taille. Pour les pièces froides et tièdes, les bâtisseurs privilégient les grandes baies vitrées. Les pièces voûtées sombres, éclairées seulement par des *oculi*, étaient réservées aux pièces les plus chaudes.

En raison de la réutilisation systématique de ce matériau précieux qu'est le verre à l'abandon des bâtiments, il est en général absolument impossible de donner une estimation des surfaces de vitrages.

Dans les restitutions que nous proposons plus loin, de nombreuses fenêtres sont présentes, mais aucun élément archéologique ne permet d'en attester la présence ou les dimensions, puisque sur l'ensemble de la fouille, les fragments de verre à vitre, systématiquement réutilisés, se comptent sur les doigts d'une main.

### Parcours thermal : les temps du bain

Les sources antiques donnent des informations nombreuses, et en partie divergentes, sur l'organisation des thermes. Chez Vitruve<sup>109</sup>, ceux-ci ne comportent encore que trois salles chaudes : un *tepidarium*, un *caldarium* et un *laconicum*. Vitruve préconise avec bon sens de grouper les salles chaudes afin de minimiser les déperditions thermiques et de pouvoir chauffer ces lieux à partir d'un même foyer.

Les auteurs plus récents – comme Celse, contemporain de Tibère, Pline le Jeune dans la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> s. de notre ère, ou Galien, au 2<sup>e</sup> s. – font état d'autres pièces, qui permettent de reconstituer le parcours de base suivant, à travers cinq salles successives : l'*apodyterium* (vestiaire), le *sudatorium* ou *laconicum* (étuve), le *caldarium* (salle chaude), le *tepidarium* (salle tiède), enfin le *frigidarium* (salle froide).

Les thermes publics complétaient généralement cet équipement avec une palestre pour l'exercice physique et une piscine (*natatio*).

L'identification des salles n'est de loin pas chose aisée, dans la mesure où les pièces chauffées sont structurellement similaires, de même pour les salles froides, que rien, archéologiquement, ne distingue d'un vestiaire.

Celse (*De Med.* I,4) recommande à ses patients de commencer par suer pendant un court moment dans la chambre tiède (*tepidarium*) sans se déshabiller, puis de se rendre dans le *caldarium*. Avant d'aller dans le bain chaud (*solium*), il convient de verser une

106 Ginouvès 1958.

107 J.-M. Degbomont a dressé un état des lieux complet sur les systèmes hypocaustés : Degbomont 1984, partant de l'ouvrage de référence sur les thermes de Trèves (Krencker *et al.* 1929) et des expériences techniques de F. Kretschmer, qui classe les thermes connus en quatre phases chronologiques correspondant à autant d'améliorations fonctionnelles. Pour une liste détaillée de ses articles, se reporter à la bibliographie générale de Degbomont 1984, p. 236.

108 Degbomont 1984, p. 186, partant du résultat des expérimentations menées par F. Kretschmer.

109 Livre V, X.

quantité d'eau chaude, tiède, puis froide, sur la tête pour rincer la sueur. Après quoi, il est recommandé de procéder à un décrassage avec le strigile, à un nettoyage à sec par frottage, suivi d'une onction.

Dans la brève description fonctionnelle qui suit, nous nous rallions au parcours le plus fréquemment admis, du tiède vers le chaud, pour finir par le froid.

En l'absence de tout indice sur les passages, les niveaux de circulation n'étant que rarement, et lacunairement attestés, le type d'itinéraire n'est pas facile à restituer. Pour mémoire, rappelons que le cheminement dans des thermes peut être rétrograde (le plus anciennement attesté) – c'est-à-dire que le baigneur repasse par les mêmes pièces à l'aller et au retour –, ou circulaire – l'entrée et la sortie se faisant par deux pièces différentes. Selon que les utilisateurs tournent dans le sens des aiguilles d'une montre ou à l'inverse, le sens de cheminement est qualifié de dextrogyre ou de sinistrogyre.

### *Apodyterium*

Le parcours du bain débute au vestiaire, vaste salle comportant des étagères, parfois des niches, où déposer ses effets personnels. En l'absence de différences architecturales explicites en plan, l'*apodyterium*, dépourvu de chauffage, peut être aisément confondu avec un *frigidarium*.

### *Tepidarium*

Le *tepidarium* est une salle intermédiaire avant le *caldarium*. Sur le plan technique, il s'agit de la pièce la plus éloignée du *praefurnium*, qui bénéficie de la chaleur résiduelle du système, après que l'air chaud a alimenté le *caldarium*.

### *Sudatorium, laconicum, dstrictarium*

La première partie du parcours, dédiée au nettoyage, se complète dans le *sudatorium*, ou *laconicum*, local de petites dimensions propice à la condensation de la vapeur<sup>110</sup>. Le passage dans cette étuve – l'équivalent de nos saunas modernes – aidait à la dilatation des pores et à l'élimination par la sueur.

À l'étuve pouvait s'ajouter un *dstrictarium*, un local où l'on débarrassait la peau de la sueur et des onguents avec un strigile. Ce type de pièce n'est toutefois que rarement attesté dans les sources.

### *Caldarium*

Une fois terminée cette étape de « nettoyage », on se retrouvait dans le *caldarium*. Le terme a d'abord été utilisé par les Romains pour désigner toute pièce chauffée, avant d'en restreindre l'usage à la seule pièce comportant un ou des bassins chauds.

Dans les bains privés, cette pièce chauffée pouvait assurer des fonctions diverses selon ses aménagements – salle à chaleur sèche, salle à chaleur humide, salle à piscines chaudes, salle à chaleur tiède, salle à chaleur tiède avec bassin. Il n'y a que dans les grands thermes impériaux que chaque fonction disposait d'une pièce propre.

Archéologiquement, cette pièce est la plus facile à identifier : dotée d'un chauffage par le sol, elle est en outre en toute logique la plus proche du local de chauffe.

Le bassin (*calida piscina*) ou la baignoire (*labrum*) qui la complétait peuvent se matérialiser de plusieurs façons sur le plan archéologique : abside séparée par un parapet, amenée et/ou évacuation de l'eau, éléments hydrauliques (mortier de tuileau, dallages), vestiges de la cuve du *labrum*.

### *Frigidarium*

Absente des descriptions de Vitruve, la pièce froide est une adjonction qui n'intervient qu'à l'époque impériale. L'évolution des connaissances médicales ont en effet progressivement permis de mieux comprendre le fonctionnement de la peau. L'air chaud et la vapeur dilatent les pores, dans laquelle l'eau du bain chaud peut pénétrer après un décrassage complet au strigile ; pour garder les bienfaits de cette hydratation, il faut ensuite resserrer les pores à l'eau froide. C'est cette prise de conscience de l'effet constricteur de l'eau froide qui a donné naissance à cette nouvelle pièce qu'est le *frigidarium*, attesté dès le milieu du 1<sup>er</sup> s. de notre ère, par exemple dans les thermes de Néron, à Rome, ou dans ceux de Stabies, à Pompéi.

110 En théorie, le *sudatorium* est une étuve humide, tandis que le *laconicum* est une étuve sèche. Dans la réalité, la confusion des appellations semble avoir été fréquente, puisque Vitruve le premier parle de *laconicum* comme étuve à faire suer.

## Les thermes de Pully

Les fouilles menées entre 2002 et 2004 ont permis de définir cinq états, se succédant du milieu du 1<sup>er</sup> au milieu du 3<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Il est tentant de faire coïncider le rythme de ces nombreux remaniements avec les générations successives de propriétaires soucieux d'entretenir, d'améliorer et d'agrandir cet édifice de bain. Si une partie des transformations a sans doute été dictée par l'usure inhérente à ce type d'installation, on perçoit clairement dans l'évolution du bâtiment la volonté de moderniser les thermes. Bien que les différents programmes de transformations n'aient jamais touché la totalité de l'édifice en même temps, sa morphologie a en revanche complètement changé entre le premier et le cinquième état, car chaque partie du balnéaire a été reconstruite au moins une fois.

Sa restitution se heurte malheureusement au mauvais état de conservation des vestiges. L'identification des pièces, des circulations et la reconstitution des différents états du bâtiment sont en effet tributaires de l'important arasement des structures causé par l'occupation continue du site. Ainsi, au sein de la partie thermale, les niveaux de circulation, à de rares exceptions près, ne sont plus conservés ; aucun seuil n'a été mis en évidence et les systèmes de chauffage, d'alimentation et d'évacuation des eaux sont insuffisamment connus. Compte tenu de ces difficultés, nous nous sommes efforcés de proposer une interprétation des vestiges fondée avant tout sur les données matérielles, mais aussi sur la comparaison avec d'autres ensembles thermaux. Lorsque les données sont insuffisantes, il arrive que plusieurs hypothèses soient avancées sans que l'une d'entre elles puisse être privilégiée.

Les restitutions graphiques réalisées par P. André sont à prendre comme des évocations<sup>111</sup>. Pour cette raison, nous n'en présentons qu'une sélection, en les agrémentant seulement d'une « légende augmentée ». En dire plus serait fallacieux.

### État 1

Le premier état des thermes correspond à un petit bâtiment de près de 125 m<sup>2</sup> formant un ensemble cohérent et indépendant des autres parties de la *villa* : aucune relation physique n'est en effet attestée avec les édifices D2-D3 situés au nord du balnéaire. Le plan du premier état rassemble ces différents éléments isolés, mais on peut également envisager l'hypothèse d'un complexe thermal séparé dans un premier temps du corps principal de la *villa* dont on ignore tout : les édifices D2 et D3, le grand portique A1 et le premier bassin ne seraient alors édifiés que quelques années plus tard (fig. 380). Cette hypothèse d'un petit *balneum* isolé, établi à une certaine distance du bâtiment principal, est toutefois impossible à vérifier en l'absence d'élément de datation.

Malgré l'apparente cohérence du plan des thermes (fig. 381), notre connaissance de la fonction des locaux et de la circulation à l'intérieur du bâtiment repose sur de maigres indices et sur la comparaison avec d'autres balnéaires<sup>112</sup>. Dans le plan du premier état, la succession des pièces en enfilade se fait dans le sens *apodyterium* → *frigidarium* → *tepidarium* → *caldarium*, selon un itinéraire rétrograde sinistrogre.

On accédait vraisemblablement aux thermes depuis le nord, par l'espace non bâti C1, à l'intérieur de la pièce C6 de 16 m<sup>2</sup> dans laquelle nous reconnaissons l'*apodyterium*. Le niveau de sol et les hypothétiques aménagements intérieurs ne sont plus conservés. De la pièce C6, on pénétrait ensuite dans le *frigidarium* C3. L'identification de cette pièce repose principalement sur la présence d'une abside à l'ouest, susceptible d'accueillir une petite *piscina*<sup>113</sup>. Le fond est constitué d'une couche de mortier de tuileau à la cote 424.21 m. Le conduit St.1049 aménagé au nord de l'abside, difficile à interpréter, pourrait correspondre à un dispositif de chauffage. L'hypothèse d'une évacuation ne peut cependant être totalement écartée, même s'il paraît plus logique, en raison de la pente naturelle du terrain, de la restituer dans la partie sud-ouest de l'abside. Il ne subsiste aucun vestige du sol à l'intérieur du *frigidarium* C3 qui devait se situer à une altitude supérieure à celle du fond du bassin, comme semble l'attester le mode de construction du mur M1060. Seule pièce où un hypocauste est attesté, C4 correspond sans doute au *tepidarium*. Outre l'accès naturel depuis le *frigidarium*, il est également possible de restituer un passage direct à l'est vers l'*apodyterium* C6. Le sol en *tegulae* de l'*area* est conservé à la cote 424.32 m, ce qui permet de proposer un niveau de circulation hypothétique autour de 425.05 m. Aucune trace d'alandier n'ayant été mise en évidence, il paraît probable que cet hypocauste était chauffé indirectement par le local C5 au sud. La présence d'une abside à l'ouest de cette pièce C5 et sa position dans le bâtiment nous incitent à la considérer comme un *caldarium*. Son plan rappelle en effet de nombreux exemples de *caldaria* à *schola labri* de type « pompéien »<sup>114</sup>. Il ne subsiste toutefois aucune trace d'hypocauste dans ce local. Seul un lambeau de sol en mortier est conservé à la cote 424.23 m dans l'abside, correspondant sans

111 En raison de la conservation inégale des vestiges, les coupes choisies ont plusieurs axes et certaines parties sont proposées en élévation, tandis que d'autres le sont en coupe. Les distinctions de trame désignent des sols de fonctions distinctes : sols de cour en tramé clair, chapes de mortier intérieures en tramé foncé. Pour les aménagements intérieurs, P. André a choisi de varier les représentations, afin d'illustrer la diversité des moyens mis en œuvre dans la construction romaine : les *tubuli* sont donc parfois plaqués contre les murs, parfois « pris dans la masse » ; les fenêtres sont de pures restitutions, tant dans leur taille que dans leur exécution ; en l'absence de preuves archéologiques, les toitures prennent plusieurs formes différentes ; pour gérer les dénivelés parfois importants entre les pièces (plus de 60 cm dans certains cas), engendrés par les hypocaustes, des marches sont reconstituées, dans l'épaisseur du mur lorsqu'il n'y en a qu'une ou deux, ou débordant dans un ou l'autre local lorsqu'il y en a plus ; compte tenu que les niveaux de circulation ne sont pas conservés, ces escaliers ne reposent pas sur des éléments archéologiquement avérés.

112 Le premier état du complexe thermal de Pully présente de nombreux points de comparaison avec le balnéaire de la *villa* de Neftenbach (ZH), daté du 3<sup>e</sup> quart du 1<sup>er</sup> s. de notre ère : le nombre des pièces, leur plan, les dimensions des bâtiments et leur orientation sont remarquablement similaires. Rychener 1999, p. 98 ss., en part. fig. 91.

113 La synthèse consacrée aux thermes de Narbonnaise par A. Bouet a montré que les *frigidaria* à bassin absidal sont peu représentés comparativement aux exemples pourvus d'un bassin quadrangulaire. Ce type de configuration est même particulièrement rare au 1<sup>er</sup> s. de notre ère. Bouet 2003, vol. 1, pp. 29-30. On rencontre notamment un exemple de *piscina* absidal dans le premier état des thermes de la *villa* de Vandœuvres (GE), daté des années 30-40 apr. J.-C., et dans le balnéaire de la *villa* de Neftenbach (ZH).

114 *Villa* de Neftenbach (ZH), *villa* de Seeb (ZH), *villa* de Sarmenstorf (AG). Cf. Bouet 2003, pp. 41-50.

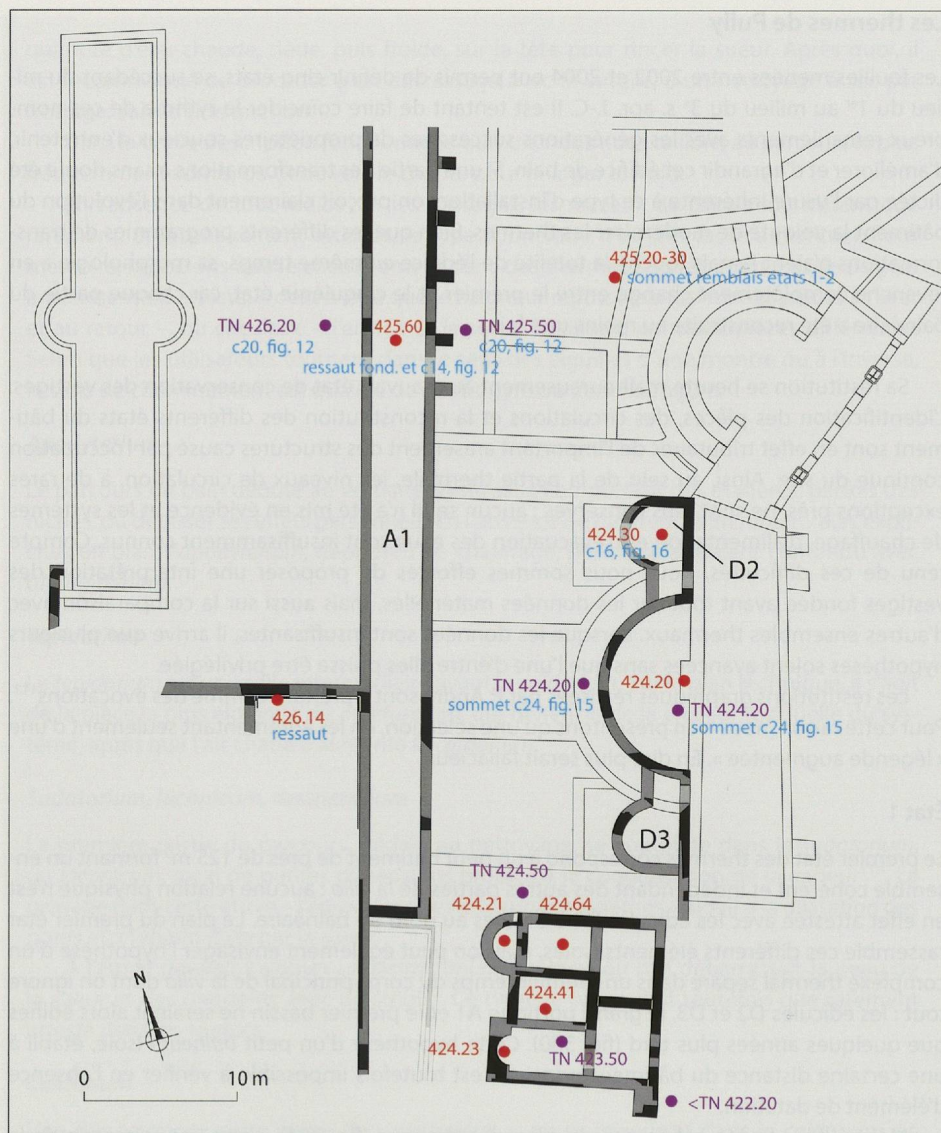


Fig. 380

État 1, plan complété de la villa avec les niveaux de circulation attestés à la fouille. TN : terrain « naturel ».

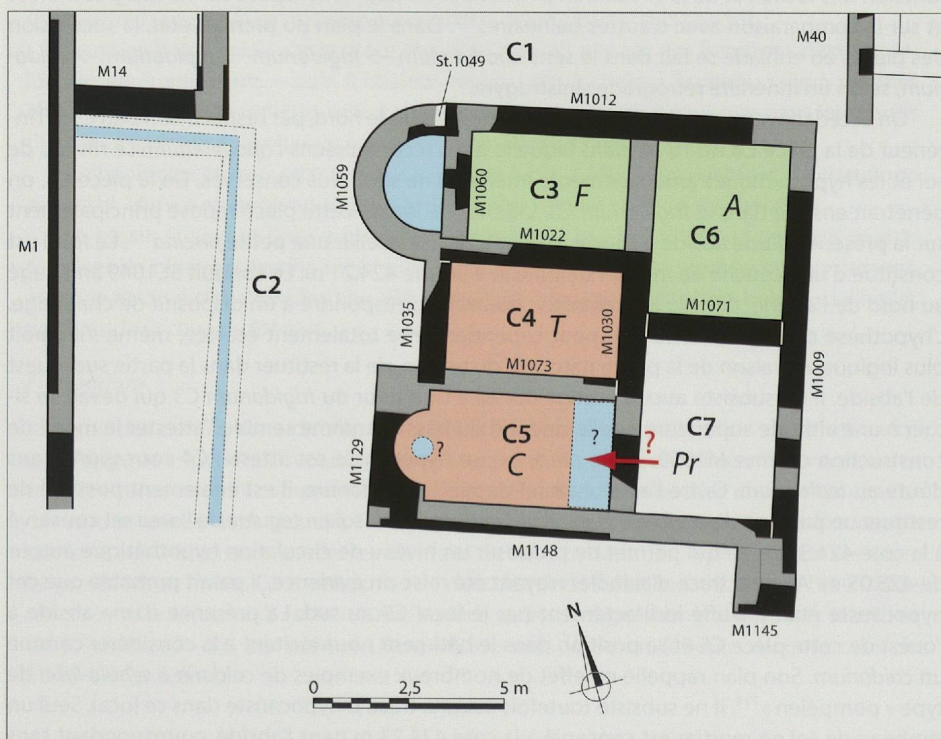


Fig. 381

Plan des therms à l'état 1, avec fonctions attestées et supposées.

Fig. 382  
 Situation des coupes fig. 383 (A) et 384 (B).

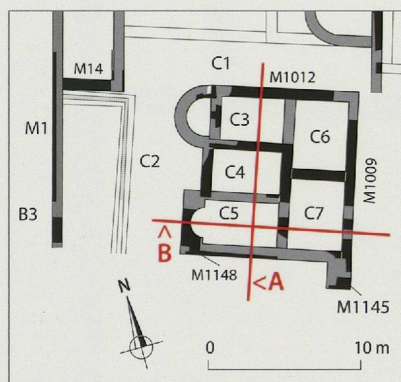


Fig. 383  
 Coupe reconstituée sud-nord des thermes à l'état 1. Situation : fig. 382 : A.

doute à l'*area*. En l'absence d'indice matériel tangible, nous restituons un *labrum* à l'intérieur de l'abside et un *solium* à l'est du local<sup>115</sup>. Enfin, le local C7, situé au sud-est du bâtiment, se laisse difficilement interpréter. L'important arasement des vestiges ne permet pas de connaître les aménagements à l'intérieur de cet espace. La présence d'un massif maçonné au sud-est du local (M1145), correspondant peut-être au soubassement d'un *praefurnium* et d'une chaudière, permet de proposer l'hypothèse que le bassin chaud ne se trouvait pas à l'extrémité orientale de la pièce C5 mais occupait l'ensemble du local C7<sup>116</sup>. Il est possible également que cette pièce remplissait la fonction d'un local de service au vu de sa position au sein du complexe thermal<sup>117</sup>. Les zones de service ne sont en effet pas formellement identifiées, mais on peut logiquement les restituer au sud ou à l'est, en contact direct avec les pièces chauffées.

*Proposition de restitution des thermes à l'état 1* (fig. 382-384)

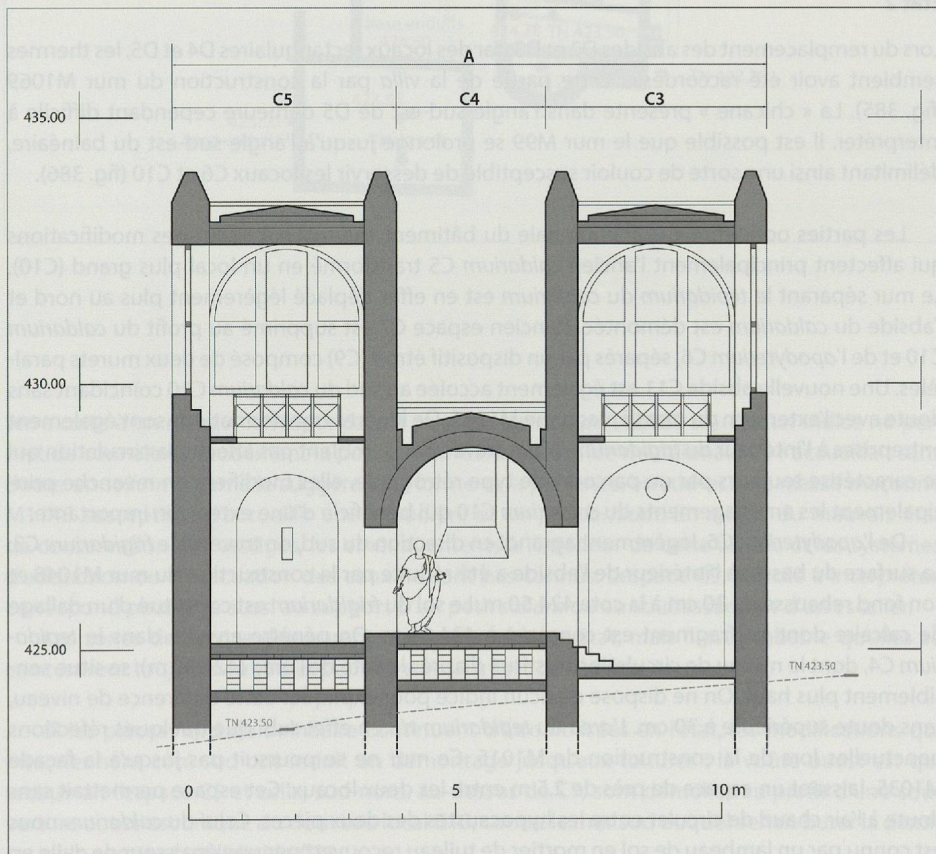
Le bâtiment est divisé en cinq pièces organisées selon un axe de symétrie est-ouest. Les trois pièces contiguës à l'ouest sont recouvertes de voûtes en berceau, que nous proposons de restituer noyées dans une toiture-terrasse à l'extérieur.

Pris entre les deux espaces C3 et C5, le *tepidarium* C4 présente la particularité d'avoir livré un décor peint suffisamment bien conservé pour restituer à la pièce une hauteur sous plafond d'env. 3.30 m<sup>118</sup>. De part et d'autre, notre restitution propose à titre d'hypothèse des espaces nettement plus hauts, faisant la part belle aux vitrages.

De même hauteur que C4, les deux locaux à l'est de l'enfilade C3-5 devaient également être recouverts par une voûte d'axe nord-sud, probablement aussi englobée dans une toiture-terrasse : une charpente paraît en effet peu envisageable à cet endroit, car elle masquerait une grande partie des fenêtres des locaux à l'ouest, ou contraindrait à rehausser ces volumes dans des proportions trop importantes.

Des *tubuli* sont attestés dans l'espace C4 sur trois côtés. Ils induisent la présence de cheminées en tout cas dans les murs nord et sud de C4, peut-être aussi dans le mur sud de C5, également hypocausté.

Par ailleurs, sur les toits, des rigoles devaient permettre d'écouler les eaux de pluie vers l'extérieur de la *villa*, vers l'ouest et le sud.



115 Une canalisation drainante (St.1042) traverse les pièces C5 et C7 (cf. *supra*, p. 56). Si on ne peut définitivement exclure qu'elle ait fonctionné avec le *labrum* restitué dans l'abside de C5, nous l'avons toutefois attribuée à l'état 2, car elle est manifestement creusée postérieurement à travers les murs M1030 et M1009. Il faut d'ailleurs souligner que rares sont les exemples de *labra* pourvus d'un système d'évacuation.

116 Les dimensions de ce bassin de 16 m<sup>2</sup> peuvent toutefois paraître un peu disproportionnées au regard de la taille modeste du balnéaire.

117 Dans le balnéaire de Neftenbach, la pièce 09.5 qui occupe la même position correspond à un *praefurnium* : Rychner 1999, pp. 101 ss.

118 Cf. *supra*, pp. 199-200, en partic. fig. 236a-b.

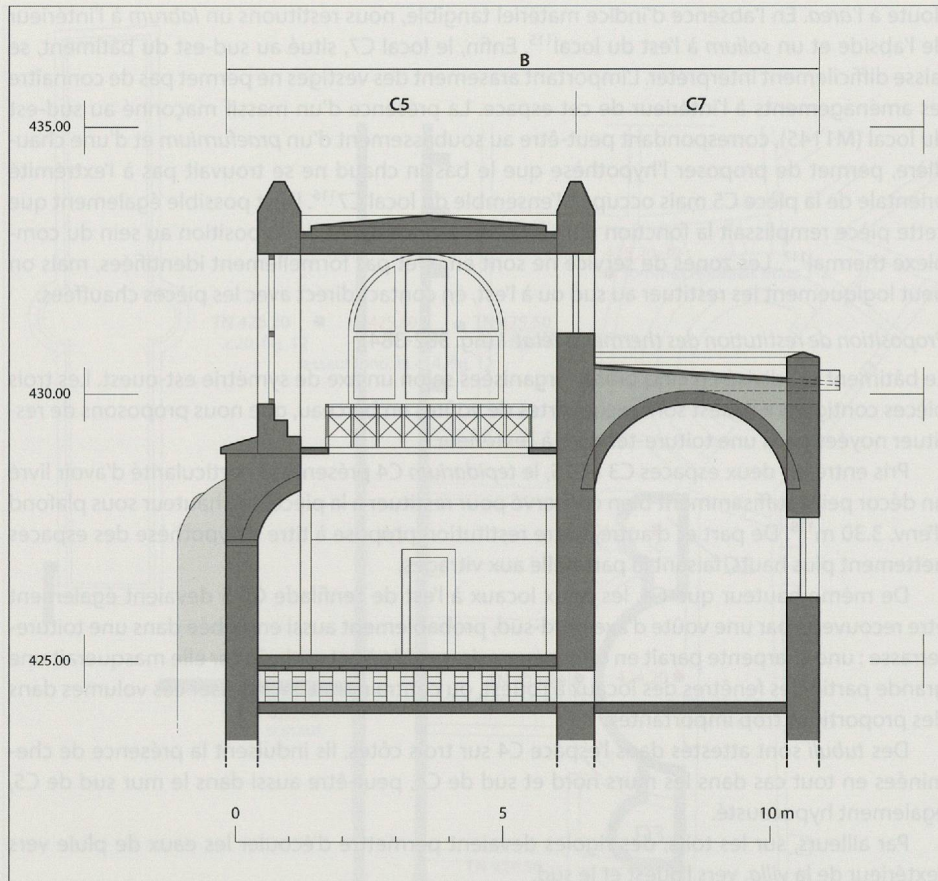
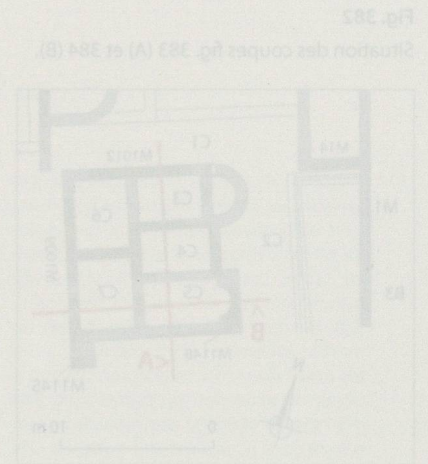


Fig. 384

Coupe reconstituée ouest-est des thermes à l'état 1. Situation : fig. 382 : B.



## État 2

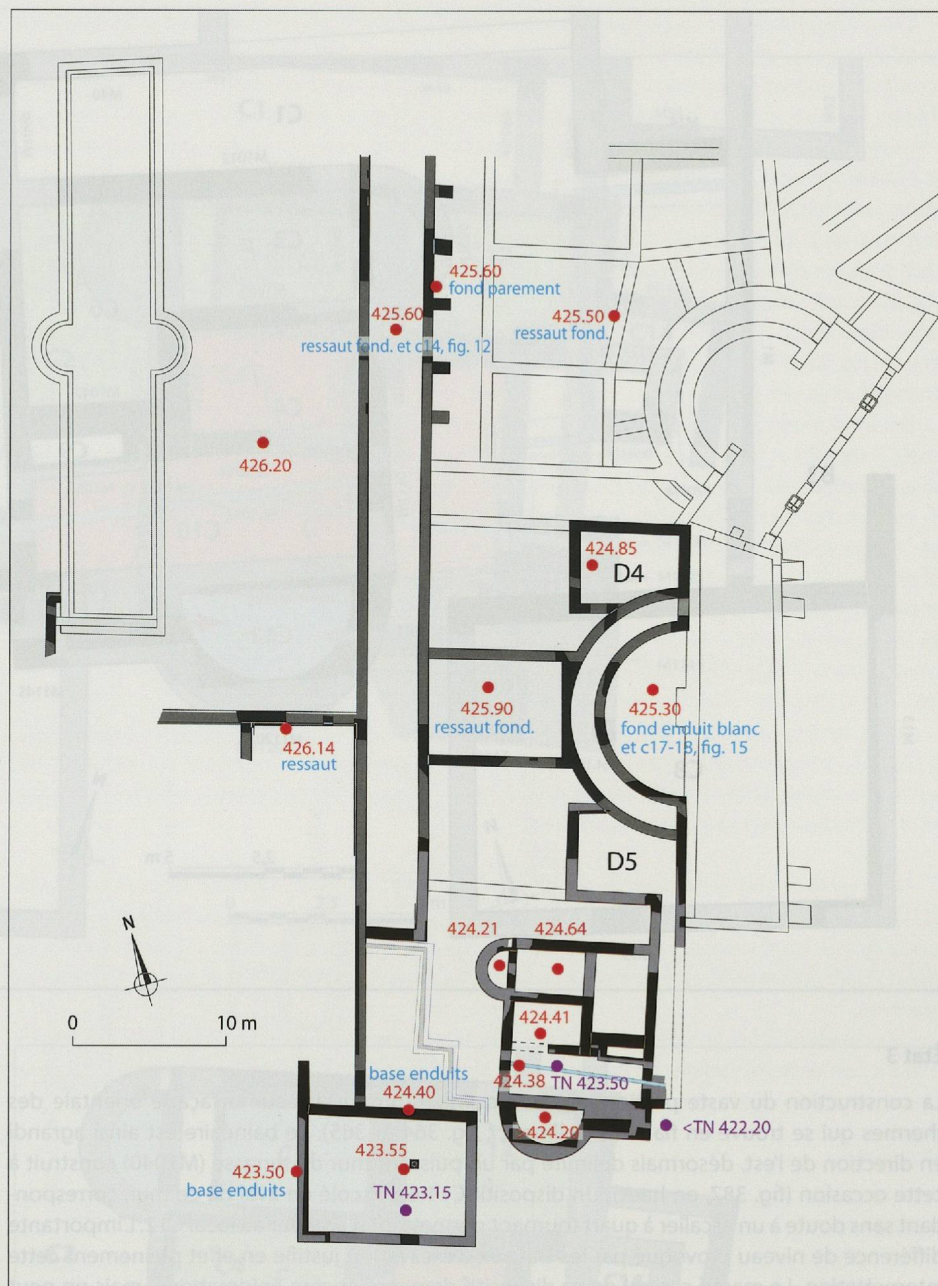
Lors du remplacement des absides D2 et D3 par des locaux rectangulaires D4 et D5, les thermes semblent avoir été raccordés à cette partie de la villa par la construction du mur M1069 (fig. 385). La « chicane » présente dans l'angle sud-est de D5 demeure cependant difficile à interpréter. Il est possible que le mur M99 se prolonge jusqu'à l'angle sud-est du balnéaire, délimitant ainsi une sorte de couloir susceptible de desservir les locaux C6 et C10 (fig. 386).

Les parties occidentale et méridionale du bâtiment thermal subissent des modifications qui affectent principalement l'ancien *caldarium* C5 transformé en un local plus grand (C10). Le mur séparant le *tepidarium* du *caldarium* est en effet déplacé légèrement plus au nord et l'abside du *caldarium* est démontée. L'ancien espace C7 est supprimé au profit du *caldarium* C10 et de l'*apodyterium* C6, séparés par un dispositif étroit (C9) composé de deux murets parallèles. Une nouvelle abside C11 est également accolée au sud du *caldarium* C10 coïncidant sans doute avec l'extension du massif maçonné M1145. De légères transformations sont également entreprises à l'intérieur du *frigidarium*. Si ces travaux ne semblent pas affecter la circulation qui se caractérise toujours par un parcours de type rétrograde, elles modifient en revanche principalement les aménagements du *caldarium* C10 qui bénéficie d'une extension importante.

De l'*apodyterium* C6, légèrement agrandi en direction du sud, on traverse le *frigidarium* C3. La surface du bassin à l'intérieur de l'abside a été réduite par la construction du mur M1048 et son fond rehaussé de 30 cm à la cote 424.50 m. Le sol du *frigidarium* est constitué d'un dallage de calcaire dont un fragment est conservé à 424.64 m. On pénètre ensuite dans le *tepidarium* C4, dont le niveau de circulation, restitué d'après la cote de l'*area* (424.32 m), se situe sensiblement plus haut. On ne dispose d'aucun indice pour expliquer cette différence de niveau, sans doute supérieure à 30 cm. L'*area* du *tepidarium* n'a en effet subi que quelques réfections ponctuelles lors de la construction de M1015. Ce mur ne se poursuit pas jusqu'à la façade M1035, laissant un espace de près de 2.5 m entre les deux locaux. Cet espace permettait sans doute à l'air chaud de circuler entre les hypocaustes des deux pièces. Celui du *caldarium* nous est connu par un lambeau de sol en mortier de tuileau recouvert par une épaisseur de dalle en

Fig. 385

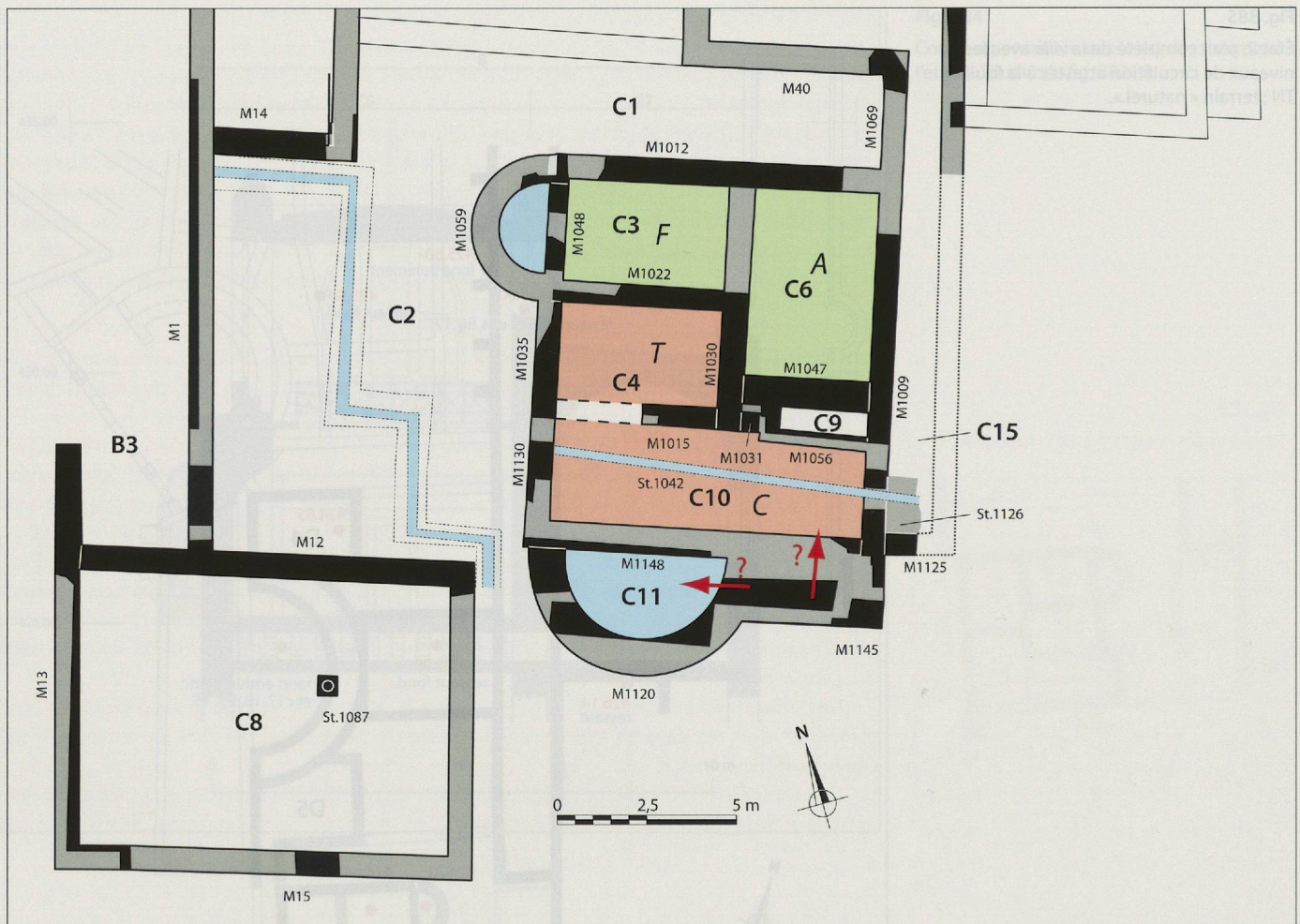
État 2, plan complété de la villa avec les niveaux de circulation attestés à la fouille. TN : terrain « naturel ».



terre cuite à un niveau correspondant à celui du *tepidarium* (424.39 m). Aucun indice ne permet de connaître précisément la position du *labrum*. L'abside méridionale C11 accueillait sans doute un *solium* comme le suggèrent sa forme et la présence, au sud-est, du massif maçonné M1145 susceptible d'accueillir une chaudière et un *prae-furnium*. En raison du mauvais état de conservation des vestiges, les aménagements à l'intérieur de cette abside et les systèmes d'adduction ou d'évacuation des eaux ne sont pas connus. L'espace C9, difficile à interpréter, correspond peut-être aussi au support d'un petit *solium* ou au soubassement d'un escalier.

Les zones de service demeurent mal connues à cet état, mais il est probable qu'elles se concentrent toujours au sud et peut-être aussi à l'est de l'édifice.

Si les pièces nord du balnéaire continuent d'être utilisées en l'état, les modifications qui interviennent côté sud ont induit un démontage jusqu'aux toitures : la voûte ouest-est qui recouvrait l'espace C5 et celle, sud-nord, au-dessus de C7, sont démolies au profit d'une couverture ouest-est unique du nouveau local C10, contre le mur sud duquel venait buter la demi-coupole surmontant l'abside C11.



### État 3

La construction du vaste portique D10 a un impact important sur la façade orientale des thermes qui se trouve en flanc de colline (cf. fig. 364 et 365). Le balnéaire est ainsi agrandi en direction de l'est, désormais délimité par un puissant mur de terrasse (M1040) construit à cette occasion (fig. 387, en haut). Un dispositif C14 est accolé en aval de ce mur, correspondant sans doute à un escalier à quart tournant permettant d'accéder au local C12. L'importante différence de niveau provoqué par les travaux d'excavation justifie en effet pleinement cette interprétation. Le massif central de ce dispositif demeure encore énigmatique, mais on peut envisager l'hypothèse d'un soubassement de citerne. Ces importants travaux de terrassement ont sans doute été accompagnés de l'agrandissement de la plate-forme maçonnée C15.

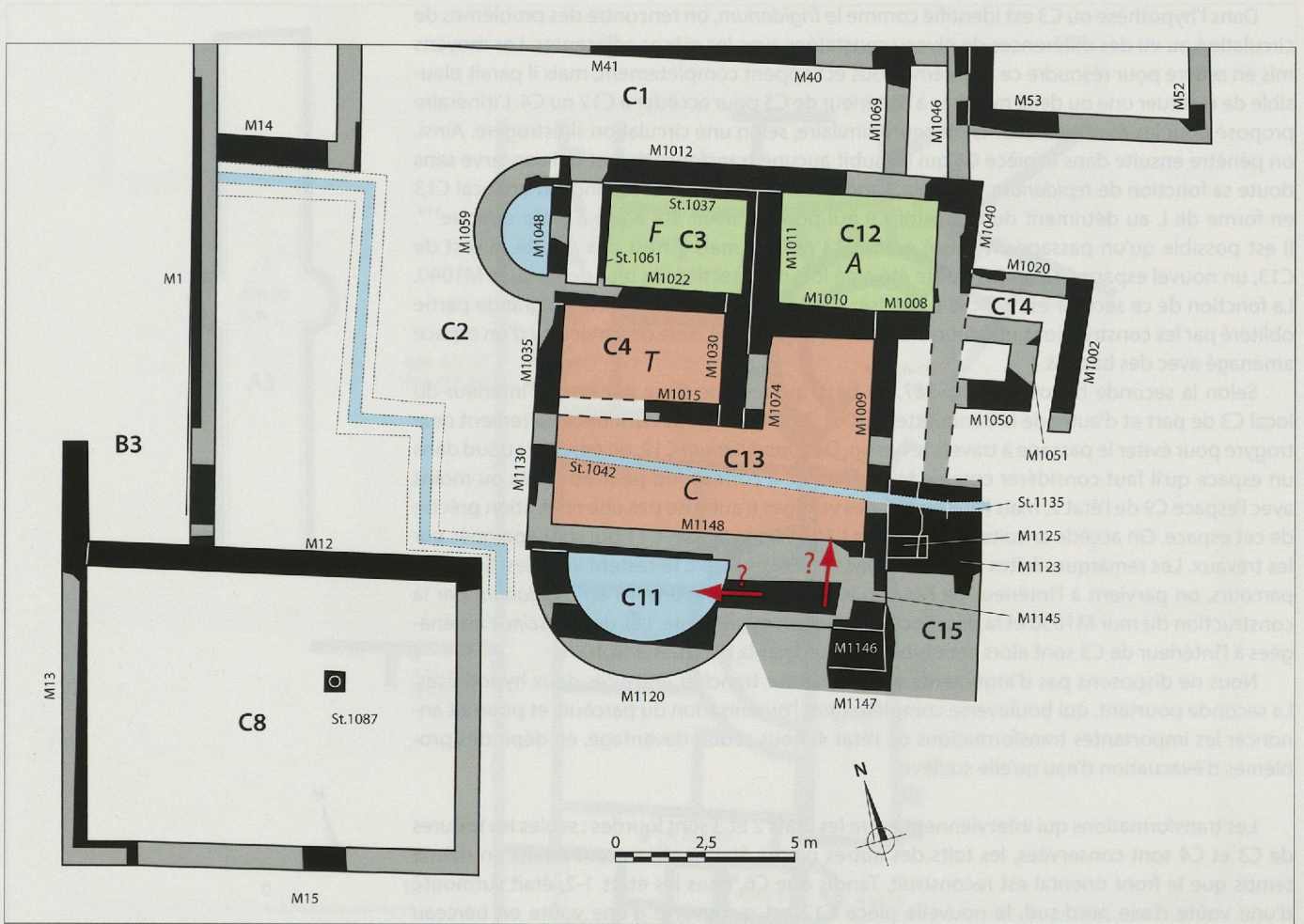
Au nord, les thermes sont désormais reliés à la villa par l'intermédiaire d'un couloir C1. À l'extrémité orientale de ce couloir est construit un mur de refend (M1069) dont la présence est difficile à expliquer : il délimite peut-être un petit espace fonctionnant comme un sas avant l'entrée dans les thermes, ou constitue les fondations de marches d'escaliers pour compenser une dénivellation. On ignore s'il existait un accès à la partie supérieure du portique D10 depuis C1 : l'espace à disposition permet de restituer au plus une porte d'une largeur de 90 cm.

Lors de la reconstruction de la façade orientale, l'ancien *apodyterium* C6 est remplacé par le local C12 qui a vraisemblablement conservé la même fonction. Cette hypothèse semble d'ailleurs confortée par l'aménagement du nouveau dispositif d'accès C14 à l'est du local. Un fragment de mortier de tuileau conservé au nord-ouest du local à la cote 424.67 m fournit une valeur minimale pour le niveau de circulation à l'intérieur de cette pièce.

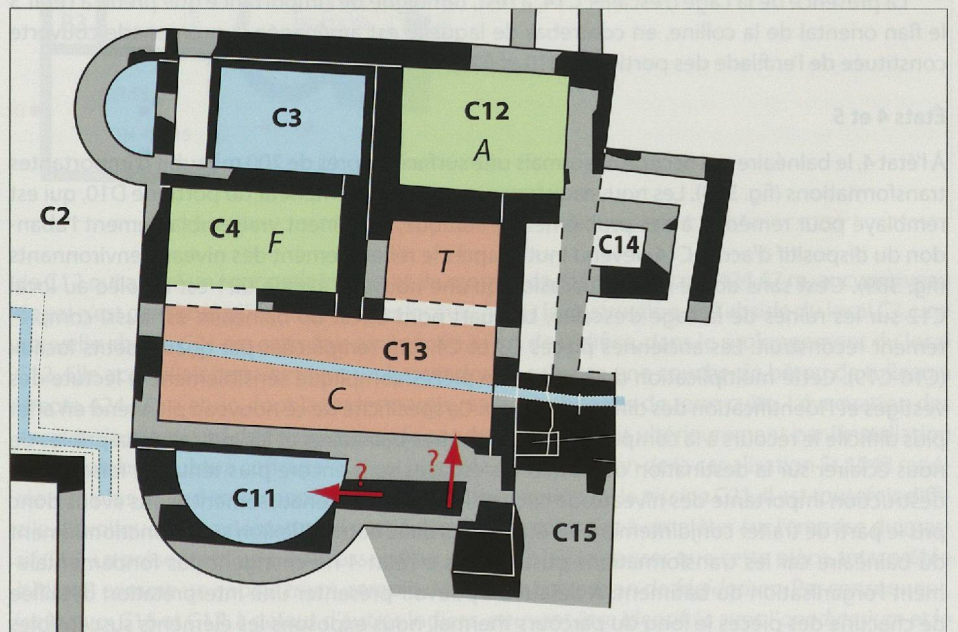
Les transformations qui affectent le local C3, interprété comme un *frigidarium*, sont quelques peu déroutantes et méritent une discussion. Si l'hypothèse d'un bassin à l'intérieur de l'abside reste valide, la fonction de la partie orientale du local est désormais plus difficile à définir. La construction d'une banquette devant l'abside et l'épaississement des murs septentrional et oriental par l'ajout d'une paroi en brique (St.1061), recouverte de mortier de tuileau et d'un placage en calcaire, ne sont pas sans évoquer les mesures destinées à garantir l'étanchéité des bassins. Le fond de la pièce est quant à lui constitué d'un dallage dont il ne subsiste

Fig. 386

Plan des thermes à l'état 2, avec fonctions attestées et supposées.



**Fig. 387**  
Plan des thermes à l'état 3, avec deux propositions de fonctions attestées et supposées.



que les empreintes dans le mortier à la cote 424.47 m, soit plusieurs dizaines de centimètres en dessous des niveaux restitués pour les locaux C4 ou C12. L'hypothèse d'un second bassin souffre toutefois de l'absence d'évacuation : le mur M1022, seul emplacement possible pour une hypothétique évacuation, et l'hypocauste du local C4 ne présentent aucune trace du passage d'une conduite. L'état de conservation des vestiges ne nous permet toutefois pas d'écartier définitivement cette éventualité. Il nous paraît donc justifier de proposer deux itinéraires différents en fonction de l'interprétation du local C3.

Dans l'hypothèse où C3 est identifié comme le *frigidarium*, on rencontre des problèmes de circulation au vu des différences de niveau constatées avec les pièces adjacentes. Les moyens mis en œuvre pour résoudre ce problème nous échappent complètement, mais il paraît plausible de restituer une ou deux marches à l'intérieur de C3 pour accéder à C12 ou C4. L'itinéraire proposé pour les états précédents demeure similaire, selon une circulation sinistrogre. Ainsi, on pénètre ensuite dans la pièce C4 qui ne subit aucune transformation et qui conserve sans doute sa fonction de *tepidarium*. Plus loin, l'ancien *caldarium* C10 est agrandi en un local C13 en forme de L au détriment du dispositif C9 qui pourrait avoir été arasé à cette époque<sup>119</sup>. Il est possible qu'un passage ait existé entre C13 et C12, mais il n'est pas attesté. À l'est de C13, un nouvel espace C15 a sans doute été créé lors de l'érection du mur de terrasse M1040. La fonction de ce secteur est difficile à préciser car il est très arasé et il a été en grande partie oblitéré par les constructions ultérieures. Il pouvait s'agir d'une zone de service ou d'un espace aménagé avec des bassins.

Selon la seconde hypothèse (fig. 387, en bas), qui restitue deux *piscinae* à l'intérieur du local C3 de part et d'autre de la banquette St.1061, la circulation devient nécessairement dextrogre pour éviter le passage à travers le bassin. De l'*apodyterium* C12, on pénètre au sud dans un espace qu'il faut considérer comme le *tepidarium*. Il correspond peut-être plus ou moins avec l'espace C9 de l'état 2, mais l'arasement des vestiges n'autorise pas une restitution précise de cet espace. On accède ensuite au *caldarium* C10 et à son bassin C11 qui sont épargnés par les travaux. Les remarques faites plus haut concernant l'espace C15 restent valables. En fin de parcours, on parvient à l'intérieur de l'ancien *tepidarium* C4, reconverti en *frigidarium* par la construction du mur M1030 et la désaffectation de son hypocauste. Les deux *piscinae* aménagées à l'intérieur de C3 sont alors accessibles au nord par la banquette St.1061.

Nous ne disposons pas d'arguments suffisants pour trancher entre ces deux hypothèses. La seconde pourtant, qui bouleverse complètement l'organisation du parcours et pourrait annoncer les importantes transformations de l'état 4, nous séduit davantage, en dépit des problèmes d'évacuation d'eau qu'elle soulève.

Les transformations qui interviennent entre les états 2 et 3 sont lourdes : seules les toitures de C3 et C4 sont conservées, les toits des autres pièces étant entièrement refaits en même temps que le front oriental est reconstruit. Tandis que C6, dans les états 1-2, était surmonté d'une voûte d'axe nord-sud, la nouvelle pièce C12 est recouverte d'une voûte en berceau ouest-est.

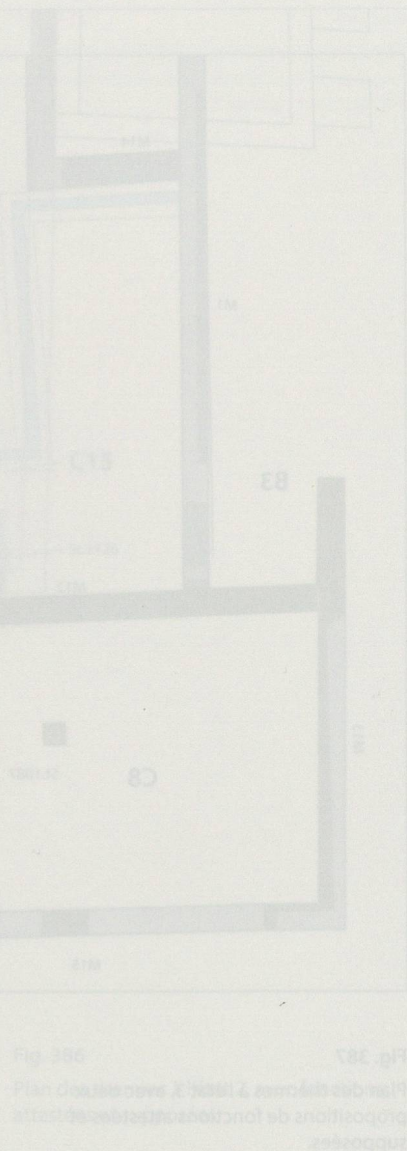
La présence de la cage d'escalier C14, à l'est, témoigne de l'importance que prend à l'état 3 le flan oriental de la colline, en contrebas de laquelle est aménagée la promenade couverte constituée de l'enfilade des portiques D10 et F2.

#### États 4 et 5

À l'état 4, le balnéaire qui occupe désormais une surface de près de 200 m<sup>2</sup>, subit d'importantes transformations (fig. 388). Les nouveaux travaux entrepris à l'intérieur du portique D10, qui est remblayé pour remédier à des problèmes de statique, entraînent vraisemblablement l'abandon du dispositif d'accès C14 devenu inutile après le rehaussement des niveaux environnants (fig. 389). C'est sans doute à cette occasion qu'une nouvelle abside C21 est accolée au local C12 sur les ruines de la cage d'escalier. Le quart nord-ouest du balnéaire est aussi complètement reconstruit. Les anciennes pièces C3 et C4 sont remplacées par quatre petits locaux (C16-C19). Cette multiplication du nombre de pièces complique sensiblement la lecture des vestiges et l'identification des différents locaux. La spécificité de ce nouveau plan rend en effet plus difficile le recours à la comparaison avec d'autres balnéaires et les indices susceptibles de nous éclairer sur la destination des différents espaces sont encore plus ténus en raison de la destruction importante des niveaux de circulation après leur rehaussement. Nous avons donc pris le parti de traiter conjointement les états 4 et 5 dans notre réflexion sur le fonctionnement du balnéaire car les transformations postérieures à l'état 4 ne changent pas fondamentalement l'organisation du bâtiment. À défaut de pouvoir présenter une interprétation détaillée de chacune des pièces le long du parcours thermal, nous exposons les éléments susceptibles d'appréhender sommairement le plan de l'édifice.

On constate que la nouvelle disposition des pièces et leur grand nombre permettent d'envisager un itinéraire de type circulaire qui présente l'avantage pour l'usager de ne pas traverser deux fois la même salle chaude. L'accès au balnéaire se faisait depuis le corridor C1 désormais complètement fermé par la construction du mur M1036 au sud-ouest. Le dispositif d'accès oriental C14 est abandonné lors de la construction de l'abside C21.

Aucune trace d'un dispositif de chauffage direct n'est attestée pour les locaux C12, C16, C17 et C19, qui correspondent probablement à des pièces froides ou tempérées. À l'exception



119 Cf. *supra*, pp. 71-73.

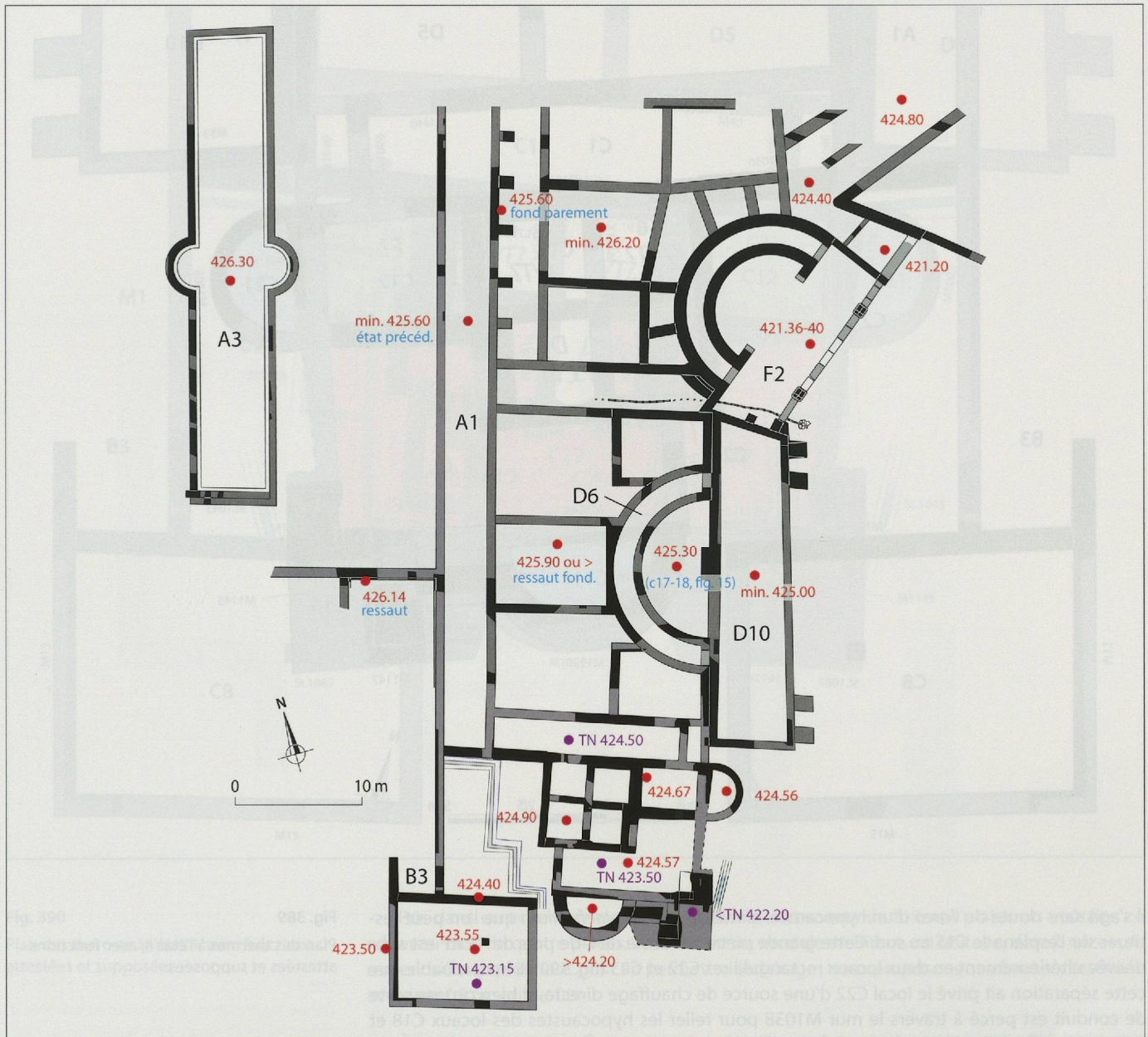


Fig. 388

État 4, plan complété de la villa avec les niveaux de circulation attestés à la fouille. TN : terrain « naturel ».

de C12 qui a livré un tout petit fragment de mortier de tuileau à la cote 424.67 m, aucun niveau de sol n'est conservé à l'intérieur de ces locaux. Après la destruction de l'abside du local C3, une nouvelle abside C21 est cette fois aménagée à l'est de l'édifice, dans le prolongement du local C12. Elle accueillait certainement un bassin dont il subsiste une couche de béton de tuileau à la cote 424.56 m et un doublage des parois réalisé en briques de terre cuite. L'évacuation des eaux se situait au sud de l'abside, mais le conduit a été détruit ultérieurement par l'installation d'une tombe double à coffrage<sup>120</sup>. Il est possible que le tronçon de la canalisation St.1043 repérée 4 m plus au sud corresponde au système d'évacuation de la piscine C21. Il est toutefois difficile d'expliquer son orientation si particulière qui la contraint à empiéter sur l'emprise du massif C15. La présence d'un bassin associé au local C12 laisse penser que cette pièce, interprétée à l'état 3 comme un *apodyterium*, remplit désormais la fonction de *frigidarium*. Par conséquent, les locaux C16 et C17, à défaut d'autres indices, peuvent être identifiés avec l'*apodyterium* et le *tepidarium* d'entrée<sup>121</sup>. La petite pièce C19, située au centre du bâtiment, ce qui la prive assurément d'un chauffage direct, a pu, quant à elle, remplir la fonction de *destrictarium*.

Les pièces chaudes se concentrent toujours au sud du bâtiment où, pour la première fois, est attesté un *prae-furnium* St.1067, alimentant la pièce C18. L'*area* de C18 est conservée par lambeaux à la cote 424.75-424.90 m, mais il ne subsiste aucune trace des pillettes. Cette pièce qui bénéficie d'une source de chauffage directe, a pu remplir la fonction de *laconicum* pourvue d'un bassin ou d'un *labrum* lors de l'aménagement de l'exèdre à l'ouest du local. Lors de l'agrandissement du local C13, le niveau de sol en mortier de tuileau est rehaussé à 424.58 m.

120 Cf. *infra*, pp. 89-90.

121 Le local C17 a livré un ensemble d'enduits peints (groupe 4) caractéristique d'une pièce sans eau ou non chauffée, telle qu'un *apodyterium* : cf. *supra*, p. 241.

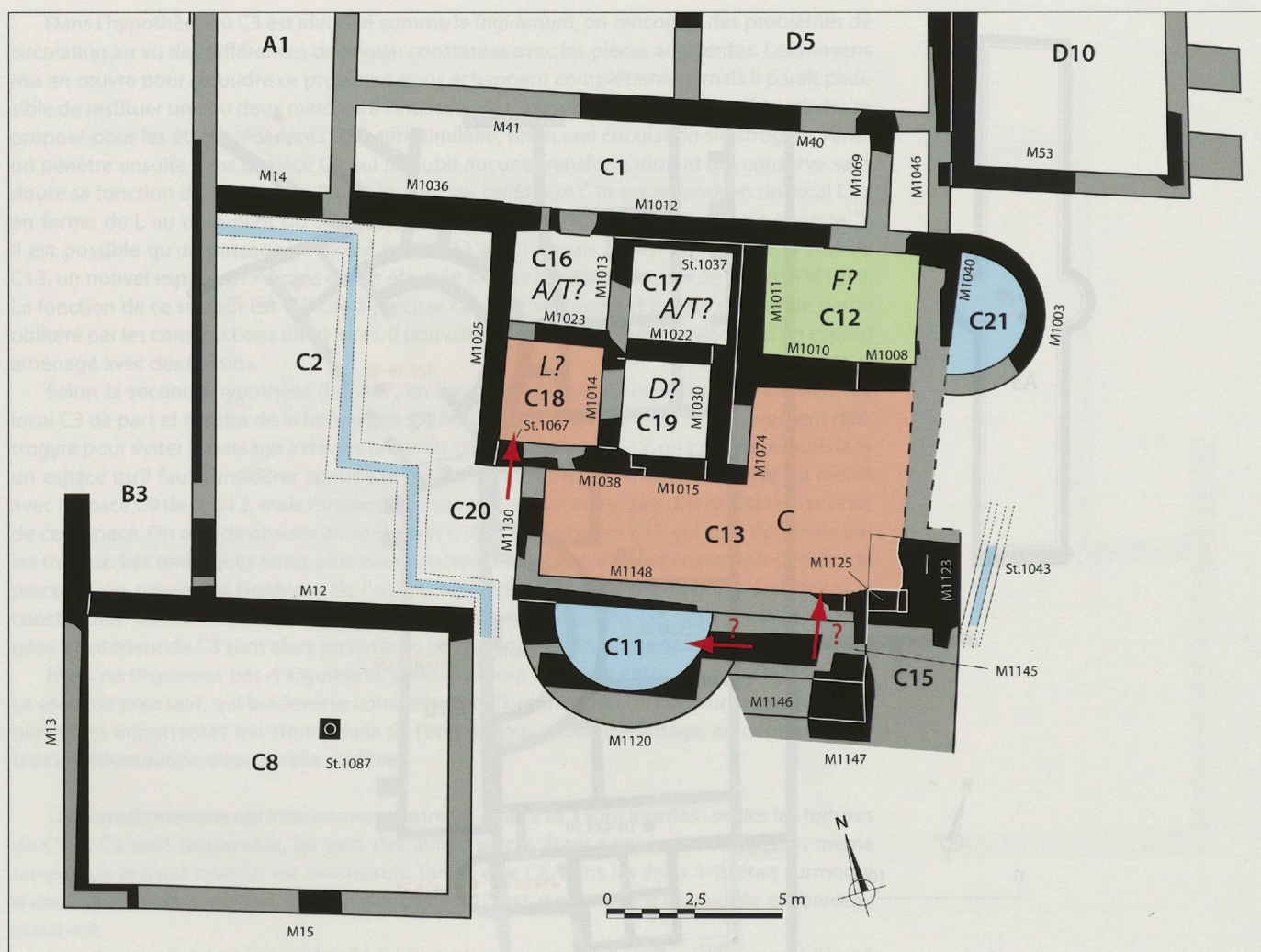


Fig. 389

Plan des thermes à l'état 4, avec fonctions attestées et supposées.

Il s'agit sans doute de l'*area* d'un hypocauste, alimenté par un *prae-furnium* que l'on peut restituer sur l'esplanade C15 au sud. Cette grande pièce en forme de L de près de 42 m<sup>2</sup> est subdivisée ultérieurement en deux locaux rectangulaires C22 et C23 (fig. 390). Il est probable que cette séparation ait privé le local C22 d'une source de chauffage direct, si bien qu'une sorte de conduit est percé à travers le mur M1038 pour relier les hypocaustes des locaux C18 et C22. Le chauffage de ce dernier est sans doute désormais assuré indirectement par le *prae-furnium* St.1067, alors que le local C23 pourrait toujours être chauffé par le *prae-furnium* restitué sur le massif C15. Aucune transformation n'affecte l'abside C11 qui conserve sans doute sa fonction de *solium* en relation avec le local C13/C22 que l'on peut identifier avec le *caldarium*. La fonction de C23, qui devait bénéficier d'un chauffage direct, est en revanche plus difficile à apprécier : au vu de sa position entre C22 et C12, il s'agit peut-être d'un *tepidarium* de sortie.

Les zones de service se situaient vraisemblablement au sud et à l'ouest du balnéaire. Outre l'esplanade C15 qui accueillait sans doute des dispositifs de chauffages, la cour C2 a pu également être utilisée comme espace de service. Entourée des corridors A1, C1, B3, elle devait assurer la liaison entre les différentes parties de cette zone méridionale de la villa. Elle a livré un important réseau de canaux creusés dans des blocs de molasse destiné à évacuer les eaux des toitures du portique A1 et des thermes. Au sud du mur M1036, un espace quadrangulaire entre deux blocs de molasse, dont les parois sont enduites d'un mortier au tuileau, pourrait correspondre à un bassin selon le plan de 1921 (cf. fig. 4, p. 18). Un tel aménagement servait probablement de sac pour les eaux pluviales descendant en particulier des toits du bloc C16-C19.

#### Proposition de restitution des thermes à l'état 4 (fig. 391)

Cette fois, c'est le quart nord-ouest du complexe qui est reconstruit. Structuellement, les quatre hautes pièces étroites (8 m<sup>2</sup> environ) évoquent des étuves : de par leurs petites dimensions, elles sont en effet propices à garder la chaleur. Pourtant, seule l'une des pièces, C18, comporte un hypocauste. Les autres pièces n'étaient donc pas chauffées, ou en tout cas pas par le sol.

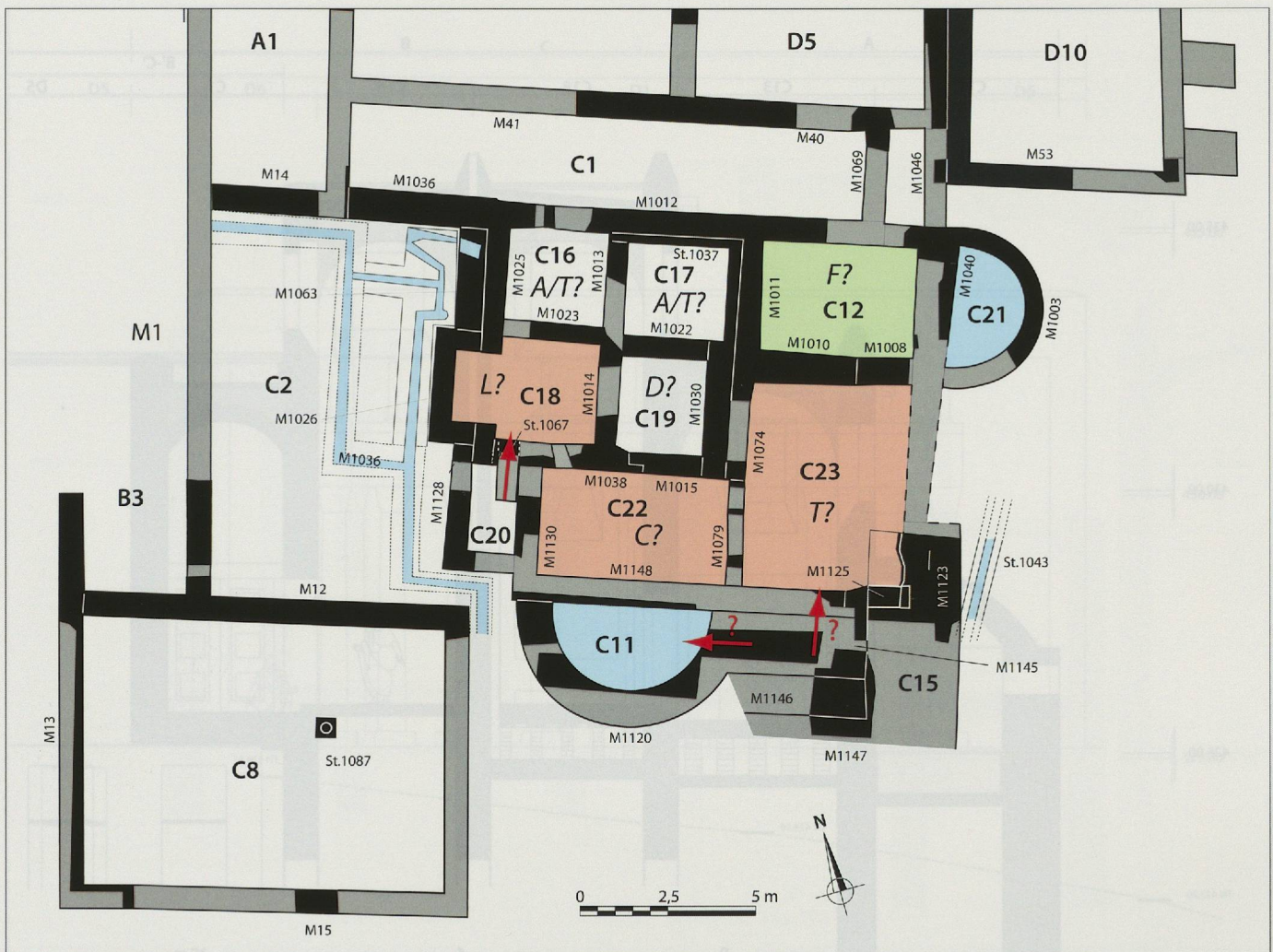


Fig. 390

Plan des thermes à l'état 5, avec fonctions attestées et supposées.

Pris dans un ensemble de locaux existants, recouverts de toitures plates ou voûtées, ce nouveau bloc de quatre pièces, constituant un module architectural unitaire, devait nécessairement s'élever plus haut pour en permettre l'éclairage : nous proposons une hauteur restituée avoisinant 9 m sous voûte.

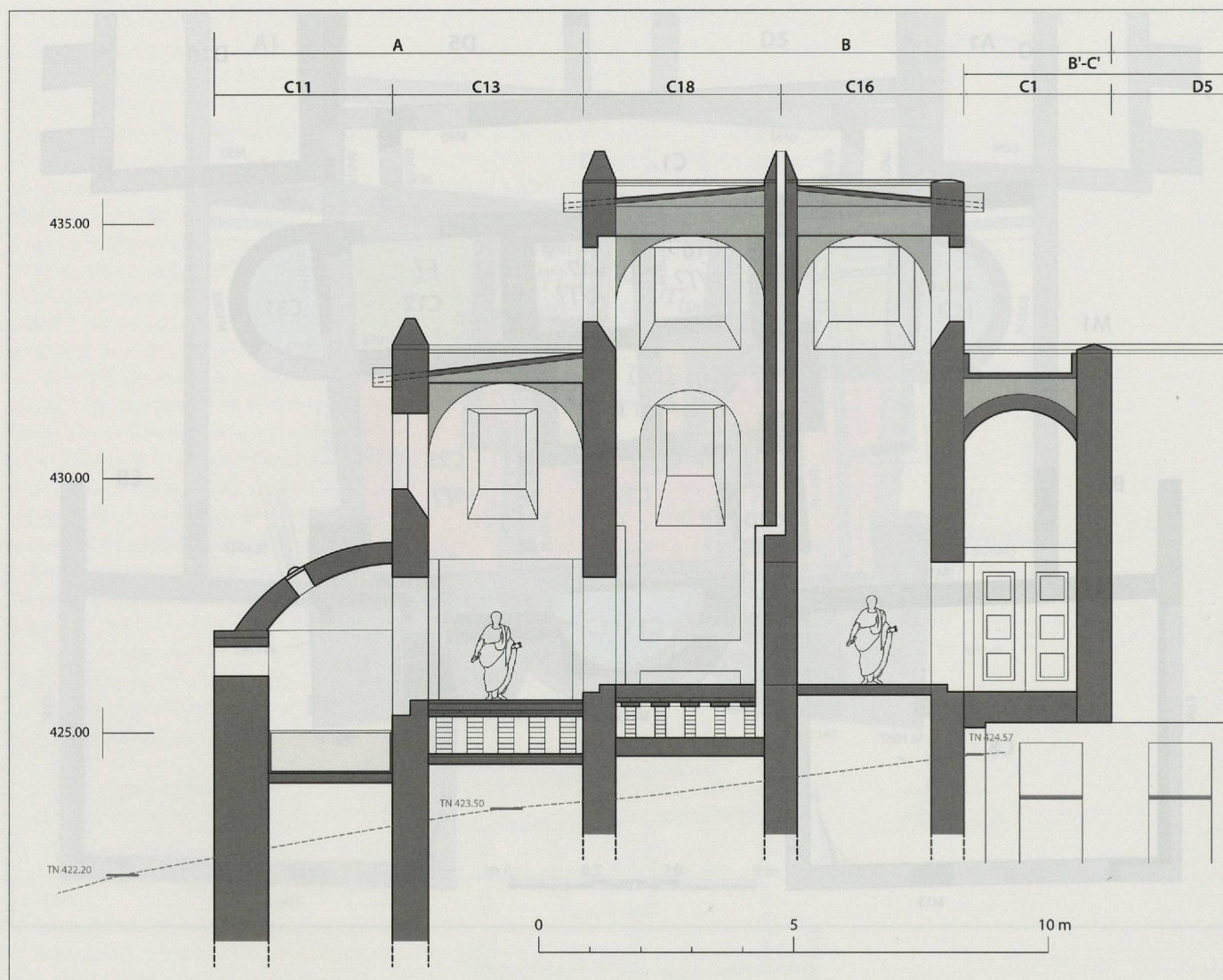
À partir de l'état 4, le flanc oriental de la villa perd de son importance, la circulation par les portiques D10 et F2, n'étant plus possible vu la condamnation de D10 pour des raisons statiques<sup>122</sup>. Dans le pavillon F, l'aménagement de l'étage supérieur est privilégié, par la mise en place d'une fresque mégalographique et d'un pavement à nid d'abeilles « au goût du jour ». C'est dans ce contexte que la cage d'escalier aménagée à l'est du bâtiment thermal dans l'état précédent est condamnée.

Tributaire de l'état de conservation des vestiges, la restitution proposée mélange projections d'élévations et coupes. Si les niveaux des pièces à l'intérieur des thermes présentent des différences qu'il a fallu compenser par des volées de marche, vu de l'extérieur, c'est avant tout la ligne forte dessinée par la terrasse D10 qui attire le regard : avec l'abside à colonnade D6 et les volumes des thermes surmontés de toitures-terrasses, c'est un ensemble imposant que l'on devait appréhender lorsque l'on venait de l'est (cf. fig. 364).

Si le *balneum* reste confiné au replat sommital à l'état 1, dès l'état 2, les constructions s'étendent quelques mètres plus au sud, dans la pente : les quelques indications d'altitude du terrain naturel illustrent bien la déclivité marquée du terrain, qui a nécessité des fondations massives.

Les transformations qui interviennent dans les thermes à l'état 4 ont impliqué la démolition complète de la quasi-totalité des toitures. Seule la pièce C12 n'a pas subi de reconstruction de sa couverture. En revanche, l'aménagement de l'abside C21 a nécessité de casser le mur est de la pièce, où existait probablement déjà une baie dans l'état précédent, permettant d'accéder à la cage d'escalier C14.

122 Cf. supra, pp. 95-96.



Proposition de restitution des thermes à l'état 5 (fig. 392-393)

Une ou deux générations plus tard, à l'état 5, le complexe thermal subit une dernière série de transformations, de moindre ampleur – subdivision de l'espace C13 en deux pièces C22 et 23, adjonction d'une baignoire à l'ouest de C18.

L'agrandissement du réseau de canalisations en molasse dans la cour C2, jusque-là dévolu prioritairement à l'évacuation des eaux des toits de l'aile B et du corridor A1, va de pair avec une utilisation accrue de l'eau dans les pièces nord-ouest du *balneum* : une baignoire est ainsi aménagée à l'ouest du local C18. Cela a nécessité de casser le mur occidental ; les toitures, en revanche, n'ont pas bougé.

Le *praefurnium* St.1067 est intégré dans un espace fermé C20.

Sur la coupe de la fig. 393, le portique A1 a été figuré en projection. À l'extrémité gauche de la restitution, les niveaux approximatifs dans la cour principale de la villa, autour du bassin A3, ont été repositionnés. Même s'ils ne sont pas à leur emplacement exact en plan<sup>123</sup>, nous les avons fait figurer pour montrer l'étagement de la villa dans l'axe ouest-est.

### Après l'époque romaine : réutilisation des aménagements thermaux

Entre le 5<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> siècle, un premier lieu de culte chrétien est aménagé à Pully, sur les ruines des bains romains du dernier état, dont certains espaces étaient probablement encore en élévation – et en particulier l'abside orientale C21. Une telle réutilisation en église d'un groupe thermal, tant public que privé, trouve de fréquents exemples. Plusieurs ensembles thermaux romains doivent d'ailleurs leur état de conservation remarquable au fait qu'ils ont été réutilisés comme églises à la fin de l'Antiquité.

Fig. 391

Coupe reconstituée sud-nord des thermes à l'état 4 et localisation dans le plan de la villa (p. 329, en bas à dr.).

<sup>123</sup> Dans les faits, plus de 12 m séparent la limite ouest du portique du bord oriental du bassin.

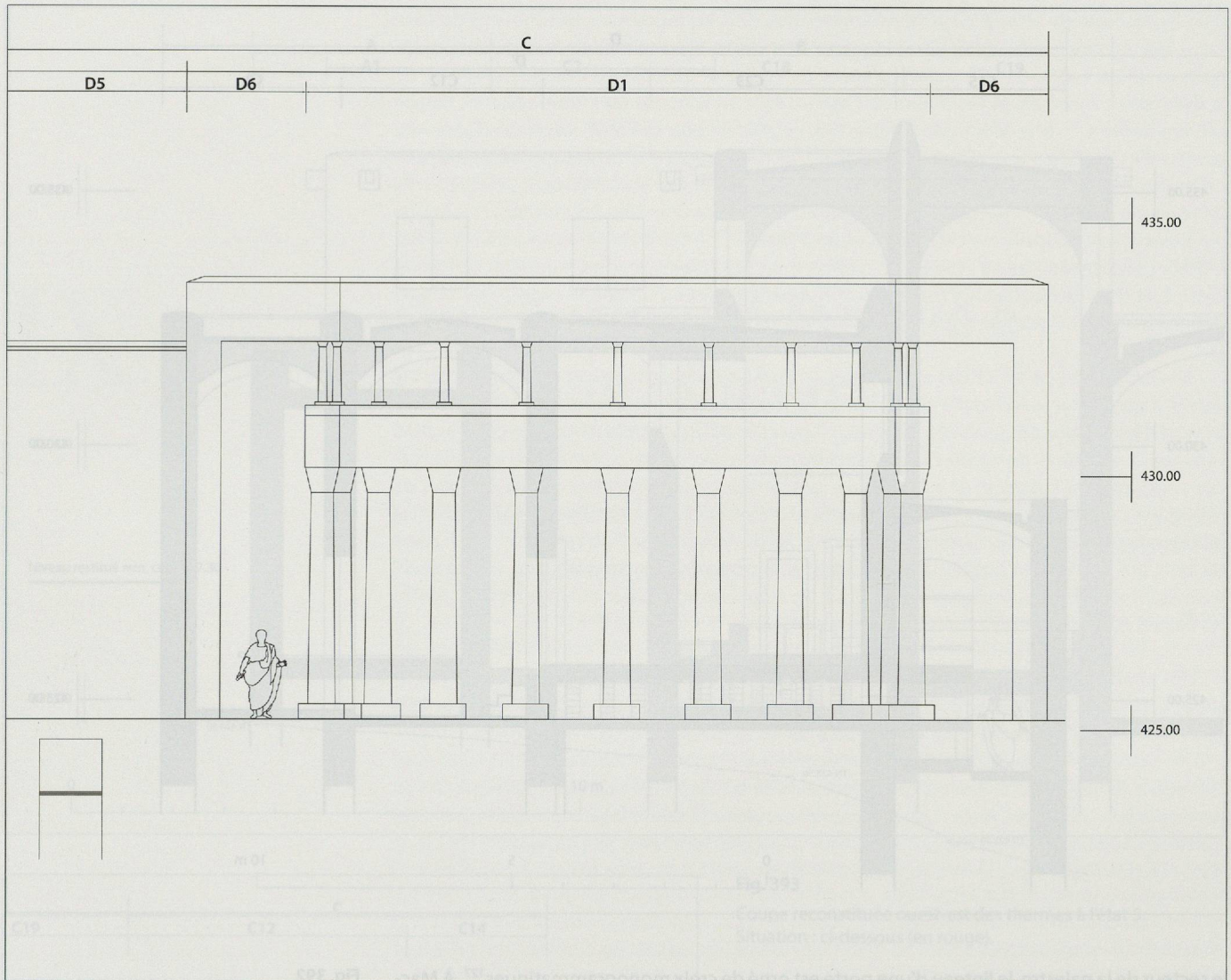
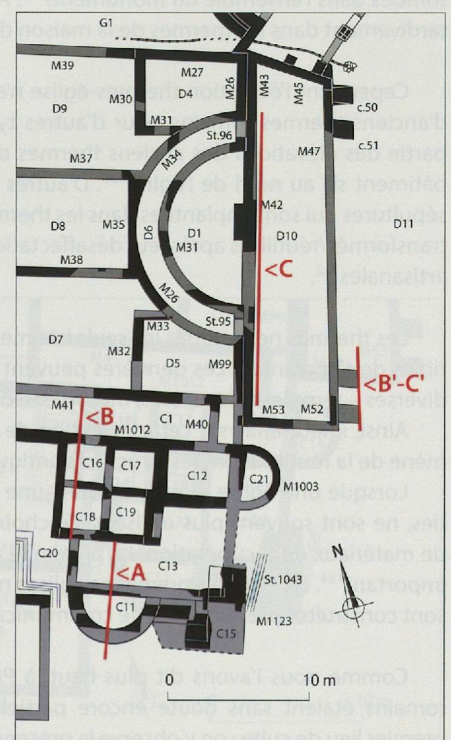


Fig. 391 (suite)

En Suisse, le bâtiment primitif rectangulaire (5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> siècle) de l'église St-Théodule à Sion (VS) est installé dans les ruines d'un ensemble thermal d'époque romaine<sup>124</sup>.

On citera pour la France, le groupe épiscopal de Cimiez à Nice, installé dans le plus petit des deux thermes publics<sup>125</sup>, ou encore l'église d'Entrammes, en Mayenne, qui réutilise des vestiges de thermes romains exceptionnellement bien conservés (murs de 8.50 m de haut, quatre salles de bains en enfilade, arcades et fenêtres en brique). À Rome, la partie centrale (le *frigidarium* notamment) des Thermes de Dioclétien a été intégrée dans le transept de l'église de Santa Maria degli Angeli au 15<sup>e</sup> siècle.

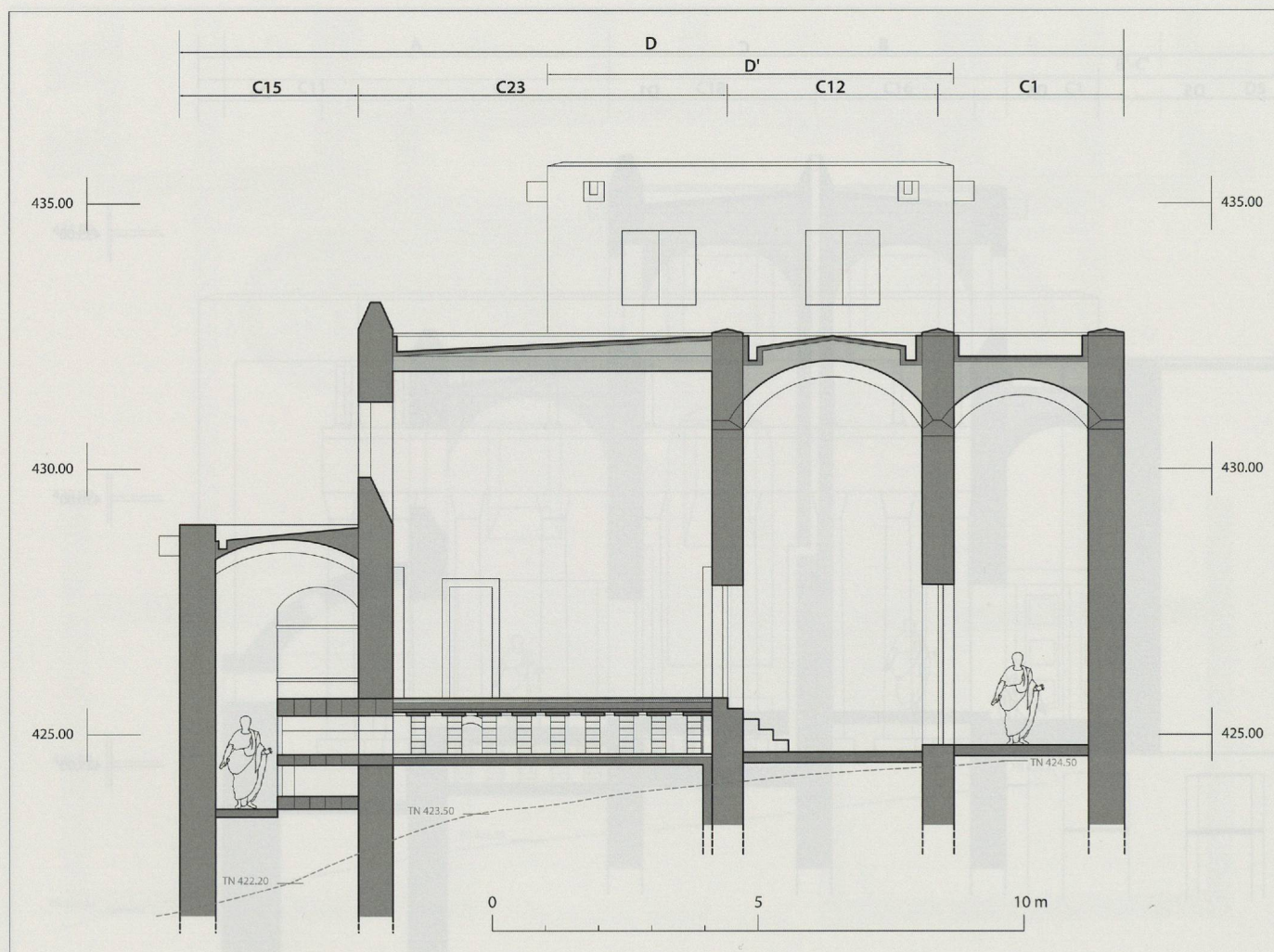
On trouve plusieurs autres exemples en Afrique du Nord (Algérie) : une église est construite dans le *frigidarium* des petits thermes de Madaure (date inconnue)<sup>126</sup> ; à Madaure toujours, mais dans les grands thermes, l'endroit, entièrement remodelé après la désaffectation des bains (seconde moitié du 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> siècle), pourrait avoir abrité une église : dans



124 SPM VI, p. 405.

125 S. Ardisson, Le quartier thermal de Cimiez à Nice, in : *Les dossiers d'archéologie* 323, pp. 66-75.

126 Thébert 2003, pp. 216-218.



le secteur de la palestra, le linteau d'une porte est orné de croix monogrammatiques<sup>127</sup>. À Mac-tar, une église s'installe aux 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> siècle dans le *frigidarium* des thermes ouest (ainsi que des tombes dans l'ensemble du monument)<sup>128</sup>. À Timgad, une basilique chrétienne est implantée tardivement dans les thermes de la maison de l'*insula* 17<sup>129</sup>.

Cependant l'évolution thermes-église n'est pas exclusive, car l'on constate la réutilisation d'anciens thermes romains pour d'autres types de constructions. À Vandoeuvres (GE), une partie des élévations des anciens thermes de la *villa* est réutilisée à la fin du 4<sup>e</sup> par le vaste bâtiment sis au nord de l'église<sup>130</sup>. D'autres fois, à Colombier (NE) par exemple, ce sont des sépultures qui sont implantées dans les thermes. En Afrique du Nord, les thermes peuvent être transformés/réutilisés après leur désaffectation en locaux d'habitation<sup>131</sup> et/ou en installations artisanales<sup>132</sup>.

Les thermes ne sont pas les seuls bâtiments romains sur lesquels des églises sont susceptibles de s'implanter : ces dernières peuvent s'établir sur les ruines de constructions antiques diverses – temples, nécropoles, mausolées, ou d'autres parties de *villae*<sup>133</sup>.

Ainsi, il faut analyser cette évolution de manière plus générale, en examinant le phénomène de la réutilisation des structures antiques.

Lorsque une église s'implante dans une construction romaine, celle-ci, ou certaines parties, ne sont souvent plus utilisées. Le choix du lieu se fera donc en raison de l'abondance de matériaux de récupération. La proximité des voies de communication est un autre critère important<sup>134</sup>. En effet, les premières églises rurales, comme les églises funéraires suburbaines, sont construites près des axes de communication importants<sup>135</sup>.

Comme nous l'avons dit plus haut, à Pully, les élévations du dernier état des thermes romains étaient sans doute encore partiellement conservées lors du développement du premier lieu de culte ; on y observe la présence d'un sol de mortier de tuileau, vestige de l'*area*

Fig. 392

Coupe reconstituée sud-nord des thermes à l'état 5.

Situation : p. 331, en bas à dr. (en bleu).

127 Thébert 2003, pp. 214-216.

128 Thébert 2003, p.146.

129 Le *frigidarium* est doté d'une abside précédée de deux colonnes, la piscine est utilisée en baptistère ; Thébert 2003, p. 243.

130 Terrier 2002, p. 260.

131 *Bulla Regia*, thermes de la Maison de la Chasse, Thébert 2003, p. 136.

132 Installations artisanales sans autre précision à *Thuburbo Maius*, thermes du Labyrinthe, Thébert 2003, p. 172 ; installations artisanales et habitat à *Rusgunia*, thermes sud-est, Thébert 2003, p. 221. Atelier de potier à Carthage, grands thermes d'Antonin, dans le sous-sol du *caldarium*, Thébert 2003, p. 141, et à *Uthina*, thermes des *Laberii*, Thébert 2003, p. 185. Atelier de travail du marbre à *Simithus*, petits thermes du camp, Thébert 2003, p. 152.

133 *SPMVI*, p. 272.

134 Terrier 2002, p. 261.

135 Terrier 2005, p. 74.

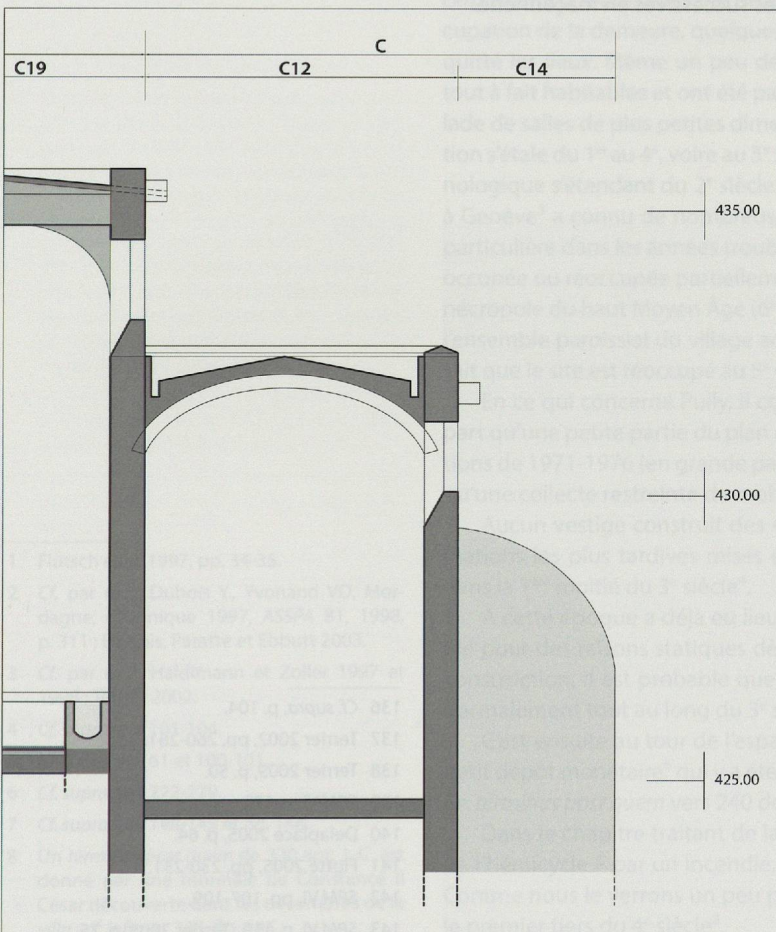
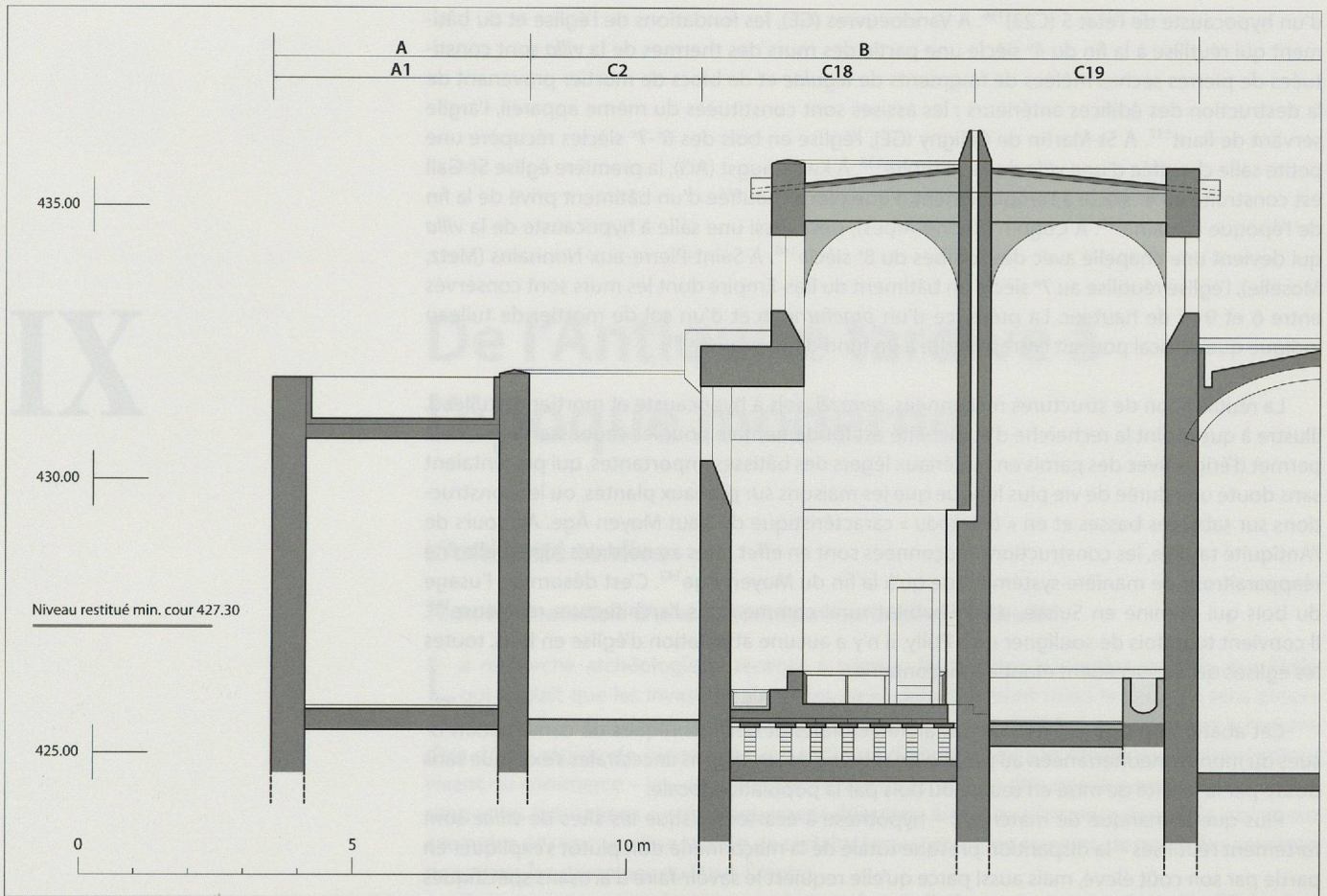
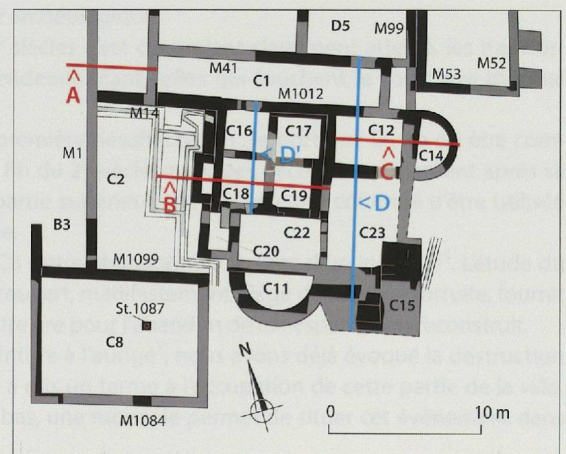


Fig. 393

Coupe reconstituée ouest-est des thermes à l'état 5.  
Situation : ci-dessous (en rouge).



d'un hypocauste de l'état 5 (C23)<sup>136</sup>. À Vandoeuvres (GE), les fondations de l'église et du bâtiment qui réutilise à la fin du 4<sup>e</sup> siècle une partie des murs des thermes de la *villa* sont constituées de pierres sèches mêlées de fragments de *tegulae* et de blocs de mortier provenant de la destruction des édifices antérieurs ; les assises sont constituées du même appareil, l'argile servant de liant<sup>137</sup>. À St-Martin de Céligny (GE), l'église en bois des 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècles récupère une petite salle chauffée d'une *villa* du Bas-Empire<sup>138</sup>. À Kaiseraugst (AG), la première église St-Gall est construite au 4<sup>e</sup> siècle à l'emplacement d'une pièce chauffée d'un bâtiment privé de la fin de l'époque romaine<sup>139</sup>. À Cognin (Rhône-Alpes), c'est aussi une salle à hypocauste de la *villa* qui devient une chapelle avec des tombes du 8<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>. À Saint-Pierre-aux-Nonnains (Metz, Moselle), l'église réutilise au 7<sup>e</sup> siècle un bâtiment du Bas-Empire dont les murs sont conservés entre 6 et 9 m de hauteur. La présence d'un *praefurnium* et d'un sol de mortier de tuileau indique que le local pouvait correspondre à un fond d'hypocauste<sup>141</sup>.

La réutilisation de structures maçonnées, *terrazzi*, sols à hypocauste et mortier de tuileau, illustre à quel point la recherche d'étanchéité est fondamentale pour les soubassements ; cela permet d'ériger avec des parois en matériaux légers des bâtisses importantes, qui présentaient sans doute une durée de vie plus longue que les maisons sur poteaux plantés, ou les constructions sur sablières basses et en « *blockbau* » caractéristique du haut Moyen Âge. Au cours de l'Antiquité tardive, les constructions maçonnées sont en effet rares au nord des Alpes ; elles ne réapparaîtront de manière systématique qu'à la fin du Moyen Âge<sup>142</sup>. C'est désormais l'usage du bois qui domine en Suisse, dans l'habitat rural comme dans l'architecture religieuse<sup>143</sup>. Il convient toutefois de souligner qu'à Pully, il n'y a aucune attestation d'église en bois, toutes les églises qui se succèdent étant en maçonnerie.

Cet abandon progressif des formes architecturales et des techniques de construction issues du monde méditerranéen au profit d'un retour à des traditions ancestrales s'explique sans doute par la facilité de mise en œuvre du bois par la population locale.

Plus que le manque de matériaux – hypothèse à écarter puisque les sites de *villae* sont fortement réutilisés – la disparition presque totale de la maçonnerie doit plutôt s'expliquer en partie par son coût élevé, mais aussi parce qu'elle requiert le savoir-faire d'artisans spécifiques (carriers, maçons, etc.) qui tend probablement à disparaître à la fin de l'Antiquité – même si, nous le répétons, ce constat ne s'applique à Pully et ses églises successives en maçonnerie.

136 Cf. *supra*, p. 104.

137 Terrier 2002, pp. 260-261.

138 Terrier 2009, p. 50.

139 SPM VI, p. 132.

140 Delaplace 2005, p. 64.

141 Flotté 2005, pp. 230-231.

142 SPM VI, pp. 107-109.

143 SPM VI, p. 119 ; Terrier 2005, p. 75.